

PROJET DE TERRITOIRE



mandature
2020-2026

A. EDITO



**« Projet de territoire :
la vision stratégique globale et opérationnelle
de notre politique territoriale »**

Ce nouveau projet de territoire formalise les ambitions communautaires pour la mandature 2020/2026.

Dans un objectif de cohérence et d'optimisation de nos politiques publiques, il nous est apparu nécessaire d'avoir un cadre de références commun à travers une feuille de route : le projet de territoire

Il doit permettre à l'intercommunalité de fédérer ses 27 communes membres autour d'une vision communautaire ambitieuse et partagée pour le développement du territoire.

Ce document est le fruit d'une démarche concertée au travers des dix commissions thématiques de la Communauté de Communes. C'est un travail politique avant tout qui s'appuie sur les services et leur expertise.

Notre démarche s'appuie sur le diagnostic de territoire qui nous a permis de définir les enjeux majeurs pour un développement raisonné, harmonieux et durable de notre territoire.

Notre projet de territoire traduit la vision stratégique globale et opérationnelle de notre politique territoriale. Il est le fil conducteur entre les actions menées actuellement par la collectivité et les actions à venir dans le cadre de ses compétences et en fonction des besoins des habitants, des ressources locales et des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Ainsi, c'est un projet vivant qui doit pouvoir s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles à venir, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présenteront.

Enfin, il donne du sens et de la visibilité à l'action communautaire.

La mise en œuvre du projet de territoire va nous permettre de centrer nos actions sur les enjeux de développement définis comme stratégiques tant en termes d'économie, de social, d'environnement, d'aménagement du territoire, de services à la population et de tourisme.

Gérard LEGUAY
Président



B. SOMMAIRE

Table des matières

A. EDITO	3
B. SOMMAIRE	4
C. S'INSTALLER, VIVRE ET ENTREPRENDRE EN PRE-BOCAGE	5
D. CHIFFRE CLES	5
E. ORGANISATION POLITIQUE	7
F. ORGANISATION INTERNE	12
G. LES COMPÉTENCES	14
H. LES ENJEUX 2020/2026	15
I. LES DOCUMENTS DE REFERENCE DU PROJET DE TERRITOIRE	16
J. PRÉ-BOCAGE INTERCOM, FEUILLE DE ROUTE 2020-2026	19
PÔLE CITOYENNETÉ	20
PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	48
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME	49
URBANISME ET SCoT	66
DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »	73
PÔLE ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE	75
PÔLES SUPPORTS	95
PÔLE RESSOURCES ET TECHNIQUE	104
K. POLITIQUES CONTRACTUELLES	113
L. GLOSSAIRE	116

Crédits photos : Christine Salmon, Département du Calvados - Emmanuel Blivet, Marie-Emmanuelle Marie, Pré-Bocage Intercom.

Document réalisé et piloté par la commission Prospective et Animation territoriale en 2020/2021 avec le concours des membres des commissions thématiques et des agents de la Communauté de Communes.



27 communes

25 115 habitants
sur le territoire
(dont 38% de - 30 ans)



Plus de 7 000 emplois
(environ 2 000 établissements
sur le territoire)



Plus de 1 000
entreprises
(dont + 180 artisans)



417 km²
soit 70 % de
surfaces agricoles

E. ORGANISATION POLITIQUE

Le conseil communautaire

Le fonctionnement opérationnel de la communauté de communes est assuré par le conseil communautaire.

- Composé de 50 conseillers, il se réunit tout au long de l'année et gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.
- Cette instance vote le budget et les projets proposés par le bureau.

Le bureau communautaire

Élu par le conseil communautaire, le bureau se compose de 11 membres, dont 10 vice-présidents en charge des commissions thématiques. Il se réunit chaque semaine pour valider les propositions faites par les 10 commissions.

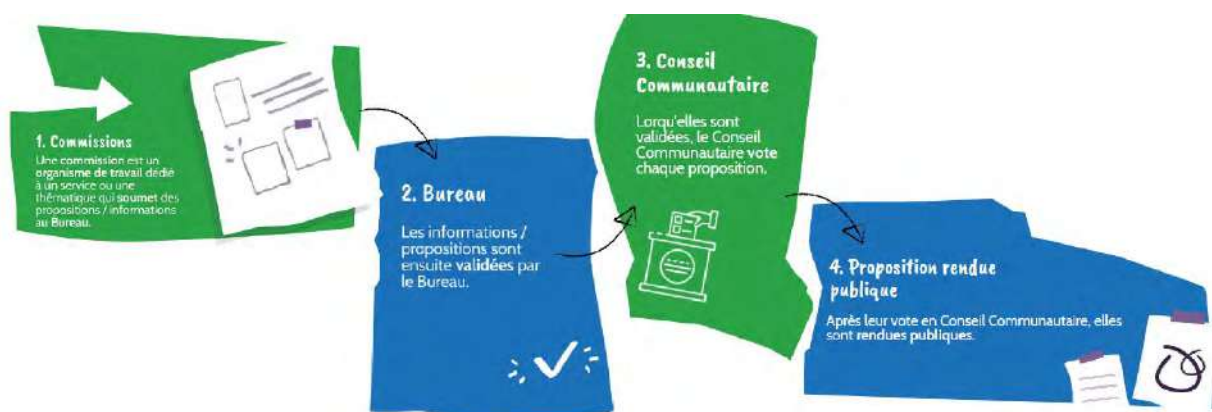
Le bureau débat des orientations stratégiques et des actions et projets relevant du champ des compétences de la communauté de communes avant leur présentation en Conseil Communautaire.

Les commissions thématiques

Les 10 commissions thématiques de Pré-Bocage Intercom intègrent des élus communautaires et des élus des conseils municipaux des communes membres. Elles préparent les dossiers et les projets de la communauté de communes et émettent un avis consultatif à l'attention des instances décisionnaires. L'ensemble des membres du bureau est invité à chaque commission.

Les 10 commissions

- Valorisation, Collecte et Recyclables
- Développement économique et tourisme
- Culture
- Ressources Humaines et Financières
- Cadre de Vie
- Prospective et Animation Territoriale
- Enfance et Jeunesse
- Urbanisme et SCoT
- Service Technique
- Environnement



Le conseil communautaire

Liste des 50 conseillers communautaires

AMAYÉ-SUR-SEULLES : Pascal COTARD.

AURSEULLES : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL.

BONNEMAISON : Pierre SALLIOT.

BRÉMOY : Alain LEGENTIL.

CAHAGNES : Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND.

CAUMONT-SUR-AURE : Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Jean-Paul THOMAS.

COURVAUDON : Sylvie HARIVEL.

DIALAN-SUR-CHAÎNE : Jean-Yves BRECIN, Johanna RENET.

EPINAY-SUR-ODON : Hélène PAYET.

LANDES-SUR-AJON : Didier VERGY.

LE MESNIL-AU-GRAIN : Annick SOLIER.

LES LOGES : Joël LEVERT.

LES MONTS D'AUNAY : Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN.

LONGVILLERS : Bertrand GOSSET.

MAISONCELLES-PELVEY : Christian HAURET.

MAISONCELLES-SUR-AJON : Pierre DEWASNE.

MALHERBE-SUR-AJON : Marcel PETRE.

MONTS-EN-BESSIN : Pascal HUARD.

PARFOURU-SUR-ODON : David PICCAND.

SAINT-LOUET-SUR-SEULLES : Yves PIET.

SAINT-PIERRE-DU-FRESNE : Alain QUEHE.

SEULLINE : Jean BRIARD, Yvonne LE GAC.

TRACY-BOCAGE : François REPEL.

VAL D'ARRY : Jacky GODARD, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Christian VENGEONS.

VAL-DE-DRÔME : Michel LEFORESTIER.

VILLERS-BOCAGE : Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME.

VILLY-BOCAGE : Jean-Luc ROUSSEL.

Le bureau



Aurseulles
Président de la communauté de communes



1^{ère} Vice-Présidente
SALMON Christine
Les Monts d'Aunay
Valorisation, Collecte et Recyclables



2^{ème} Vice-Présidente
LEBERLIERES Stéphanie
Villers-Bocage
Développement économique & Tourisme



3^{ème} Vice-Président
LE BOUJONNET Christophe
Caumont-sur-Aure
Culture



4^{ème} Vice-Président
BOUARD Jérémy
Val d'Arry
Ressources Humaines & financières



5^{ème} Vice-Présidente
LEMARCHAND Sandrine
Cahagnes
Cadre de Vie



6^{ème} Vice-Président
BRÉON Jean-Yves
Dialan-sur-Chaine
Prospective et Animation Territoriale



7^{ème} Vice-Président
PETRE Marcel
Malherbe-sur-Ajon
Enfance & Jeunesse



8^{ème} Vice-Président
HAURET Olivier
Maisoncelles-Pelvey
Urbanisme & SCoT



9^{ème} Vice-Président
CHEDEVILLE Yves
Les Monts d'Aunay
Service Technique



10^{ème} Vice-Président
DELAMARE Stéphane
Villers-Bocage
Environnement

Les commissions thématiques

Valorisation, collecte et recyclables

Présidente : Christine SALMON

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Pierre DEWASNE, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christian VENGEONS.

Conseillers municipaux : Sylvain AGUITON, Emmanuelle BEIGNON, Daniel DEDUN, Christian FORTIN, Gérard GALODE, Nathalie GIFFARD, Patrick GUERRIEN, Catherine ISABEL, Sophie LECHEVALIER BOISSEL, Gilles LECONTE, Thierry LECRES, Michel LEJEUNE, Laurent LEVAVASSEUR, Catherine MARIE, Anne-Marie NOGET PAY, Vincent RUON.

Développement économique et tourisme

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Nicolas BARAY, Jean BRIARD, Geneviève LEBLOND, Johanna RENET, Patrick SAINT-LÔ.

Conseillers municipaux : Rodolphe BEAUVAIS, Pascal CURY, Dominique FAUSSER, Marie GAZEL, Valérie GILLETTE, Michel LAFOSSE, Valérie LAMBERT, Valérie LEFEVRE, Valérie LEPRIEUR, Georges LEVEQUE, Michel LOCARD, Bérangère MOREAU, Gérard PATRIX, Joël PELCERF, Serge PIERRE, Pascal RENOUF.

Culture

Président : Christophe LE BOULANGER

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Nicolas BARAY, Elodie HAMON, Martine JOUIN, Jean-Luc ROUSSEL.

Conseillers municipaux : Virginie DAUTY, Guillemette DE BOSSOREILLE, Anne-Catherine DE BOUVIER, Pascale GASNIER-MENANTEAU, Nathalie GIFFARD, Patrick GUERRIEN, Guylaine JULIENNE, Valérie LAMBERT, Thierry LEBEL, Gérard LECHASLES, Agnès LENEVEU - LE RUDULIER, Frédéric LENOIR, Sandra PERALDI, Annick QUEHE.

Ressources humaines et financières

Président : Jacky GODARD

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Jean-Yves BRÉCIN, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Christian HAURET, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Sandra LEMARCHAND, Marcel PÉTRÉ, Christine SALMON.

Cadre de vie

Présidente : Sandra LEMARCHAND

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Marie-Josèphe LESENECHAL, Hélène PAYET, Alain QUEHE, Pierre SALLIOT, Nathalie TASSERIT.

Conseillers municipaux : Philippe BAZIN, Irène BESSIN, Corine BOUVIER, Anne-Catherine DE BOUVIER, Prisca DESFAUDAIS, Laurent DELASALLE, Catherine ISABEL, Valérie GILLETTE, Thierry JALOUX, Magali LECHEVALIER, Agnès LENEVEU - LE RUDULIER, Karine LE SOMPTIER, Cédric MARIE, Sandrine MARY, Philippe MONROCQ, Anthony RIQUIER, Régine SEVIN.

Prospective et animation territoriale

Président : Jean-Yves BRÉCIN

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Nicolas BARAY, Alain LEGENTIL, David PICCAND, Patrick SAINT-LÔ, Annick SOLIER, Christian VENGEONS.

Conseillers municipaux : Françoise GIDEL, Madeleine JUEL, Agnès LENEVEU - LE RUDULIER, Georges LEVEQUE, Arnaud MARIE, Yves QUILICHINI.

Enfance et jeunesse

Président : Marcel PÉTRÉ

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Véronique BOUE, Elodie HAMON, Martine JOUIN, Josiane LECUYER, Lydie OLIVE, Pierre SALLIOT.

Conseillers municipaux : Sandrine BERNIER, Prisca DESFAUDAIS, Gaëlle FILLATRE, Karine FRANCOIS, Emilie JAHU, Patricia JAULT, Agnès LENEVEU - LE RUDULIER, Carine LEPROVOST, Sandrine MARY, Linda PERRINE, Virginie RICARDE, Stéphanie URBAIN, Martine VAUGELADE.

Urbanisme et SCoT

Président : Christian HAURET

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Véronique BOUE, Jérémie DESGUEE, Pierre DEWASNE, Michel LEFORESTIER, Joël LEVERT, Jean-Luc ROUSSEL.

Conseillers municipaux : Serge ALICE, Mike BROUNAIS, Daniel DEDUN, Bruno HEBERT, Claudine HUET, Emilie JAHU, Mélodie LE BORDAIS, Basile LEBRUN, Sophie LECHEVALIER BOISSEL, Nicolas LEFRANC, Dominique LIREUX, Arnaud MARIE, Pascal MARIE, Michel PORET, Nicolas THEAULT, Michel WINTZ.

Service technique

Président : Yves CHEDEVILLE

Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Jean BRIARD, Guillaume DUJARDIN, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Michel LE MAZIER, Joël LEVERT, Dominique MARIE, Pierre SALLIOT.

Conseillers municipaux : Sylvain AGUITON, Yves ALEXANDRE, Laure CAUDRELIER CRESTEY, Alain COUPEAUX, Richard COUTURE, Alexandre LEBASTARD, Philippe LEMONNIER, Alain LENOURRICHEL, Dominique LIREUX, Pascal MARIE, Thierry ROHAUT, Serge SORNIN, Michel TOUDIC, Patrick VANBECELAERE.

Environnement

Président : Bruno DELAMARRE

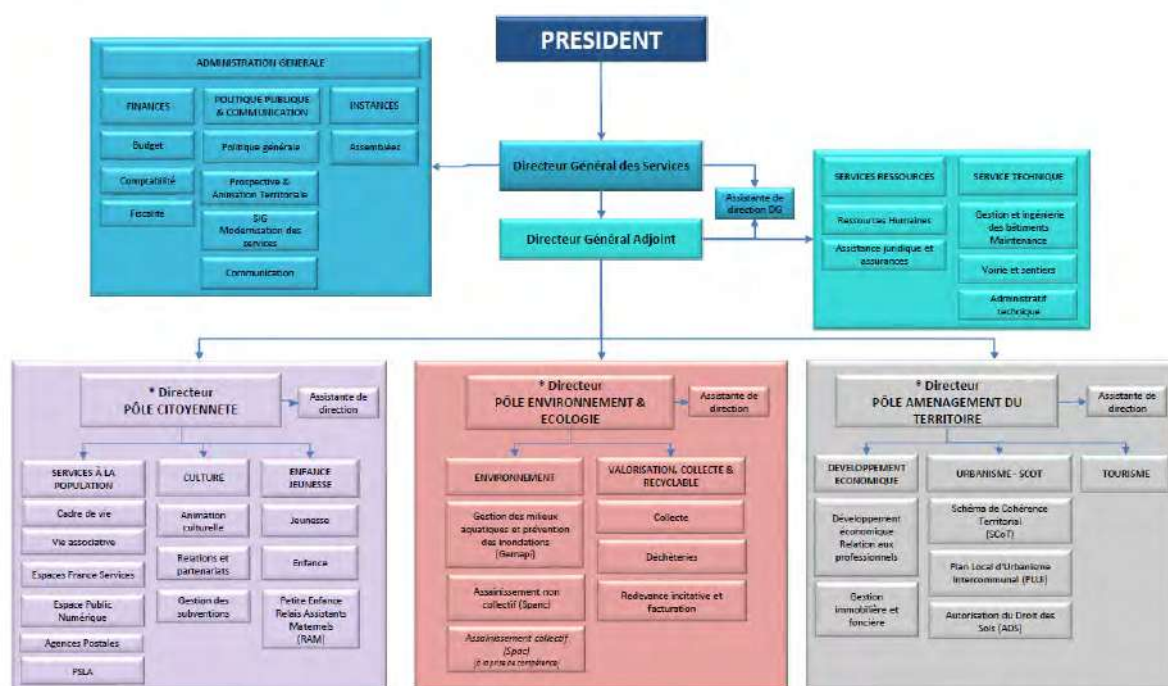
Conseillers communautaires : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre DEWASNE, Guillaume DUJARDIN, Alain LEGENTIL, Joël LEVERT, Dominique MARIE, François REPEL.

Conseillers municipaux : Serge ALICE, Éric BAYEUX, Jean-Luc BROUILLARD, Mathias CHERRIER, Frédéric ENEE, Juliette HOUIVET, Jérôme LACOUR, Alain LENOURRICHEL, Philippe MONROCQ, Coralie MOUTIER, Hervé NIEL, Anne-Marie NOGET PAY, Jérôme RAVECHE, Anthony RIQUIER, Tony RODRIGUES.

F. ORGANISATION INTERNE

La communauté de communes est composée de cinq pôles évolutifs en fonction des projets retenus par la Communauté de communes afin de mettre en œuvre ses actions :

- Pôle Administration générale
- Pôle Ressources et Technique
- Pôle Citoyenneté
- Pôle Environnement et Ecologie
- Pôle Aménagement du territoire



* Toutes les politiques thématiques seront animées par les pôles référents dans leurs actions et impulsées en coordination avec le service politique public

Pôle Administration générale

Sous la direction de la Directrice Générale des Services, il est un des pôles supports de la Communauté de Communes. Il regroupe le service comptabilité et le service politique publique et communication. C'est le pôle qui établit les budgets et assure le suivi financier, la prospective financière, gère les instances de gouvernance, les politiques de contractualisation et les nouvelles prises de compétences.

Pôle Ressources et Technique

Second pôle support, il regroupe les services ressources humaines, la commande publique, ainsi que le service technique. Celui-ci gère la logistique, l'entretien et les travaux (réhabilitation et/ou construction) des bâtiments et des équipements intercommunaux, l'ingénierie des locaux et des chantiers de voiries et de sentiers. Il gère les budgets et les moyens à mettre en corrélation avec chaque projet.

Pôle Citoyenneté

Ce pôle est composé du Service à la population, du service Enfance et jeunesse et du service Culture.

Le Service à la population gère les Points Info 14 labellisés Maison de services au public/France Services, les quatre agences postales intercommunales, la politique sportive et la politique santé dont la gestion des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) intercommunaux.

Le service enfance et jeunesse a en charge la politique jeunesse de la communauté de communes et gère les trois relais assistants maternels, les accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les locaux jeunes.

Le service culture gère la politique culturelle qui vise à organiser une programmation sur l'ensemble du territoire et à soutenir les associations culturelles et les équipements d'intérêt communautaire.

Pôle Environnement et Écologie

Ce Pôle est composé du service Environnement et du service Valorisation, Collecte et Recyclables.

Le service Environnement gère les cours d'eau et le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC), celui-ci conseille les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non-collectif et assure le contrôle réglementaire obligatoire.

Le service Valorisation, Collecte et Recyclables gère la collecte des ordures ménagères, les déchèteries, les redevances incitatives et leurs facturations. Les habitants du territoire peuvent venir s'informer à l'accueil concernant ces éléments et venir chercher leur bac à ordures ménagères.

Pôle Aménagement du territoire

Le service urbanisme et SCoT gère l'instruction du droit des sols, les PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux), le Plan Paysage et le SCoT.

Le service développement économique a, quant à lui, en charge l'accompagnement des porteurs de projet, l'animation du réseau d'entreprises, l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités économiques et de la Pépinière d'entreprises PréBo'Cap.

Pour la partie tourisme, Pré-Bocage Intercom s'appuie, en partenariat avec l'Intercom de la Vire au Noireau, sur L'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de tourisme du Bocage Normand, créé en 2019, dont la mission est la promotion des deux territoires sous la bannière « Pays de Vire-Collines de Normandie ». Il assure la promotion du tourisme pour les territoires de Pré-Bocage Intercom et de la Vire au Noireau. Les deux collectivités ont fait le choix de s'associer pour répondre de façon plus constructive aux attentes des acteurs touristiques.

Le service tourisme gère également la promotion, l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaires dans le cadre de sa compétence.

G. LES COMPÉTENCES

La loi fixe des groupes de compétences obligatoires et optionnelles, non limitatives toutefois.

Les 27 communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de Communes.

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives définies dans les statuts de la collectivité.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- **Développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- **Aménagement, entretien et gestion** des aires d'accueil des gens du voyage
- **Gestion des déchets**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement** d'intérêt communautaire
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création ou aménagement et entretien de la voirie** d'intérêt communautaire
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Assainissement non collectif des eaux usées**
- **Points Info 14**
- **Insertion des jeunes**
- **Habilitation actes d'urbanisme**
- **Action sociale**
- **Organisation de la mobilité**

H. LES ENJEUX 2020/2026

Afin d'assurer un développement harmonieux, durable et solidaire du territoire, la communauté de communes Pré-Bocage Intercom a défini des enjeux prioritaires pour la période de la mandature 2020/2026.

Un territoire de projets qui se développe en préservant ses équilibres

- Aménager durablement le territoire,
- Préserver l'environnement et un cadre de vie de qualité,
- Encourager la transition écologique et énergétique,
- Accompagner les acteurs économiques et le développement de nouvelles activités,
- Promouvoir la production et la consommation locales.

Un territoire accessible

- Veiller à l'accès pour tous au numérique et à l'inclusion numérique,
- Développer la qualité, l'offre des services à la population,
- Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants,
- Déployer une politique enfance et jeunesse,
- Renforcer l'offre de soins de santé et e-santé sur le territoire,
- Promouvoir la mobilité et l'accessibilité,
- Favoriser le bien vivre ensemble et le lien social via une dynamique culturelle, sportive et associative.

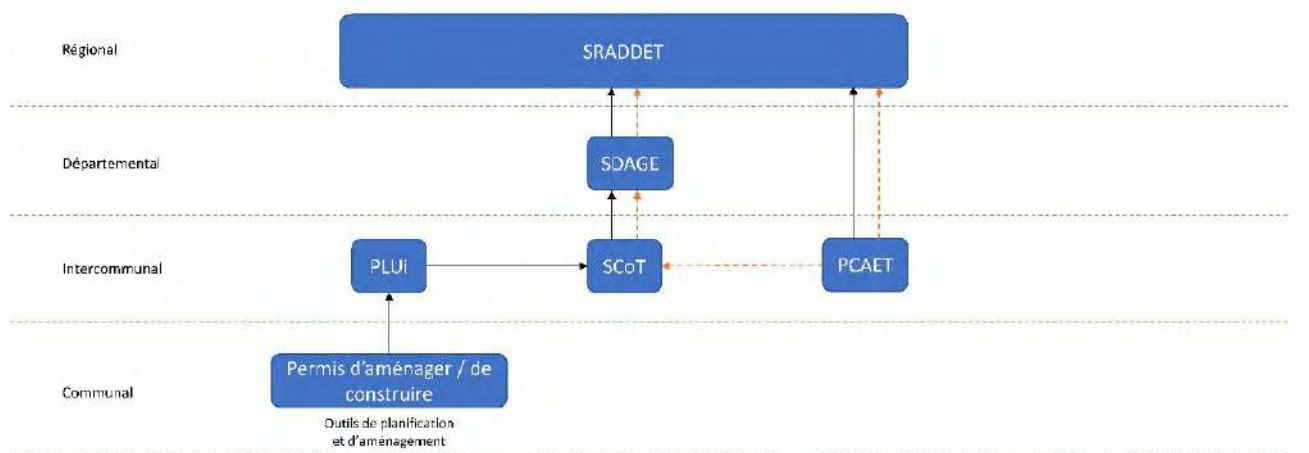
Un territoire attractif et affirmé

- Affirmer l'identité du territoire,
- Développer l'attractivité du territoire (tourisme).

Les actions définies par la communauté de communes sur la période de mandature 2020/2026 ont pour objectif de répondre à ces enjeux et sont en adéquation avec le Plan Climat Air Énergie de la communauté de communes. Chaque opportunité en cours de mandat sera étudiée.

I. LES DOCUMENTS DE REFERENCE DU PROJET DE TERRITOIRE

La politique territoriale 2020/2026 s'appuie sur les documents de références que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) au niveau régional, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) au niveau départemental, et au niveau intercommunal, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan paysage.



Légende :

- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Le SRADDET (Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) fixe des objectifs à moyen et long termes en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'habitat,
- de gestion économe de l'espace,
- d'intermodalité et de développement des transports,
- de maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- de protection et de restauration de la biodiversité,
- de prévention et de gestion des déchets.

Lorsque les documents de rangs inférieurs au SRADDET sont antérieurs à son approbation, ils devront être mis en compatibilité lors de la première révision qui suit l'approbation du schéma. Le législateur prévoit que les documents de rangs inférieurs gardent leur propre calendrier d'évaluation et de révision.

SDAGE (Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie)

Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en œuvre localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le

SDAGE.

Le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 a été arrêté le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordinateur du bassin. Le SDAGE 2022-2026 est en cours d'élaboration.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pré-Bocage

Le Schéma de Cohérence Territoriale est l'outil réglementaire offert par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Il succède aux anciens « schémas directeurs ».

Le SCoT de Pré-Bocage Intercom a été approuvé le 13/12/2016. C'est un document de planification et d'aménagement, élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes et porté par les élus locaux.

Le SCoT représente un véritable projet de territoire défini sur le long terme (18 ans). Il donne les grandes orientations de développement en matière d'armature urbaine, d'habitat, de déplacement, d'économie et d'environnement. Il permet de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer un suivi de l'évolution du territoire.

PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux)

Les deux PLUi, Secteur Est et Secteur Ouest, de Pré-Bocage Intercom ont été approuvés par le conseil communautaire le 18 décembre 2019. Ils ont pour objectifs de prévoir l'aménagement futur du territoire à travers des documents à portée réglementaire, basés sur un diagnostic et un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces documents abordent une diversité de

thématique (activité économique, transport, équipements d'intérêt général, consommation d'espaces, ressources naturelles, patrimoine bâti et naturel, risques et nuisances, gestion des espaces agricoles, etc.), planifiant ainsi l'organisation d'un développement durable et raisonné du territoire pour les quinze prochaines années.


Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinatrices de la transition énergétique. C'est dans ce cadre que Pré-Bocage Intercom a élaboré et adopté son PCAET en février 2020, avec l'expertise du SDEC Energie.

Véritable opportunité pour le territoire de construire un projet environnemental avec tous les acteurs et citoyens, ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, élaboré pour 6 ans, a plusieurs finalités. Il vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et à développer la production d'énergies renouvelables.

Plan Paysage



Après un appel à projets du ministère de l'Écologie, Pré-Bocage Intercom a été retenu en tant que lauréat Plan de paysage en 2017. Cette démarche permet de choisir les paysages que l'on offrira aux générations futures. L'idée étant de concilier les évolutions des paysages avec les attentes des citoyens. Ce plan paysage va non seulement permettre d'enrichir et nourrir les PLUi (Plans Locaux

d'Urbanisme intercommunaux) mais favorisera aussi la mise en œuvre d'autres actions complémentaires assurant la mise en place d'une réelle politique locale du paysage. Il s'agira aussi pour le plan de paysage d'apporter des éléments concrets en matière d'aménagement et de préservations/valorisations des paysages naturels...

J. PRÉ-BOCAGE INTERCOM, FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

PÔLE CITOYENNETÉ

Un territoire rural se doit d'offrir un cadre de vie partagé et de qualité. Il doit être un lieu d'épanouissement et de sociabilité, un espace aux multiples usages où des individus travaillent, habitent et se détendent, tout en tissant continuellement des liens avec le reste du territoire.

Depuis quelques années en France, la démographie des espaces ruraux évolue. De nombreux ménages quittent la ville pour retourner vivre à la campagne et retrouver un cadre de vie agréable. Le territoire doit donc proposer des services adaptés autant pour les services publics, l'enfance et la jeunesse, la santé, la culture ou le sport afin d'accueillir et maintenir cette nouvelle population.

Ces services auront pour objectifs de **répondre aux attentes de l'ensemble des habitants du territoire** et de **favoriser le lien social**.

En effet, le cadre de vie impacte le quotidien des habitants et joue également sur le degré d'attractivité des lieux de vie pour les futurs habitants ou les gens de passage (tels que les touristes). Cette question fait partie depuis longtemps des stratégies de la communauté de communes pour rendre agréable la vie à la campagne proche de la ville.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura certainement un impact sur le flux de nouvelles populations, qu'il est encore difficile de quantifier.

SERVICES À LA POPULATION

Commission Cadre de Vie



La communauté de communes Pré-Bocage Intercom s'est engagée en faveur du développement de l'accessibilité, de la qualité et de l'offre de services en direction de ses habitants, en proposant des services adaptés aux besoins de la population, et en faisant du cadre de vie un enjeu important.

La politique en faveur du cadre de vie doit **permettre l'évolution et la transformation du territoire pour répondre aux enjeux et aux besoins de demain**, aux évolutions démographiques (flux migratoires et hausse de la démographie), et en prenant en compte les questions environnementales et de transition écologique, ainsi que de l'attractivité du territoire.

Elle doit également permettre aux habitants de bénéficier de services de proximité adaptés, en assurant le maintien de services publics, et en prenant en compte l'évolution des besoins, avec la mise en place de services liés aux nouveaux modes de vie et aux nouvelles aspirations sociétales.

Enfin, elle doit favoriser le « vivre ensemble », le lien social. Le cadre de vie impacte le quotidien et l'existence d'activités de loisirs, participe à la qualité de vie au sein d'un territoire rural mais proche de grandes villes.

La commission cadre de vie s'est fixé plusieurs objectifs pour répondre à ces enjeux :

- Permettre l'accès à des services de proximité,
- Faciliter l'inclusion numérique,
- Favoriser la transition écologique et l'éco-citoyenneté, notamment par l'amélioration de l'habitat,
- Mettre en œuvre une politique santé sur le territoire,
- Faciliter l'accès au sport.

Elle est ainsi en phase avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services publics (SDAASP).

1-L'accès à des services publics de proximité

1-1-Points Info 14 / MSAP /France Services

1-2-Agences postales intercommunales

1-3-Amélioration continue de la qualité de service

1-4-Actions programmées :

- Labelliser « France Services » la MSAP de Les Monts d'Aunay au cours du 1er semestre 2021
- Rénover la Maison de services au public (MSAP) de Villers-Bocage et labelliser « France Services » la MSAP de Villers-Bocage fin 2021/début 2022 (🌱)
- Mettre en place les activités de Pé-Bocage Intercom au sein de la maison citoyenne de Caumont-sur-Aure et labelliser « France Services » la MSAP de Caumont-sur-Aure, en 2022
- Transférer les locaux de l'antenne du Point Info 14/MSAP de Val d'Arry
- Réfléchir à la création d'une agence postale intercommunale à Caumont-sur-Aure au sein de la maison citoyenne, en cas de fermeture de La Poste dans cette commune
- Transférer les locaux de l'agence postale intercommunale de Val d'Arry au sein de la future mairie
- Élaborer une valisette d'accueil des nouveaux arrivants
- Réfléchir à la certification Marianne

2-Faciliter l'inclusion numérique

2-1-Actions programmées :

- Recruter un conseiller numérique dans le cadre du dispositif national
- Créer et animer des ateliers numériques collectifs hebdomadaires, sur au moins 3 lieux du territoire
- Poursuivre les ateliers numériques intergénérationnels
- Obtenir la labellisation de l'EPN de Les Monts d'Aunay
- Mener une réflexion sur les besoins étendus des acteurs et administrés du territoire (commerçants, associations)
- Accompagner le développement du wifi sur le domaine public

3-Favoriser la transition écologique et l'écocitoyenneté, notamment par l'amélioration de l'habitat

3-1-Dispositif « Habiter Mieux » (🌱)

3-2-Espace Conseil FAIRE (🌱)

3-3-Cadastre solaire : Soleil 14 (🌱)

3-4-Actions programmées :

- Pré-Bocage Intercom travaillera à mettre en place le nouveau dispositif départemental « Programme d'intérêt général Habiter Mieux » en lien avec le Département du Calvados et l'ANAH
- Une étude va être menée sur le portage par la communauté de communes d'un « Espace Conseil FAIRE » avec mise en place en 2022 ou 2023
- Mettre en place un "espace physique ou virtuel dédié à l'habitat" dans les maisons de service au public et sur la plateforme numérique (🌱)
- Accentuer les partenariats et la communication avec les acteurs locaux pour qu'ils soient ambassadeurs du dispositif Habiter Mieux (🌱)
- Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté en partenariat avec les communes (🌱)
- S'appuyer sur des événements et manifestations publiques pour développer l'éco-responsabilité de la population (🌱)
- Organiser une opération "Docteur Watt" (🌱)
- Communiquer vers la population et les entreprises pour économiser l'eau (🌱)

4-Mettre en œuvre une politique santé sur le territoire

4-1-Actions programmées :

- Ouvrir des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) (🌱)
- Définir et mettre en œuvre une politique de santé sur le territoire et inciter au développement de la télémédecine

5-Faciliter l'accès au sport

5-1-Le soutien au tissu associatif sportif

5-2-Équipements sportifs intercommunaux

5-3-Actions programmées :

- . Rénover des gymnases intercommunaux
- . Réfléchir à une prise d'intérêt communautaire de la piscine située à Villers-Bocage

() = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1-L'accès à des services publics de proximité

1-1-Points Info 14 / MSAP /France Services

Les Points Info 14, initiatives du département du Calvados, participent à une politique d'accès aux services publics. Ce dispositif permet en effet aux personnes résidant en milieu rural, d'avoir accès gratuitement et en un lieu unique, à de nombreuses administrations par le biais d'Internet, de la visioconférence ou d'un simple téléphone.

En effet, le développement de la dématérialisation des services publics et la centralisation de certains services peuvent compliquer certaines démarches administratives et accentuer la fracture sociale et numérique.

Avec les Points Info 14 du territoire, les habitants peuvent ainsi effectuer toutes leurs démarches administratives en toute confidentialité sans avoir à se déplacer à Caen, Vire ou Bayeux ; consulter des informations directement à l'écran ; recevoir des documents ou encore dialoguer avec le correspondant, tout en étant guidé par le référent du Point Info 14.

Les trois Points Info 14 et une antenne sont situés à :

- Les Monts d'Aunay (Aunay-sur- Odon),
- Villers-Bocage et son antenne à Val d'Arry (Noyers-Bocage),
- Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé).



À travers la mise en place du label « France Services » (évolution du label Maison de services au public), l'État poursuit un objectif similaire à celui du Département du Calvados : aider les territoires à mettre en place des lieux de services facilitant et regroupant les démarches des usagers. Les Points Info 14 répondent, et souvent même excèdent, les attendus du cahier des charges.

L'obtention par nos 3 Point Info 14 du label national « France Services » est en enjeu permettant de garantir un niveau d'exigence et de qualité aux citoyens qui les fréquentent.

Des permanences physiques sont également organisées par des partenaires locaux : Mission Locale, Inhari, Biomasse, l'Etape, DGFIP.

Un ordinateur est en libre-service dans notre espace d'accueil pour effectuer les démarches en ligne en toute autonomie.

Les Points Info 14 portent également des actions nationales : journée de l'Europe, journées Portes ouvertes des Maisons de service au public.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil départemental du Calvados, les Points Info 14 assurent également un service « Relais Europe » qui permet d'avoir des informations de base sur l'Union Européenne. Grâce à ses partenaires, Pré-Bocage Intercom participe à l'organisation des animations lors de la Journée de l'Europe.

Plus de 8 000 personnes sont accueillies chaque année dans ces points info 14.

1-2-Agences postales intercommunales



Pré-Bocage intercom gère quatre agences postales sur le territoire, afin d'assurer un service de proximité à la suite de la fermeture de ses bureaux de poste. Elles sont basées dans les communes de Cahagnes (mairie), Dialan-sur-Chaîne (mairie de Jurques), Les Monts d'Aunay (mairie de Le Plessis-Grimoult) et Val d'Arry (mairie de Noyers-Bocage).

Trois agents de la communauté de communes y travaillent, ainsi qu'un agent communal, mis à disposition de Pré-Bocage Intercom.

Les agences postales de Cahagnes et de Val-d'Arry proposent des dispositifs numériques d'accès aux droits.

Une tablette à Val d'Arry et un îlot numérique à Cahagnes permettant une navigation sécurisée et gratuite pour les clients du bureau de poste et un accès WIFI gratuit pendant trente minutes.

1-3-Amélioration continue de la qualité de service

Soucieux d'apporter la meilleure réponse à la population, Pré-Bocage Intercom œuvre en faveur d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de service.

1-4-Actions programmées :

Obtenir le label « France Services » pour les 3 Point Info 14/MSAP du territoire :

Labelliser « France Services » la MSAP de Les Monts d'Aunay au cours du 1er semestre 2021

Rénover la Maison de services au public (MSAP) de Villers-Bocage (PCAET) et labelliser « France Services » la MSAP de Villers-Bocage fin 2021/début 2022

Afin de conforter son offre de services de proximité et répondre ainsi aux attentes des habitants du territoire, Pré-Bocage Intercom a acté la réhabilitation de la MSAP de Villers-Bocage. Les travaux constitueront en la création d'un espace d'attente, de confidentialité, de bureaux pour les permanences des partenaires et d'une salle permettant d'accueillir des partenaires et du matériel numérique. L'enjeu est de développer l'accessibilité, la qualité et l'offre des services publics. Cela doit répondre également à l'objectif de création d'une cohérence dans l'aménagement du territoire. Cette rénovation permettra également d'améliorer les conditions d'accueil des usagers afin de maintenir la population habitante et développer la politique d'accueil des nouveaux arrivants.

Mettre en place les activités de Pré-Bocage Intercom au sein de la maison citoyenne de Caumont-sur-Aure et labelliser « France Services » la MSAP de Caumont-sur-Aure, en 2022

Dans le but d'améliorer l'offre et la qualité des services publics sur la commune de Caumont-sur-Aure, Pré-Bocage Intercom travaille avec les élus de la commune pour mutualiser un espace multi-services publics au sein de la future Maison Citoyenne, projet porté par la commune. Pré-Bocage Intercom proposera ainsi aux habitants : le Point Info 14 / Maison de services au public avec permanences des partenaires, le Relais Assistants Maternels (RAM) et un local jeunes.

Transférer les locaux de l'antenne du Point Info 14/MSAP de Val d'Arry au sein de la future mairie. Dans le cadre de la création de la commune nouvelle Val d'Arry, les élus de la commune ont souhaité construire un nouveau site pour accueillir les services administratifs et ceux de l'intercom. Ce nouveau site permettra une accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et des espaces de confidentialité.

Réfléchir à la création d'une agence postale intercommunale à Caumont-sur-Aure au sein de la maison citoyenne, en cas de fermeture de La Poste dans cette commune.

Transférer les locaux de l'agence postale intercommunale de Val d'Arry au sein de la future mairie.

Élaborer une valisette d'accueil des nouveaux arrivants

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de l'offre des services publics, Pré-Bocage Intercom prévoit la réalisation de valisettes comprenant des guides de renseignements sur les équipements du territoire, ainsi que les démarches administratives à faire et les activités culturelles, sportives présentes sur le territoire. L'objectif est de familiariser les nouveaux arrivants avec leur nouveau cadre de vie et favoriser leur adaptation.

Réfléchir à la certification Marianne

La charte Marianne, référentiel national, définit des standards de la qualité de l'accueil dans les services publics. Les services souhaitant démontrer qu'ils ont atteint un niveau d'excellence dans leur relation à l'utilisateur peuvent bénéficier du label Marianne. Attribué pour 3 ans par des organismes certificateurs indépendants, ce label certifie que les engagements du référentiel Marianne sont bien respectés. Parce qu'il met en valeur le travail des agents en relation avec le public, le label Marianne est aussi un outil de motivation des équipes pour améliorer durablement la qualité de service.

La labellisation « France Service » impose le respect d'une partie du référentiel servant à cette certification. Pré-Bocage Intercom œuvre en faveur d'une meilleure qualité de son accueil physique et téléphonique, en élaborant un guide interne.

2-Faciliter l'inclusion numérique

La politique volontariste en faveur du développement du numérique de Pré-Bocage Intercom découle de plusieurs constats :

- . Des problèmes de mobilités d'une partie de la population,
- . La dématérialisation des démarches administratives,
- . Une nécessité d'adaptation qui peut être un obstacle et une fracture pour une partie de la population.

Les enjeux du numérique au sein du territoire sont multiples :

- . Accompagner les personnes dans l'usage du numérique comme enjeu d'égalité des chances et permettre à tous les citoyens du territoire de s'approprier les usages et potentialités numériques (accès aux droits, à l'emploi, aux savoirs, citoyenneté, pratiques créatives, mobilité, etc.).
- . Lutter contre le risque d'isolement programmé des personnes éloignées du numérique, permettre leur adaptation aux évolutions numériques, développer du lien social.

- Contribuer à la lutte contre la fracture numérique et à l'inclusion des personnes en risque d'isolement par la conception et l'animation de parcours pédagogiques numériques à destination des usagers.
- Garantir l'accès de tous à leurs droits et aux services publics dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télémedecine, télétravail, etc.).

Plusieurs objectifs découlent de ces enjeux :

- Lutter contre l'illectronisme et l'isolement de la population par la création et l'animation d'ateliers numériques.
- Assurer des permanences d'accueil numériques afin d'apporter des réponses ponctuelles aux problèmes rencontrés par les usagers en dehors des ateliers.
- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques, notamment en organisant une présence au sein des Espaces France Services et des MSAP pour l'aide à l'utilisation des outils numériques en libre-service.

2-1-Actions programmées :

Recruter un conseiller numérique dans le cadre du dispositif national

L'objectif est :

- d'assurer, au sein des mairies, au moins une permanence par semaine, avec des lieux définis selon un planning connu et diffusé plusieurs semaines à l'avance. Ces permanences constituent un moment privilégié de rencontre autour des pratiques numériques en dehors du cadre plus strict des ateliers. Les usagers peuvent y aborder d'autres problématiques liées à leur usage du numérique et le médiateur peut apporter des réponses rentrant dans son champ de compétence.
- de mettre en place un accompagnement aux usages du numérique au sein des Espaces France Services et des MSAP du territoire, pour l'aide à l'utilisation des outils numériques en libre-service.

Créer et animer des ateliers numériques collectifs hebdomadaires, sur au moins 3 lieux du territoire

Des ateliers hebdomadaires auront lieu à l'espace France Services de Les Monts d'Aunay, nous sommes actuellement en démarches pour obtenir le label « EPN » au sein de cet espace France Services. Les lieux des autres ateliers seront évolutifs, en fonction des besoins recensés. Ainsi, des cycles seront proposés sur quelques mois, par commune.

Poursuivre les ateliers numériques intergénérationnels

L'objectif de ces ateliers est de lutter contre l'isolement numérique chez les soixante ans et plus, vivant à domicile, en démystifiant l'outil numérique et en créant du lien social entre les seniors et les jeunes, qui les initient à l'informatique. Ils sont dispensés dans quatre communes de l'intercom : Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé), Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Val d'Arry (Missy), Villers-Bocage, avec le soutien financier du Département du Calvados.

Obtenir la labellisation de l'EPN des Monts d'Aunay

Espace équipé d'ordinateurs connectés à internet, il est ouvert à tous et permet à la population d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils liés au numérique. Il est situé à la Maison de services au public à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), en lien avec le Point Info 14.

Mener une réflexion sur les besoins étendus des acteurs et administrés du territoire (commerçants, associations).

Accompagner le développement du wifi sur le domaine public

3-Favoriser la transition écologique et l'écocitoyenneté, notamment par l'amélioration de l'habitat

3-1-Dispositif « Habiter Mieux » (🌱)



La communauté de communes, dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'amélioration de l'habitat, a mis en place ce service pour accompagner les ménages qui souhaitent réduire leur consommation énergétique. Une convention signée entre la communauté de communes et l'État permet aux habitants éligibles de réaliser des travaux d'amélioration de leur habitation, en faveur des économies d'énergie. Une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est ainsi versée aux personnes entrant dans ce dispositif. À cette aide, s'ajoute celle de Pré-Bocage Intercom sur les mêmes conditions d'éligibilité.

Pré-Bocage missionne une association pour le conseil et l'accompagnement des habitants. Des permanences mensuelles ont lieu aux Points Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), de Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé) et de Villers-Bocage.

3-2-Espace Conseil FAIRE (🌱)



Dans le cadre du nouveau programme national « Réseau FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), la communauté de communes a rejoint, en 2020, le Réseau Régional des **Espaces FAIRE**, organisé, animé et co-financé par la Région Normandie. Elle s'appuie sur celui-ci pour le conseil sur la rénovation énergétique pour ses habitants en finançant les permanences sur son territoire.

L'adhésion à l'espace Conseil Faire régional qui permet de promouvoir les aides tels que le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov', des primes délivrées au titre des Certificats d'Economie d'Energie, des aides de l'Agence nationale de l'habitat, des aides d'Action Logement, d'un taux de TVA réduit, l'éco-prêt à taux zéro...

3-3-Cadastre solaire : Soleil 14 (🌱)



Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom s'est engagée en faveur du développement de l'énergie solaire sur son territoire : + 32% d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, elle a participé à la mise en place du dispositif Soleil14, en partenariat avec le SDEC ENERGIE et l'ensemble des intercommunalités du Calvados.

Ce service public solaire simplifie les démarches des particuliers, entreprises et collectivités, pour réaliser une installation solaire performante et de qualité. Il comprend :

- une plateforme de simulation en ligne du potentiel solaire de sa toiture : www.soleil14.fr,
- un conseil neutre et gratuit pour les habitants par des experts locaux (association Biomasse).

3-4-Actions programmées :

Pré-Bocage Intercom travaillera à mettre en place le nouveau dispositif départemental « Programme d'intérêt général Habiter Mieux » en lien avec le Département du Calvados et l'ANAH

Une étude va être menée sur le portage par la Communauté de Communes d'un « Espace Conseil FAIRE » avec mise en place en 2022 ou 2023

Dans le cadre du nouveau programme national « Réseau FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), et du Réseau Régional des Espaces FAIRE, la communauté de communes à la possibilité de devenir « Espace Conseil Faire ». Une réflexion doit être menée par la commission Cadre de vie pour évaluer l'opportunité d'une telle mise en place d'un point de vue qualité du service rendu et financier.

Mettre en place un "espace physique ou virtuel dédié à l'habitat" dans les Maisons de service au public et sur la plateforme numérique (🌱)

L'objectif est de rendre plus accessible au public l'information sur les permanences habitat et les conseils pour rénover son logement et réduire sa consommation d'énergie.

Accentuer les partenariats et la communication avec les acteurs locaux pour qu'ils soient ambassadeurs du dispositif Habiter Mieux (🌱)

Cette action consiste à développer les outils de communication pour mieux faire connaître les permanences des opérateurs ANAH aux mairies, entreprises, assistantes sociales etc. pour qu'ils soient relais de l'information auprès de la population.

Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté en partenariat avec les communes (🌱)

Le SDEC ENERGIE propose une exposition « 2050 » animée, qui sensibilise les élèves à partir du CM1 aux solutions d'avenir pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cette animation est proposée dans la Maison de l'Énergie (dans les locaux du SDEC ENERGIE), où peuvent se rendre les classes, à l'initiative des établissements scolaires. L'association Les Petits Débrouillards organise des ateliers scientifiques qui complètent l'animation 2050 qui peut également être délocalisée dans les territoires dans le cadre de projets avec les communautés de communes. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallée de l'Orne peut venir seconder le SDEC ENERGIE si les besoins d'animation sont importants. Il propose également sa propre exposition, « l'éco-appart », qui peut être visitée à Caen. L'éco-appart, tout comme 2050, existe aussi forme itinérante.

S'appuyer sur des événements et manifestations publiques pour développer l'éco-responsabilité de la population (🌱)

Il est difficile de mobiliser le grand public spécifiquement pour des questions environnementales. De plus, l'organisation d'événements spécifiques nécessite beaucoup d'investissement, sans garantie sur leur fréquentation. Il faut de plus de nombreuses éditions avant qu'un événement soit bien identifié du public. Cette action consiste donc à s'appuyer sur des manifestations déjà bien connues du public sur le territoire pour y proposer des animations ludiques sensibilisant aux économies d'énergie et aux comportements éco-responsables (tri des déchets...). Le salon de l'Habitat à Villers-Bocage, organisé par l'UCIA du Pré-Bocage est un exemple d'événement sur lequel l'intercom s'appuie pour présenter les services d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Organiser une opération « Docteur Watt » (🌱)

Docteur Watt est un programme d'accompagnement aux familles volontaires sur la maîtrise de l'énergie dans leur logement, afin d'alléger leurs factures d'électricité. C'est une formation en 6 semaines et 4 étapes, comprenant :

- 2 sessions de formation avec un expert,
- un autodiagnostic de son logement grâce au prêt d'un wattmètre ?
- un suivi en ligne des consommations d'énergie.



Grâce aux écogestes, et sans investissements importants, les économies d'énergie atteignent aisément 8 à 10% !

Ce sont aussi des moments conviviaux qui permettent à chacun d'échanger sur les pratiques les plus simples et les plus efficaces.

Communiquer vers la population et les entreprises pour économiser l'eau (🌱)

Une campagne de communication vers le grand public sera mise en place pour qu'il adopte des comportements économes (sobriété, récupération d'eau de pluie).

Pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé en matière de réduction des consommations d'énergie, des dispositifs spécifiques (ORT) pourront être mis en place notamment dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain avec par exemple : la Loi Denormandie, qui vient compléter le dispositif loi Pinel Ancien déjà en place. Elle vise à rénover les logements vétustes par le biais d'un programme de défiscalisation avantageux à destination des investisseurs. Le tout dans l'idée d'améliorer la qualité du parc immobilier français et de répondre au besoin de logement des populations. La communauté de communes pourra également mener une réflexion dans le cadre de sa politique habitat sur la mise en place d'une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).

4-Mettre en œuvre une politique santé sur le territoire

4-1-Actions programmées :

Ouvrir des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) (🌱)

Face à la désertification médicale, les élus communautaires, confortés par la forte mobilisation des professionnels de santé, ont eu la volonté d'accompagner la construction de deux PSLA pour renforcer l'offre de soins sur le territoire selon le diagnostic territorial et l'analyse de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La construction de deux Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires a été actée par le conseil communautaire :

- Un Pôle de Santé bi-site Villers-Bocage (ouverture prévisionnelle printemps 2022) / Val d'Arry (ouverture prévisionnelles été 2021) qui comprend la construction d'un bâtiment à Villers-Bocage avec une trentaine de professionnels de santé et un second site à Val-d'Arry (Noyers-Bocage) qui accueillera une vingtaine de professionnels de santé.
- Un Pôle de Santé à Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé) qui accueillera une quinzaine de professionnels de santé, ouverture prévisionnelle printemps 2022.



Ces investissements importants ont vocation à renforcer et garantir un maillage territorial cohérent en matière d'accès aux soins pour la population. Ils doivent permettre de créer des conditions favorables à l'accueil de nouveaux professionnels de santé difficiles à capter en milieu rural.

Définir et mettre en œuvre une politique de santé sur le territoire et inciter au développement de la télémédecine (🌱)

Pour développer sa politique de santé sur le territoire, la communauté de communes va recruter en 2021 un chargé de mission PSLA/Santé. L'objectif est d'établir un diagnostic de l'offre de soins, d'identifier les besoins en termes de professionnels de santé, de mettre en œuvre une stratégie pour attirer de nouveaux praticiens, de créer un réseau des professionnels de santé et de mettre en place des actions de prévention, promotion de la santé vers les habitants du territoire, d'inciter au développement de la télémédecine, (🌱).

5-Faciliter l'accès au sport

La communauté de communes est compétente en termes d'accessibilité au sport. Elle a en charge la construction et la gestion des équipements et des bâtiments sportifs définis d'intérêt communautaire, mais également la programmation, l'animation et la diffusion des différentes activités qui peuvent s'y développer. Les équipements sportifs du territoire répondent aux attentes des associations existantes, mais également à l'accueil de nouvelles activités proposées par des associations extérieures. Aujourd'hui, près de 35 associations et près d'une dizaine d'écoles, de collèges ainsi que les centres de loisirs et les pompiers fréquentent régulièrement ces structures intercommunales.

5-1-Le soutien au tissu associatif sportif

L'octroi de subventions :

Pré-Bocage Intercom accompagne financièrement les associations sportives affiliées à une fédération sportive.

Le forum des associations sportives :



Pré-Bocage intercom a un rôle fédérateur auprès des associations. Dans ce cadre, elle organise tous les ans, à la rentrée, un Forum des Associations Sportives dans plusieurs gymnases du territoire. Des présentations d'activités sportives sont proposées par les associations présentes ; les visiteurs peuvent ce jour-là s'inscrire dans un club de sport. Plus de 1 000 personnes sont présentes chaque année.

• **Un guide des associations sportives :**

Pré-Bocage Intercom va créer un guide des associations sportives, afin de donner de la visibilité à leurs activités auprès des habitants du territoire.

• **Le Tour de Normandie :**

Pré-Bocage Intercom participe financièrement à l'organisation du Tour de Normandie, lorsqu'une étape se déroule sur une commune de son territoire. Cet événement fortement médiatisé, connaît un impact fort et est devenu populaire au fil des années.

5-2-Équipements sportifs intercommunaux

Ces équipements (gymnases, city-stades, pistes d'athlétisme...) sont nombreux sur le territoire et permettent de répondre aux attentes des communes, des associations du territoire et des clubs sportifs :

- Les gymnases de Cahagnes, Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé), Val d'Arry (Noyers-Bocage) et Villers-Bocage.
- Les terrains multisports (city-stades) de Cahagnes, Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé) (Livry), Dialan-sur- Chaîne (Jurques), Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Malherbe-sur-Ajon, Seulline (Saint-Georges-d'Aunay), Val- de-Drôme (Sept-Vents) et Villy-Bocage.
- La piste d'athlétisme du stade Roger BASSET de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon).
- La Maison des associations de Villers-Bocage, qui est un lieu dédié au sport, à l'école de musique, au Local Jeunes et au Relais Assistants Maternels.

5-3-Actions programmées :

Rénover des gymnases intercommunaux

Dans le cadre de sa compétence concernant le développement de la pratique du sport, des loisirs et nouveaux loisirs, Pré-Bocage Intercom souhaite améliorer la qualité de ses équipements sportifs. En effet, ils sont régulièrement utilisés par les associations sportives notamment pour les compétitions, les écoles et les collèges Il s'agit de réhabiliter les bâtiments et de normaliser les équipements au niveau des règles des fédérations sportives. La rénovation du gymnase de Villers-Bocage est prévue à partir de l'été 2021. Une réflexion va être menée concernant les réhabilitations du gymnase de Les Monts d'Aunay et de Caumont-sur-Aure.

Réfléchir à une prise d'intérêt communautaire de la piscine située à Villers-Bocage

Elle est utilisée par l'ensemble des communes, notamment les écoles et les collèges.

ENFANCE ET JEUNESSE

Commission Enfance et Jeunesse



1-Petite Enfance**1-1-Gérer les Relais Assistants Maternels (RAM)****1-2-Journée des assistants maternels****1-3-Festival « Pour Bercer l'imaginaire »****2- Enfance - Jeunesse****2-1-Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)****2-2-Locaux Jeunes****2-3-Fête du Jeu****2-4-Appel à projet jeunesse et culture****2-5-Mission Locale****2-6-Actions programmées :**

- . Mettre en œuvre le Projet Éducatif Local 2021-2026
- . Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2023
- . Élaborer et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2027
- . Élaborer et mettre en œuvre le Projet de fonctionnement RAM 2022-2023 et 2024-2027
- . Créer et diffuser un guide « grandir en Pré-Bocage »
- . Mettre en place des temps d'échange et de partage autour de questions de parentalité
- . Former et sensibiliser autour des questions d'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers
- . Porter réflexion autour de l'amélioration de la restauration collective sur le territoire (🌱)
- . Intégrer le RAM « À Pas de Lutins » dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de services au public de Villers-Bocage
- . Intégrer le RAM « À Petits Pas » dans le cadre de la création d'une « Maison Citoyenne » à Caumont-sur-Aure
- . Faire évoluer les « Relais Assistants Maternels » en « Relais Petite Enfance »
- . Mettre en place des temps de concertation des enfants autour de projets de l'intercom dans le cadre des ALSH
- . Porter réflexion autour des lieux d'accueil proposés aux enfants dans le cadre des ALSH
- . Ouvrir de nouveaux locaux jeunes ou groupes ados sur les communes de Cahagnes et Val d'Arry
- . Mettre en place des permanences d'établissements spécialisés dans l'écoute des jeunes (Maison des Adolescents)
- . Mettre en place un service d'information jeunesse sur le territoire
- . Mettre en place des actions de type « chantier citoyen »
- . La communauté de communes étudiera la création d'un lycée sur le territoire en lien avec la Région Normandie et l'État

(🌱) = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1-Petite enfance

1-1-Gérer les Relais Assistants Maternels (RAM)

Ce sont des lieux d'informations, d'échanges et de rencontres ouverts aux parents et aux professionnels de la petite enfance.

Au sein de ce lieu de « guichet unique », les animatrices du RAM :

- renseignent sur les différents modes de garde présents sur le territoire,
- accompagnent les parents tout au long de leur parcours d'employeur.
- renseignent sur les professions d'assistant maternel et de garde à domicile : statut, agrément, droits et devoirs en tant que salarié...
- accompagnent les assistants maternels tout au long de leur parcours professionnel.



Les RAM proposent tout au long de l'année des rencontres avec d'autres professionnels de la petite enfance et le partage d'expériences au cours des soirées, des ateliers d'éveil ainsi que des manifestations. Le RAM, c'est aussi, un espace de découverte, d'apprentissage et de socialisation en douceur qui propose aux jeunes enfants des ateliers d'éveil.

Pré-Bocage Intercom compte environ 300 assistants maternels. Elle assure la gestion de trois RAM en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

1-2-Journée des assistants maternels

Tous les ans, les 3 RAM et les assistants maternels travaillent ensemble pour l'organisation de cette journée. Encore trop méconnu du grand public, le métier d'assistant maternel est aujourd'hui reconnu comme une

profession à part entière de la petite enfance. Cette journée a pour but de mettre en avant leur travail et leur implication dans l'accueil des enfants au quotidien.

1-3-Festival « Pour Bercer l'imaginaire »

Évènement dédié à la petite enfance, chaque printemps, Pré-Bocage Intercom propose des ateliers, des rencontres, des expériences, des contes ou encore des spectacles à destination des jeunes enfants et de leurs familles.

2-Enfance – jeunesse

2-1-Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La communauté de communes développe une politique globale en faveur de l'Enfance afin de proposer des accueils de qualité répondant aux besoins des familles. L'objectif est de proposer aux enfants un temps éducatif, de détente et de découverte dans un nouvel environnement, venant compléter celui de la famille et de l'école. Ils offrent une expérience de vie en collectivité, accompagnent les enfants vers l'autonomie et leur donnent l'occasion de pratiquer diverses activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques.

Dans ce cadre, Pré-Bocage Intercom a mis en place des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en régie

ou gérés par des prestataires. Le territoire dispose désormais de 7 centres de loisirs : Caumont-Sur-Aure (3-12 ans), Cahagnes (3-12 ans et 3-14 ans), Les Monts d'Aunay (3-12 ans), Villers-Bocage (3-12 ans), Val-d'Arry (3-12 ans) et La Ferme de d'Jo à Aurseulles (6-12 ans).

2-2-Locaux Jeunes

Ces espaces sont des lieux d'échanges, de convivialité, de loisirs et de prévention qui s'adressent aux jeunes de 11 à 17 ans.

Ces lieux permettent aux jeunes de se retrouver, de mettre en place des projets individuels ou collectifs, d'organiser des activités, sorties, séjours, de lier connaissance. Les locaux jeunes sont des espaces d'autonomie, de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté.

Le territoire dispose de 3 locaux jeunes : Caumont-sur-Aure, Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay.

2-3-Fête du Jeu

La Fête du Jeu est un événement national dont l'objectif est de promouvoir le jeu gratuit et pour tous. Tous les ans, la communauté de communes organise un après-midi de jeux

gratuits, dans une des communes de son territoire. Les animations et activités sont ouvertes à tous, proposant ainsi à la population un panel de jeux pour tous les âges.

2-4-Appel à projet jeunesse et culture

Chaque année, Pré-Bocage Intercom met en place un appel à projet « jeunesse et culture » qui a pour objectif de faciliter l'émergence de projets en direction des adolescents (qui prennent en compte la dimension culturelle, l'accompagnement et la sensibilisation de ce public et qui valorisent les démarches participatives).

2-5-Mission Locale



Pré-Bocage Intercom travaille en partenariat avec La Mission Locale du Bessin au Virois afin d'accompagner, de conseiller et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours professionnel mais aussi dans leur vie quotidienne. Cette structure associative est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent (logement, santé ...) avec une priorité donnée à

l'emploi et à la formation. Elle assure un suivi individualisé pour les jeunes qu'elle reçoit et les oriente le plus souvent vers des formations en alternance. Chaque semaine, une permanence est organisée au sein de chaque « Points Info » du territoire, à raison de deux journées à Les Monts d'Aunay, une demi-journée à Caumont-Sur-Aure et une demi-journée à Villers-Bocage.

2-6-Actions programmées :

Dans le cadre de ses actions enfance et jeunesse, Pré-Bocage Intercom met en œuvre des projets et conventions dédiées couvrant tout ou partie de la durée du projet de territoire.

Mettre en œuvre le Projet Éducatif Local (PEL) 2021-2026

De 2021 à 2026, Pré-Bocage Intercom disposera d'un Projet Éducatif Local. Il s'agit d'une politique éducative transversale et globale, menée en direction des enfants et des jeunes servant de référence et constituant un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et un public.

En 2019 et 2020, Pré-Bocage Intercom a réalisé un diagnostic partagé, basé sur l'étude des données INSEE, un questionnaire aux familles (1026 réponses), des entretiens avec les professionnels, des réunions participatives par bassin de vie et des débats en commission Enfance-jeunesse. Cette étape a permis d'identifier les besoins en termes d'enfance-jeunesse sur le territoire.

Le PEL, porté et mis en œuvre par Pré-Bocage Intercom et ses partenaires, est axés autour de trois grandes orientations éducatives, permettant une multitude d'action en direction du public petite enfance, enfance et jeunesse.

Accompagner l'individu dans sa construction (« bien grandir ») :

- Permettre à l'individu de trouver un service adapté à chaque étape de son développement personnel.
- Tendre vers l'égalité d'accès aux activités récréatives et de loisirs, pour tous les enfants et jeunes du territoire.
- Permettre l'ouverture culturelle du public enfance-jeunesse.
- Soutenir les parents dans leur rôle et leurs fonctions parentales.

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble :

- Rendre les enfants/les jeunes acteurs et auteurs du territoire, en les impliquants dans les décisions et les projets.
- Permettre à chaque enfant et chaque jeune de trouver sa place.
- Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes à besoins particuliers.
- Favoriser l'interconnaissance entre les enfants / les jeunes du territoire.
- Créer du lien social entre les générations.
- Sensibiliser les jeunes générations au développement durable.

Renforcer la dynamique territoriale autour des questions de petite enfance, d'enfance et de jeunesse :

- Mettre en réseaux les acteurs du territoire.
- Proposer une offre de service adaptée à la réalité du territoire.
- Améliorer l'articulation entre les différents acteurs, pour une meilleure transition entre les différents temps de l'enfant.
- Renforcer les liens de coopération et la collaboration entre les différents acteurs éducatifs du territoire,
- Améliorer la communication entre les différents acteurs éducatifs.

Mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2023

Dans le cadre de ses actions petite enfance, enfance, jeunesse, Pré-Bocage Intercom est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF, sur la période de 2020 à 2023. Remplaçant les Contrats Enfance Jeunesse, la CTG concerne et couvre de plus larges besoins de la famille : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès au droit.

Élaborer et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2027

Élaborer et mettre en œuvre le Projet de fonctionnement RAM 2022-2023 et 2024-2027

Pré-Bocage Intercom a la compétence de création, d'aménagement et de gestion des trois Relais d'Assistants Maternels du territoire. Dans ce cadre, un projet de fonctionnement est rédigé en partenariat avec la CAF, regroupant les objectifs et moyens des RAM sur une période maximale de quatre ans à compter du 1er septembre 2021. Ce projet représente le fil conducteur de l'action des RAM sur le territoire.

Créer et diffuser un guide « grandir en Pré-Bocage »

À destination des familles et des professionnels du territoire, cette documentation permettra d'informer autour des activités, ressources, services et accompagnements existants localement dans le domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les autour des questions éducatives.

Mettre en place des temps d'échange et de partage autour de questions de parentalité

De la naissance à l'adolescence, les parents sont régulièrement confrontés à des interrogations autour de l'accompagnement de leur enfant. Ces temps dédiés uniquement aux adultes seront animés par des professionnels qualifiés en fonction de la thématique abordée (psychiatre, éducateur spécialisé, psychomotricien, diététicien, psychologue, conseiller d'orientation...).

Former et sensibiliser autour des questions d'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers

Signataire de la Charte Accueil Réussi, Pré-Bocage Intercom s'engage dans l'accueil des enfants et des jeunes à besoins particuliers. Dans ce cadre, des actions seront proposées aux professionnels, aux élus et aux habitants du territoire, pour permettre une meilleure connaissance et un meilleur accueil de ce public.

Porter réflexion autour de l'amélioration de la restauration collective sur le territoire (🌱)

Proposer aux enfants et aux jeunes du territoire une alimentation de qualité, variée, locale et respectueuse de l'environnement est un objectif de la communauté de commune. Un diagnostic sera réalisé afin de mettre en évidence des axes d'améliorations et des préconisations dans ce domaine.

Petite-enfance

Intégrer le RAM « À Pas de Lutins » dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de services au public de Villers-Bocage

Les travaux qui seront réalisés permettront d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux professionnels ou futurs professionnels de la petite enfance, aux parents et aux enfants, dans le cadre des activités du RAM « À Pas de Lutins ». Ces nouveaux locaux seront notamment composés du bureau de permanence de l'animatrice et d'une salle dédiée exclusivement aux ateliers d'éveils.

Intégrer le RAM « À Petits Pas » dans le cadre de la création d'une « Maison Citoyenne » à Caumont-sur-Aure

Pré-Bocage Intercom s'associe à la Ville de Caumont-Sur-Aure dans ce projet, qui comprendra de nouveaux locaux pour le RAM « A Petits Pas » (bureau de permanence, salle dédiée aux ateliers d'éveil...).

Faire évoluer les « Relais Assistants Maternels » en « Relais Petite Enfance »

En application de l'ordonnance du 19 mai 2021 réformant les services aux familles, Pré-Bocage Intercom fera évoluer ses « RAM » en « RPE », pour une meilleure identification et un meilleur service rendu au public.

Enfance

Mettre en place des temps de concertation des enfants autour de projets de l'intercom dans le cadre des ALSH

Afin de pouvoir associer les enfants et les jeunes à la vie du territoire, Pré-Bocage Intercom expérimentera différentes formes de concertation, de manière ponctuelle ou régulière.

Porter réflexion autour des lieux d'accueil proposés aux enfants dans le cadre des ALSH

Dans le cadre des ALSH proposés sur le territoire, les différentes communes mettent à disposition des lieux d'accueil partagés, notamment des écoles, sur les périodes d'ouverture. Ce partage des espaces ne permettant pas une identification claire, une personnalisation des espaces et la mise en place de projets globaux, une réflexion sera engagée autour des problématiques et des besoins en termes de locaux d'accueil, mais également autour de la possibilité de mise à disposition ou de création de locaux dédiés.

Jeunesse

Ouvrir de nouveaux locaux jeunes ou groupes ados sur les communes de Cahagnes et Val d'Arry

Bien que Pré-Bocage Intercom dispose de trois locaux jeunes, une grande partie du public concerné n'a pas ou peu accès à ces établissements, du fait de problèmes de mobilité. De fait, Pré-Bocage Intercom mènera une réflexion autour de la mise en place de service de loisirs dédiés à la tranche d'âge jeunes, sous la forme de locaux jeunes ou de groupes ados.

Mettre en place des permanences d'établissements spécialisés dans l'écoute des jeunes (Maison des Adolescents)

Afin d'apporter une réponse aux souffrances liées à l'adolescence (décrochage scolaire, sexualité, addictions...), à la fois aux jeunes et à leurs parents, Pré-Bocage Intercom souhaite une mise en place de permanences sur les sites de Caumont-sur-Aure, Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay.

Mettre en place un service d'information jeunesse sur le territoire

Le territoire de Pré-Bocage Intercom ne dispose pas de service d'information jeunesse. La mise en place de ce type de service, de manière itinérante de préférence, permettra de pouvoir accompagner les jeunes cherchant des informations généralistes aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...), tout en mettant à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés (accès numérique notamment).

Mettre en place des actions de type « chantier citoyen »

Ces actions pourront permettre aux jeunes de s'investir sur des missions d'intérêt général en échange de « coupons » utilisables auprès de partenaires identifiés sur le territoire (culture, sport, loisirs, mobilité...).

La Communauté de Communes étudiera la création d'un lycée sur le territoire en lien avec la Région Normandie et l'État

CULTURE

Commission Culture



Une politique culturelle dynamique et ambitieuse est un moyen de favoriser l'attractivité du territoire et de répondre aux attentes des habitants. C'est un facteur de développement territorial, ainsi qu'un enjeu fort en termes de lien social, de vitalité, de qualité de vie et d'image. Marqueur essentiel de la spécificité d'un territoire, la culture est aussi un facteur d'emploi, et de développement économique. Pour cela, la communauté de communes a défini **cinq enjeux** concernant les politiques culturelles, qui doivent être au centre du projet de construction d'une identité culturelle :

- Contribuer au bien-être de la population
- Assurer une audience plus large des productions artistiques locales
- Permettre par la culture, l'ouverture des jeunes (0-24 ans) au monde
- Affirmer l'image de l'intercom au regard de la population et des communes
- Donner une image dynamique du territoire

Afin d'y parvenir, les élus se sont fixés **des objectifs** qu'ils s'attachent à développer dans chacune des actions proposées et menées :

- Renforcer l'offre culturelle
- Construire une identité
- Créer un réseau
- Favoriser l'accès à la culture
- Créer du lien social
- Rendre le public acteur

Les élus se sont associés à la démarche du Conseil départemental du Calvados dans le cadre du contrat de développement culturel, signé pour une durée de trois ans, pour initier un certain nombre d'actions culturelles, afin de développer l'offre et les pratiques culturelles sur le territoire, tout en garantissant un équilibre de répartition sur celui-ci.

L'identification et la densification de l'offre culturelle sur le territoire, grâce à un lieu, apporterait de la cohérence aux différentes politiques locales et à un ensemble d'initiatives. Il permettrait également de palier l'isolement de certains acteurs culturels.

1-Renforcer la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom et accroitre sa visibilité
2-Développer et pérenniser un réseau artistique et culturel et une dynamique de territoire 2-1-Mettre en place des actions transversales en lien avec les acteurs du territoire et les autres services de la collectivité 2-2-Soutenir le tissu associatif par des aides aux associations 2-3-Favoriser l'émergence de projets artistiques et culturels 2-4-Action programmée : · Amener la culture en milieu rural
3-Participer à la dynamisation du réseau des bibliothèques/médiathèques en lien avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)
4-Valoriser les arts plastiques et le patrimoine
5-Valoriser les artistes amateurs du territoire
6-Mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur un lieu structurant et fédérateur

1-Renforcer la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom et accroître sa visibilité

La saison culturelle de Pré-Bocage est menée dans une démarche d'accessibilité (de l'offre, des lieux, de la tarification) et de partenariat. Chaque année, un fil rouge est choisi. Cela permet de mettre l'accent sur une thématique particulière, par exemple : la différence, le développement durable, l'égalité filles-garçons....

La saison se termine chaque année par un événement participatif et fédérateur : le Festival « Les Pieds dans les Etoiles ». À travers cette programmation culturelle annuelle, Pré-Bocage Intercom vise à :

- Contribuer à une démocratisation de l'offre culturelle sur son territoire en ouvrant et renouvelant des publics. Celle-ci passera par la programmation proposée, par le prix, et les lieux de diffusion.
- Susciter de nouvelles approches sensibles et plurielles. Stimuler l'envie et une certaine appétence pour le culturel et l'artistique.
- Amorcer le goût du spectacle. Encourager la population à sortir, à se croiser, à mieux connaître son territoire et ses ressources.
- Promouvoir l'éducation artistique : développer l'esprit critique et l'ouverture sur le monde par l'éveil et la formation du sens esthétique et professionnalisation. Favoriser les rencontres avec les artistes, les ateliers...
- Privilégier les partenariats avec les différents acteurs du territoire (sociaux, éducatifs, associatifs...) pour favoriser l'enracinement sur le territoire d'une politique culturelle globale.
- S'appuyer sur le jeune public pour qu'il devienne passeur de culture.
- Valoriser et promouvoir le territoire et son patrimoine. L'objectif est de rayonner, en développant notamment des événements phares tout en les ancrant dans la vie du territoire. Avoir une identité commune Pré-Bocage Intercom sans gommer les particularismes.
- Mobiliser et rendre mobiles les habitants de Pré-Bocage Intercom.

Ces propositions artistiques et culturelles doivent replacer l'être humain et l'art au centre d'un épanouissement personnel et collectif.

Véritable « vitrine » des autres actions du service, et du cadre de vie du territoire, sa politique culturelle permet à Pré-Bocage Intercom de développer son attractivité et sa visibilité ; sa localisation étant idéalement située entre Caen et Vire.

2-Développer et pérenniser un réseau artistique et culturel et une dynamique de territoire

2-1-Mettre en place des actions transversales en lien avec les acteurs du territoire et les autres services de la collectivité

Le service culture travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire et les différents services de l'intercom (développement économique, tourisme, enfance-jeunesse ou service des ordures ménagères), pour mettre en œuvre des événements structurants et fédérateurs :

- **L'AGENDA CULTUREL** : publié chaque année, il a pour ambition de réunir le plus grand nombre d'événements et d'associations tout en affichant la nouvelle programmation culturelle. Au-delà de cet outil de promotion des actions menées sur le territoire, un engagement vers une politique de communication accrue permettra d'aller chercher ceux qui ne connaissent pas encore les chemins qui mènent aux lieux culturels, salles, événements.

- **LE PROJET DES JEUNES PROGRAMMATEURS** : projet phare et inclusif à destination des adolescents du territoire, celui-ci permet de découvrir les métiers de la culture, et notamment celui de programmeur. Les jeunes participent à toutes les étapes, allant du choix de la compagnie, à leur programmation, en partenariat avec les structures « ados » du territoire.
- **LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE « Pour Bercer l'Imaginaire »**. En partenariat avec le service enfance-jeunesse, l'intercommunalité propose pendant une semaine des actions, spectacles, ateliers, conférences pour les futurs parents, parents, grands-parents, RAM, écoles. Ce festival se termine par la fête du jeu organisée par le service enfance-jeunesse.
- **LES ESTIVALES DU PRÉ-BOCAGE**. Soucieux d'être attractif, de retenir les touristes sur le territoire et tenant compte que certains administrés ne partent pas en vacances, les élus ont souhaité proposer une offre culturelle pendant la période estivale, sur le temps du marché, à la fois à Les Monts d'Aunay et à Villers-Bocage. En parallèle, des interventions avec l'ALSH de Caumont-sur-Aure pourront être envisagées.

Pré-Bocage Intercom veille également à s'inscrire dans les initiatives locales ou nationales, et à développer des actions de médiation, ainsi que des actions transversales.

2-2-Soutenir le tissu associatif par des aides aux associations

Riche d'un tissu associatif varié, Pré-Bocage Intercom souhaite favoriser la diversité et la complémentarité de l'offre artistique et culturelle. A ce titre, en complément des actions menées directement, la commission culture souhaite aider financièrement les associations du territoire, soit reconnues d'intérêt communautaire, soit reconnues d'intérêt territorial :

- **École de musique du Pré-Bocage** : les cours sont assurés à la Maison de services au public (MSAP) de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), au centre culturel de Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé) et à la Maison des Associations de Villers-Bocage.



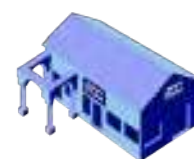
- **AIPOS** (Association Intercommunale, Programmation et Organisation de Spectacles) : l'association organise une saison de spectacles par des professionnels dans les villes de Villers-Bocage et de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon).



- **Cinéma Paradiso** à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : afin de faciliter l'accès au cinéma et promouvoir le cinéma en milieu scolaire, pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire, Pré-Bocage Intercom participe à la prise en charge de la fréquentation de chaque classe.



- **Le DOC** (association Le Doigt dans l'Oreille du Chauve) : afin de promouvoir la culture expérimentale en milieu scolaire, ainsi que chez l'habitant par l'organisation de concerts.



2-3-Favoriser l'émergence de projets artistiques et culturels

Le lancement d'appels à projets

Afin d'affirmer l'engagement du territoire vers la création, la diffusion et les initiatives culturelles locales, la communauté de communes a mis en place des appels à projets annuels afin de soutenir les projets culturels et les associations artistiques et culturelles locales.

La constitution d'un pôle de prêt de matériel : Pré-Bocage Intercom permet aux associations d'emprunter du matériel gracieusement ou à faibles coûts (matériel spécifique aux spectacles), que les associations ne pourraient se permettre d'acheter, et pourtant essentiel au bon déroulement des manifestations.

L'élaboration d'actions de médiation, par exemple en lien avec les futurs Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires, les associations sportives, les EHPAD du territoire, etc.

2-4-Action programmée :

Amener la culture en milieu rural

La communauté de communes contribuera au développement du Pass'Culture, dispositif pour les jeunes. Pré-Bocage Intercom pourra ainsi promouvoir ses spectacles et ceux des associations partenaires.

3-Participer à la dynamisation du réseau des bibliothèques/médiathèques en lien avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)

Afin de favoriser et promouvoir la lecture publique, la communauté de communes, accompagne le dynamisme du réseau des bibliothèques et médiathèques communales, en lien avec la BDP et en relayant la communication adéquate qui contribue à renforcer la visibilité de ces dernières. Le service culture et patrimoine est moteur dans la mise en œuvre d'actions spécifiques autour de la lecture.

REGARDS CROISES, les ateliers de l'info en partenariat avec les médiathèques, bibliothèques du territoire et la Bibliothèque Départementale du Calvados en lien avec le prix Bayeux-Calvados Normandie. Pendant trois mois, sont proposées des actions, spectacles, rencontres d'auteurs en lien avec une exposition photographique ayant reçu le prix des correspondants de guerre. L'idée est de travailler sur un sujet d'actualité en « Regards Croisés ». Au fil du temps, ce projet fédère d'autres acteurs locaux comme le Cinéma Paradiso, Familles Rurales, Anacrouses et s'adresse aussi aux établissements scolaires du territoire – écoles, primaires et collèges.

LA NUIT DE LA LECTURE :

En s'appuyant sur cette manifestation nationale, ayant pour objectif de célébrer le plaisir de lire, la communauté de communes, n'ayant pourtant pas la compétence lecture publique, indique son véritable attachement aux bibliothèques, équipements de proximité essentiels pour un territoire tel que le nôtre.

Conscients que la lecture développe l'esprit d'analyse, l'esprit critique, donne l'accès à des connaissances et à l'information, il est important de promouvoir la lecture sur le territoire.

Le travail en partenariat et la mise en réseau sur cette manifestation permettra de s'adresser à tous les publics, et surtout d'aller à la rencontre, par des actions détournées de médiation, vers un public éloigné de la lecture. Car cette pratique aide à mieux comprendre le monde qui nous entoure et ouvre de nouveaux horizons.

4-Valoriser les arts plastiques et le patrimoine

Parmi toutes les formes de création existantes, les arts plastiques et visuels représentent un secteur vaste et riche, et souvent incompris.

La communauté de communes porte donc une attention particulière à rendre accessible ces arts et mettre en lumière ces artistes.

Itinéraire, en quête d'artistes - Journées du Patrimoine.

Evènement intercommunal organisé par Pré-Bocage Intercom, en collaboration avec l'association Réalité Art Actuel et les communes accueillantes.



Cet itinéraire d'art contemporain (peinture, sculpture, vidéos, photos...) permet de montrer un autre visage de la communauté de communes.

D'une démarche passive d'accueil du public dans des équipements culturels spécialisés que sont les galeries et les musées, que Pré-Bocage ne possède pas, les artistes, dans ce projet, s'engagent dans une démarche active de productions artistiques dans des sites patrimoniaux, différents, atypiques choisis pour l'occasion. Autres lieux, autre esprit, une démarche différente de l'art et des artistes est affirmée. Cette manifestation en sus de faire connaître notre territoire et nos sites patrimoniaux, d'appréhender des œuvres artistiques d'art contemporain dans des lieux de vie, provoquera de l'échange, du partage et de premier pas vers de l'éducation artistique. Cette manifestation se veut conviviale, familiale et gratuite.

S'ouvrir à l'art contemporain

C'est questionner la notion de la mobilité, c'est sortir des murs. Conscient de cet enjeu, Pré-Bocage Intercom s'engage à faire découvrir à ses administrés des grands évènements nationaux. Dans ce cadre, la communauté de communes offre aux habitants du territoire la possibilité de se rendre à la Foire Internationale d'Art Contemporain. Cette visite encadrée et menée par 2 historiens de l'art de l'association permet un décryptage des œuvres et des parcours artistiques, pas toujours accessibles pour des novices. Cette action est le reflet d'un engagement en faveur de l'éducation artistique et l'ouverture à cet art qui peut parfois être déconcertant et paraître inaccessible.

Les arts plastiques sont également un formidable outil pour mettre en exergue notre patrimoine.

Le patrimoine

La valorisation du patrimoine matériel et/ou immatériel constitue les racines et l'identité du territoire. Celle-ci passe également par le développement d'autres actions :

- Inscription dans des dispositifs nationaux ou locaux de promotion et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel.
- Identification et constitution d'un inventaire des lieux patrimoniaux du territoire.

5-Valoriser les artistes amateurs du territoire

La pratique amateur désigne toute activité artistique et culturelle exercée en dehors de toute contrainte. Mettre en lumière ces artistes amateurs fait partie de la politique culturelle de Pré-Bocage Intercom.

La diffusion des « œuvres » des artistes amateurs du territoire sera l'occasion d'inciter d'autres amateurs à se lancer dans cette aventure et de faire connaître leur travail.

Ce sera également l'occasion de créer du lien, de permettre la création d'un réseau d'artistes amateurs du territoire.

6-Mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur un lieu structurant et fédérateur

Depuis la prise de compétence, les actions hors les murs menées ont été bénéfiques, permettant de toucher un public parfois éloigné de la culture et des propositions artistiques.

Mais le manque de lieu propre empêche les actions à moyen et long terme, la fidélisation du public, la co-construction avec les partenaires et des artistes, l'accueil de publics spécifiques et la réelle visibilité de la politique culturelle ambitieuse menée.

Le droit à la culture est un droit fondamental. Mais les contraintes actuelles : disponibilité des lieux, contraintes techniques, temps de préparation technique, l'énergie et le temps nécessaires sont autant de freins à la structuration et à la visibilité d'une politique culturelle affirmée.

Le territoire a donc besoin d'un « phare », d'un équipement singulier : lieu ressources, lieu d'éducation artistique et culturelle, lieu de rencontre, d'échange, de repère, de référence, qui sera le marqueur des actions menées sur le territoire. Ce point d'ancrage, de rassemblement et de mixité, constituera un formidable levier identitaire et un outil de différenciation.

À la fois lieu de diffusion, de création, d'exposition, de coopération, d'accueil et de pratique artistique, cet espace structurant, fédérateur, répondra aux enjeux et objectifs définis par la communauté de communes,

Plaçant la personne, et l'épanouissement humain, au centre de la politique culturelle et privilégiant une approche transversale, ce projet stimulera les coopérations entre les différents acteurs, et garantira l'accès à tous à la culture.

Par son emplacement forcément central (Villers-Bocage), ce lieu sera le de canevas permettant de tisser du lien entre les habitants, les associations, etc. Il accueillera la programmation culturelle de la communauté de communes et permettra de développer les 3 piliers du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle : rencontre, pratique et connaissance.

L'identification et la densification de l'offre culturelle sur le territoire, grâce à cet équipement identifiable, apportera de la cohérence aux différentes actions menées, tout en maintenant les actions hors les murs, notamment par les festivals et l'été culturel, qui permettent de capter d'autres publics, et d'être le reflet d'une vitalité territoriale importante.



***PÔLE AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE***

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Commission Développement économique et Tourisme



Le territoire de Pré-Bocage Intercom est en développement économique et touristique. La Région Normandie « chef de file du développement économique et de l'Économie Sociale et Solidaire » et l'intercommunalité se partagent l'exercice de la compétence développement économique.

Le service développement économique de Pré-Bocage Intercom est à la fois le **maître d'œuvre de la politique de développement local** souhaitée par les élus communautaires et le **service public local consacré aux entreprises**. Il permet au territoire de soutenir les entreprises déjà installées, mais également d'accompagner la création et le développement de nouvelles entités.

L'ambition est d'accompagner sur le temps long un développement économique durable et résilient du Pré-Bocage. L'action quotidienne vise à faciliter la vie des entreprises et l'émergence de leurs projets, notamment en apportant une information adaptée relative à l'offre foncière et immobilière, aux démarches administratives, ou encore aux recherches d'aides et de financements.

Les enjeux de développement sont multiples, certains sont directement liés à **l'accueil et à l'accompagnement** des entreprises, d'autres portent sur **les conditions** de l'activité économique (ressources humaines qualifiées, matières premières disponibles, foncier et environnement...) ou sur **les relations** interentreprises et la résilience de l'écosystème économique. L'attractivité du territoire est l'un des résultats visibles de l'attention portée localement à ces enjeux.

Le développement du Pré-Bocage s'appuie sur les pôles économiques existants (Villers-Bocage, Les Monts d'Aunay, Caumont-sur-Aure, Seulline, Val d'Arry), sur les filières du tourisme, de l'environnement, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et propose d'accompagner la transition écologique en cours, vers des modes de productions et de consommations compatibles avec la préservation des ressources et de la qualité de vie locale (circuits courts, économie circulaire, économie sociale et solidaire, écologie industrielle et territoriale...). Les dynamiques commerciales et artisanales à l'œuvre dans tout le territoire sont également renforcées en partenariat avec les chambres consulaires et l'UCIA du Pré-Bocage.

L'économie est aussi liée au tourisme, ce qui se traduit depuis 2020 par le regroupement en une même commission Développement Economique et Tourisme. Au quotidien, la politique touristique est essentiellement mise en œuvre à travers l'Office de Tourisme. Des équipements comme le Zoo de Jurques, la Ferme du Loterot, le Souterroscope ou le Domaine d'Albizia participent à la notoriété du territoire. L'offre de restauration concentrée sur les pôles et l'offre d'hébergement présente sur de nombreuses communes ont aussi une fonction essentielle dans la vie économique locale et son dynamisme.

La situation géographique du Pré-Bocage, l'autoroute gratuite A84 et la proximité avec Caen-la-Mer, produisent encore un développement visible des constructions, des investissements et de l'économie en général. L'économie du Pré-Bocage bénéficie de sa localisation et du développement de la Normandie, tout en restant jusqu'à nos jours très localisée et peu dépendante des marchés internationaux. Avec les changements climatiques ou l'érosion de la biodiversité, cette « économie bocagère » désormais connectée est sous l'influence d'aléas et de tensions extérieurs. C'est pourquoi, il devient urgent d'opérer des adaptations et des transitions pour mieux résister face aux crises, optimiser l'usage des terres, des matières premières et des matériaux, et préserver ce qui est une ressource rare : la qualité de vie dans un environnement préservé.

1-Assurer le guichet unique territorial de développement économique

1-1-Accueillir, accompagner, conseiller des porteurs de projets et des entrepreneurs

1-2-Rediriger vers les experts, les partenaires, les ressources

1-3-Mettre en relation, organiser et animer le Club Eco' des acteurs économiques du Pré-Bocage

1-4-Actions programmées :

- . Animer des petits déjeuner de la création / porteurs de projets
- . Sensibiliser à l'entrepreneuriat / public jeune et actifs
- . Mettre en place des permanences à Aunay-sur-Odon et Villers-Bocage
- . Publier des témoignages et utiliser la parole des entreprises pour promouvoir le territoire et ses acteurs économiques

2-Renforcer et valoriser l'attractivité du Pré-Bocage

2-1-Soutenir et promouvoir les évènements organisés par l'UCIA du Pré-Bocage, et les initiatives portées par les acteurs économiques locaux

2-2-Actions programmées :

- . Conduire une réflexion de fond sur la promotion territoriale et plus globalement sur le marketing territorial
- . Développer un outil numérique de valorisation des activités économiques du territoire
- . Mettre en place des actions de promotion et de communication pour chaque pôle de développement et à l'échelle du Pré-Bocage
- . Accompagner de nouvelles manifestations d'envergure pour dynamiser le Pré-Bocage
- . Mettre en place un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) avec le service urbanisme (Plan Paysage)

3-Faciliter l'implantation d'entreprises et contribuer au renforcement de l'écosystème économique

3-1-Aménager, commercialiser et animer les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

3-2-Identifier le foncier d'activités économiques public et privé disponible

3-3-Actions programmées :

- . Constituer de nouvelles offres économiques en Zones d'Activités (ZA) / Potentialités en zones UX et 1AUX
- . Développer des éco-activités sur la ZA de Val d'Arry (Tournay-sur-Odon) (🌱)
- . Appliquer les principes du développement durable et notamment « Éviter Réduire Compenser » les impacts du développement économique / améliorer l'insertion paysagère des ZA, des parkings et des zones de stockage des entreprises, améliorer la gestion de l'espace public et développer les liaisons douces en ZA (Plan Paysage) (🌱)

4-Accueillir et faciliter l'hébergement d'entreprises

4-1-Aménager/commercialiser/animer les Espaces d'Activités Economiques (Numéripôle, Prébo'Cap, Espaces entreprises du 31 rue de Vire, Ateliers de l'Odon, locaux de la Brasserie de l'Odon et d'OBI Pub, ...)

4-2-Identifier l'immobilier d'entreprises public et privé disponible

4-3-Actions programmées :

- . Assurer une veille relative à l'optimisation des sites stratégiques du territoire (BS Production, BSI, Ateliers de l'Odon, Cégalia paysage, ...) et faciliter l'initiative privée
- . Étudier la faisabilité des opérations immobilières complémentaires lorsque l'équilibre financier est assuré
- . Rechercher et accompagner des investisseurs pour le développement de l'offre immobilière
- . Accentuer la mise en réseau des acteurs de l'immobilier d'entreprises (agences, investisseurs, bailleurs, SCI, propriétaires privés, ...)
- . Lutter contre les délaissés et les friches (accompagnement, fiscalité incitative, droit de préemption urbain, ...)

5-Œuvrer au développement durable et à la transition écologique

5-1-Poser un pré-diagnostic sur la résilience économique et autonomie alimentaire du Pré-Bocage (🌱)

5-2-Faciliter le développement des énergies renouvelables (méthaniseur à Tournay-sur-Odon, valorisation de l'ancienne carrière du Plessis-Grimoult et création de parcs photovoltaïques au sol, discussions en cours avec les développeurs éoliens, ...) (🌱)

5-3-Participer à des évènements nationaux/régionaux liés au développement durable et à la transition énergétique (🌱)

5-4-Actions programmées :

- . Décliner en programme d'actions l'étude résilience économique et autonomie alimentaire (🌱)
- . Sensibiliser, informer (🌱)
- . Valoriser du paysage bocager et développer une filière Bois-Énergie (Plan Paysage) (🌱)
- . Accompagner, conseiller les entreprises dans le développement de projets d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) structurés et collectifs (🌱)

6-Développer et promouvoir le tourisme

6-1-Co-construire et être proactif dans la définition de la politique de promotion et de valorisation touristique de l'EPIC

6-2-Actions programmées :

- . Constituer un réseau de sentiers de randonnées pédestres, cyclo, équestres
- . Conforter et développer l'offre d'hébergement
- . Valoriser touristiquement le patrimoine

(🌱) = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1-Assurer le guichet unique territorial de développement économique

1-1-Accueillir, accompagner, conseiller des porteurs de projets et des entrepreneurs

Complémentaire à l'Agence de Développement de Normandie, le service développement économique de l'EPCI se positionne quotidiennement en tant que **service public local aux entreprises**. Ainsi, les usagers (porteurs de projets, créateurs d'entreprises, acteurs économiques au sens

large et partenaires) ont accès à des interlocuteurs dédiés au développement du Pré-Bocage, capables d'apporter gratuitement un premier niveau de conseil et un large panel d'informations publiques (aides, offres en foncier/immobilier, appel à projets, mutualisations, ...).

1-2-Rediriger vers les experts, les partenaires, les ressources

Pour apporter un service de qualité et enrichir continuellement le contenu proposé aux usagers, le service travaille en **transversalité** avec les autres services de Pré-Bocage Intercom (urbanisme, technique, commande publique, culture, etc.) et en **partenariat** avec les services de l'Etat, les autres collectivités (Région, CD14, EPCI voisines et communes membres), les chambres consulaires ainsi que diverses structures reconnues pour leur expertise :

- l'UCIA du Pré-Bocage et la CCI de Caen Normandie pour la dynamisation du commerce ;
- l'Etape pour l'accompagnement des porteurs d'initiatives économiques ;
- Initiative Calvados pour l'aide à la création/reprise ;
- l'ANBDD et l'OFB pour la transition écologique des entreprises ;
- l'ARPE et le CAUE pour le développement de l'écoconstruction et la transition de l'artisanat ;
- etc.

1-3-Mettre en relation, organiser et animer le Club Eco' des acteurs économiques du Pré-Bocage

Le Club'Eco est une instance gratuite et sans adhésion, créée par le service développement économique de Pré-Bocage Intercom. Elle est ouverte prioritairement aux acteurs économiques du territoire et vise :

- à apporter de l'information, à débattre, à dynamiser les échanges ;
- à nourrir la réflexion en réponse aux préoccupations des entreprises ;
- à faire émerger collectivement les réponses aux enjeux de transition (sociétale, numérique, économique, écologique) ;
- à mieux connaître et à valoriser les activités locales et ce qui fait la richesse du Pré-Bocage ;
- à favoriser les actions et les synergies des acteurs économiques locaux ;
- à renforcer les relations interentreprises et les partenariats public-privé ;
- et enfin à proposer des ateliers thématiques et des actions concrètes ;
- etc.



1-4-Actions programmées :

Animer des petits déjeuners de la création / porteurs de projets

Pour prolonger le Club Eco' et l'initiative locale privée « Autour d'une table » (club business), Pré-Bocage Intercom propose de réunir des structures de services aux entreprises (expertise comptable, banque-assurance, agence de communication, agence immobilière, coach, ...) pour recevoir certains créateurs d'entreprises en demande d'une **information complète et d'une mise en réseau** à leur arrivée en Pré-Bocage.

Sensibiliser à l'entrepreneuriat / public jeune et actif

On observe fréquemment une grande méconnaissance du monde de l'entreprise dans le public jeune, chez les jeunes diplômés et chez de nombreux actifs. Pourtant, la **diffusion locale d'une culture de l'entrepreneuriat** est un axe fort de développement et un encouragement à l'initiative privée. Ces temps de sensibilisation et de partage seront aussi l'occasion de renforcer les réseaux du territoire et de fluidifier la mise en relation entre les structures existantes et les forces vives du Pré-Bocage.

Parallèlement à la sensibilisation à l'entrepreneuriat, et dans la continuité des réunions régulières avec les maîtres d'œuvre des **politiques publiques relatives à l'emploi et à la formation** (Sous-préfecture de Vire, service formation de la Région, Pôle Emploi, Missions locales, ...), l'EPCI souhaite porter des actions locales concrètes en faveur d'une plus grande accessibilité aux emplois et aux formations, au bénéfice des entreprises et/ou des habitants du Pré-Bocage.

Mettre en place des permanences à Aunay-sur-Odon et Villers-Bocage

Localisé au siège de l'intercommunalité à Les Monts d'Aunay, le service propose une permanence à Villers-Bocage et des rendez-vous dans les entreprises de **l'ensemble du territoire** sur demande.

Publier des témoignages et utiliser la parole des entreprises pour promouvoir le territoire et ses acteurs économiques

Dans le prolongement de l'appel à projet Les Vraies Bonnes Idées mis en place entre 2015 et 2018, il est important de redonner de la visibilité aux acteurs économiques locaux. Il est ainsi proposé de réaliser des interviews et des reportages sur les acteurs motivés afin de mettre en avant **leurs initiatives et la richesse du Pré-Bocage**.

2-Renforcer et valoriser l'attractivité du Pré-Bocage

2-1-Soutenir et promouvoir les événements organisés par l'UCIA du Pré-Bocage, et les initiatives portées par les acteurs économiques locaux



Depuis sa création, Pré-Bocage Intercom signe une convention annuelle de partenariat avec l'UCIA du Pré-Bocage et la CCI de Caen Normandie pour dynamiser le commerce local, notamment à travers l'organisation d'événements (salon des gourmandises à Aunay-sur-Odon, salon de l'habitat à Villers-Bocage, quinzaine commerciale, marchés de Noël, chéquier avantages, ...). Ponctuellement, Pré-Bocage Intercom soutient également d'autres initiatives et animations qui participent aussi à la **dynamisation du territoire**.

2-2-Actions programmées :

Conduire une réflexion de fond sur la promotion territoriale et plus globalement sur le marketing territorial

La création de la Communauté de Communes en 2017 a permis la constitution d'un nouveau territoire de projets. Pour donner suite aux PLUi et à plusieurs années d'actions mutualisées en Pré-Bocage, il est aujourd'hui intéressant de prendre de la hauteur sur les caractéristiques du territoire et les conditions de son attractivité. En s'appuyant sur les expériences passées et les projets identifiés, l'intercommunalité propose de **préciser le marketing territorial** et de **se doter d'outils de valorisation** de l'ensemble du Pré-Bocage.

Développer un outil numérique de valorisation des activités économiques du territoire

Dans le sillage des réseaux sociaux, à l'heure des plateformes numériques, des places de marchés (*marketplaces*) et des *vitrines numériques mutualisées*, Pré-Bocage Intercom compte disposer d'une solution numérique à destination des entreprises artisanales et commerciales. Un outil sera sélectionné et mis en avant afin d'accompagner la **valorisation sur Internet du territoire et de son économie**.

Mettre en place des actions de promotion et de communication pour chaque pôle de développement et à l'échelle du Pré-Bocage

Dans la déclinaison du marketing territorial, des actions seront portées pour **valoriser chaque pôle** de développement (Villers-Bocage, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry, Seulline, Caumont-sur-Aure, Maisoncelles-Pelvey/Saint-Georges-d'Aunay) et **tout ce qui se joue économiquement au sein des communes rurales** de l'intercommunalité.

Accompagner de nouvelles manifestations d'envergure pour dynamiser le Pré-Bocage

En plus des salons phares du Pré-Bocage (habitat et gourmandises), Pré-Bocage Intercom **veille** à l'émergence d'**initiatives complémentaires de l'existant** et **encourage** leur création.

Mettre en place un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) avec le service urbanisme (Plan Paysage)

Aux côtés du service urbanisme et des services de l'Etat, le service développement économique de Pré-Bocage Intercom se propose de travailler avec les entreprises du territoire pour faire émerger **un outil partagé relatif à la publicité et à la signalétique**.

AXES 3 ET 4 EN LIEN AVEC LES STRATEGIES FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PRE-BOCAGE INTERCOM : DENSIFIER, OPTIMISER, FACILITER L'INITIATIVE PRIVEE

3-Faciliter l'implantation d'entreprises et contribuer au renforcement de l'écosystème économique

3-1-Aménager, commercialiser et animer les Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

- Aménager l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage
- Aménager la ZA Val-d'Arry (Tournay-sur-Odon)
- Commercialiser la ZA de Seulline (Coulvain Eco 5)
- Commercialiser la ZA de Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé)

La communauté de communes commercialise actuellement 4 zones d'activités intercommunales (Villers-Bocage, Val-d'Arry, Seulline et Caumont-sur-Aure). Deux opérations d'aménagements sont en cours (îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage, Permis d'Aménager Nord et Sud de la ZA de Val d'Arry à Tournay-sur-Odon). La pression foncière est importante le long de l'A84 (Villers-Bocage, Val d'Arry et Seulline) et les aménagements programmés sont en phase très avancée de commercialisation. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer et de mieux valoriser l'offre à Les Monts d'Aunay et à Caumont-sur-Aure.

3-2-Identifier le foncier d'activités économiques public et privé disponible

Le service développement économique enregistre et diffuse l'offre en terrains d'activités publique et privée. Cette action exige une amélioration continue puisqu'elle est

liée au partage des informations entre les propriétaires, les entreprises et l'EPCI, et impose une mise à jour constante.

3-3-Actions programmées :

Considérant les facteurs extérieurs (marché, demande, sollicitations des porteurs de projets...) et les caractéristiques du territoire (PLUi, maîtrise foncière de Pré-Bocage Intercom, offre publique et privée, possibilités...), la Commission Développement Économique et Tourisme (CDET) souhaite partager la **stratégie foncière** suivante :

1. Densifier prioritairement l'activité économique et mener un travail de fond avec les propriétaires,
2. Renforcer le développement de tout le Pré-Bocage en s'appuyant sur l'attractivité de Villers-Bocage,
3. Constituer des réserves foncières stratégiques, justifiées et ciblées où la demande est la plus forte, en considérant les orientations du PLUI et la maîtrise foncière de Pré-Bocage Intercom,
4. Prioriser et concentrer les moyens disponibles, en ayant une approche adaptée à chaque secteur :
 - Pour **l'ensemble du territoire**, renforcer la valorisation de l'existant, promouvoir les offres de Pré-Bocage Intercom et celles portées par le secteur privé, continuer la veille et l'étude systématique des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA),
 - **À Aunay-sur-Odon**, lancer une étude de faisabilité portant sur la création d'une nouvelle offre foncière dans la ZI, dans l'optique d'un aménagement par tranche (démarrer par ≈1 ha),
 - **À Seulline** lancer une étude de faisabilité et pré-aménager une grande parcelle (≈6 ha) dans l'optique de pouvoir accueillir avec réactivité un projet de grande emprise en Pré-Bocage,
 - **À Caumont-sur-Aure, Maisoncelles-Pelvey, Saint-Georges-d'Aunay**, assurer une veille et étudier les opportunités lorsqu'elles se présentent,
 - **À Villers-Bocage**, acquérir la réserve foncière de Terrena (Elivia) pour densifier la ZA (≈3 ha), et mener parallèlement des négociations pour constituer une réserve foncière au Sud (≈6 ha).

Constituer de nouvelles offres économiques en Zones d'Activités (ZA) / Potentialités en zones UX¹ et 1AUX² :

- Finaliser l'opération îlot Nord de la ZA des Noires Terres de Villers-Bocage

Le Permis d'Aménager de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres a été octroyé en novembre 2020. Cette opération porte sur l'aménagement de 15 lots représentant **41 156 m²** de surface nette pour l'activité économique. Observant une réelle attractivité couplée et une forte pression foncière, en moins de 6 mois et sans promotion particulière, 70% de cette surface fait déjà l'objet de projets d'implantations d'entreprises. Ici comme dans les autres zones d'activités, l'intercommunalité travaille étroitement avec les acquéreurs pour optimiser, densifier et améliorer la qualité des projets.

- Finaliser l'opération ZA Val-d'Arry

Après une première division parcellaire permettant, dès l'année 2020, le déménagement et le développement de l'entreprise JONES TP et le lancement des études relatives à la création d'un méthaniseur porté par ENGIE BIOZ, Pré-Bocage Intercom a porté la réalisation des travaux d'accès à la zone d'activité depuis la RD675. L'autorité environnementale rendra son avis en juillet 2021 à propos d'un potentiel d'aménagement complémentaire proposé par l'EPCI. Ainsi, la ZA de Val-d'Arry pourrait à terme développer **97 881 m²** de surface nette pour l'activité économique, dont 59 407 m² occupés par les deux équipements de revalorisation de matières (JONES TP : travaux publics et concassage valorisation de matériaux de chantiers / ENGIE BIOZ : méthaniseur valorisant les biodéchets pour l'injection de biogaz dans le réseau). Cette Zone d'Activités stratégiquement située à proximité d'un double échangeur de l'A84 est dédiée à **l'écologie industrielle** et aux activités spécifiques telles que les éco-activités, les services supports de l'industrie et de l'agriculture, les agri-fouritures, les énergies renouvelables, les travaux publics et la revalorisation/recyclage.

- Étudier l'extension de la Zone Industrielle (ZI) d'Aunay-sur-Odon et projeter un aménagement par tranche

La Zone Industrielle d'Aunay-sur-Odon a une surface nette pour l'activité économique d'environ 139 199 m² et accueille une dizaine d'entreprises. L'îlot classé en UX offre un potentiel de **39 684 m²** supplémentaires, dont **11 818 m²** propriété de Pré-Bocage Intercom. Parallèlement à un travail de fond mené aux côtés des propriétaires et des entreprises dans l'objectif d'optimiser les espaces d'activités et de densifier cette ZI, l'intercommunalité propose d'étudier l'extension de la ZI d'Aunay-sur-Odon et projeter un aménagement par tranche à commencer par environ 5 lots dans la maîtrise foncière de l'EPCI. Cette nouvelle offre permettrait entre autres une **redynamisation** de ce secteur et un **rééquilibrage** territorial du développement économique.

- Développer la maîtrise foncière de la ZA des Noires Terres et projeter l'aménagement d'un équipement pour les poids lourds

La Zone d'Activités de Villers-Bocage (Route de Caen, Cour au marchand, Noires Terres) s'étend entre le bourg de la commune et l'A84 sur près de 70 ha (surface brute pour l'activité économique intégrant voirie et espaces publics) et accueille environ 80 entreprises, dont 2 usines agroalimentaires représentant à elles-seules plus de 1 000 emplois. Au regard de l'attractivité et de la pression foncière évoquées précédemment, il est proposé de **développer la maîtrise foncière** de la ZA des Noires Terres (environ + 6 ha de surface brute) et de **projeter un aménagement** aussi dense que possible.

¹ UX : zonage du PLUi qui autorise l'implantation d'activités économiques dès maintenant.

² 1AUX : zonage du PLiI qui autorise l'implantation d'activités économiques, dans un second temps, quand les terrains classés UX dans un même secteur sont déjà commercialisés.

Par ailleurs, pour gérer la densification de l'activité et la croissance des flux logistiques, l'intercommunalité projette l'aménagement d'un **équipement permettant d'accueillir les poids lourds en transit** (parkings et sanitaires) tout en conciliant la fluidité du trafic, la sécurité des usagers et la qualité de l'environnement de ce *Village Etape*.

L'acquisition de la parcelle ZB 74, propriété de Maisoncelles-Pelvey, située à la sortie de Villers-Bocage en direction de Les Monts d'Aunay, sera aussi étudiée.

- Étudier les possibilités d'extension de la ZA de Caumont-sur-Aure

- Étudier l'extension de la ZA de Seulline et projeter l'accueil d'un grand projet

Située le long de l'A84 et accessible via un double échangeur, la Zone d'Activités de Seulline (Coulvain Eco 5) a une surface nette pour l'activité économique d'environ 77 250 m² et accueille une dizaine d'entreprises. L'intercommunalité dispose d'une réserve foncière classée en zone 1Aux dont l'aménagement permettrait le développement de 64 940 m² de surface brute pour l'activité économique. N'existant pas d'offre équivalente (publique et privée) en Pré-Bocage, Pré-Bocage Intercom inscrit l'étude et le pré-aménagement de ce secteur en vue d'y accueillir un **projet structurant de grande emprise** aux abords de l'A84 et au cœur du territoire.

- Accentuer la mise en réseau des acteurs du foncier d'activités économiques

L'intercommunalité porte l'aménagement des zones d'activités et la commercialisation des lots créés à cette occasion. L'offre publique est surtout concentrée dans la période post-aménagement ; l'offre privée est quant à elle plus diffuse, plus hétérogène et parfois en dehors des radars de l'EPCI. Dans l'intérêt des porteurs de projets et afin de mieux coordonner l'aménagement du territoire, Pré-Bocage Intercom va accentuer via son service développement économique la **mise en réseau** des acteurs du foncier d'activités économiques et la **mise en avant des offres privées et publiques**.

Développer des éco-activités sur la ZA de Val d'Arry (Tournay-sur-Odon) (🌱)

Deux entreprises sont déjà positionnées dans la ZA de Val-d'Arry (JONES TP et ENGIE BIOZ). Au regard des enjeux globaux de transition écologique et des pressions accrues sur les matières premières, les ressources (dont l'eau) et les terres, Pré-Bocage Intercom oriente la commercialisation de la zone d'activités **vers**

des éco-activités. L'objectif est de tendre vers un écosystème d'entreprises qui auront la capacité de contribuer efficacement à la résilience du Pré-Bocage (revalorisation des matériaux, énergies renouvelables, faibles empreintes écologique et carbone...).

Appliquer les principes du développement durable et notamment « Éviter Réduire Compenser » les impacts du développement économique / améliorer l'insertion paysagère des ZA, des parkings et des zones de stockage des entreprises, améliorer la gestion de l'espace public et développer les liaisons douces en ZA (Plan Paysage) (🌱)

A chaque opération d'aménagement de zone d'activités, lors de l'accompagnement de chaque porteur de projet, l'intercommunalité veillera à l'application des **principes du développement durable**. Au-delà des actions imposées par le cadre réglementaire, Pré-Bocage Intercom travaillera à l'**amélioration des paysages, des écosystèmes et de la qualité de vie**.

4-Accueillir et faciliter l'hébergement d'entreprises

Considérant les facteurs extérieurs (marché, demande, sollicitations des porteurs de projets, ...) et les caractéristiques du territoire (PLUI, maîtrise immobilière de Pré-Bocage Intercom, offre publique et privée, possibilités, ...), la Commission Développement Économique et Tourisme (CDET) souhaite partager la **stratégie immobilière** suivante :

1. Donner priorité au secteur privé pour le portage des opérations relatives à l'immobilier d'entreprises, faciliter l'initiative privée,
2. Densifier l'activité économique et mener un travail de fond avec les propriétaires en les incitant à :
 - entretenir un bâti de qualité ou faciliter la reprise de celui-ci pour redynamiser et « reconstruire la zone d'activité sur elle-même » (en référence au principe de « reconstruction de la ville sur elle-même »),
 - développer la mutualisation et/ou la colocation entre entreprises,
 - diviser les parcelles surdimensionnées afin d'accueillir de nouveaux projets,
 - construire des bâtiments d'activités sur plusieurs niveaux quand cela est possible,
 - optimiser le patrimoine commercial, artisanal et industriel,
3. lutter contre les délaissés et les friches, en utilisant par exemple une fiscalité incitative,
4. garder la maîtrise des équipements portés actuellement par Pré-Bocage Intercom pour disposer d'outils d'hébergement d'entreprises et préserver cet immobilier de la spéculation (Prébo'Cap, 31 RDV, Ateliers de l'Odon, ...),
5. étudier les opportunités et les DIA.

4-1-Aménager/commercialiser/animer les Espaces d'Activités Economiques (Numéripôle, Prébo'Cap, Espaces entreprises du 31 rue de Vire, Ateliers de l'Odon, locaux de la Brasserie de l'Odon et d'OBI Pub...).

À travers la compétence « immobilier d'entreprises », Pré-Bocage Intercom exploite plusieurs équipements aux fonctions complémentaires :

- Le pôle **Accueil d'entreprises du 31 rue de Vire** (Aunay-sur-Odon / Les Monts d'Aunay) est aménagé sur le site du siège de Pré-Bocage Intercom. Composé de 3 espaces existants (ateliers-boutique et stockages) totalisant 582 m² actuellement en location à 2 entreprises (Brasserie de l'Odon et ObiPub), ce pôle a fait l'objet d'une extension à travers **7 nouveaux espaces** livrés en 2021 (1 plateau aménagé, 3 bureaux, 3 stockages) représentant une surface nette supplémentaire d'environ 653 m². Par ailleurs, le pôle accueil d'entreprises du 31 rue de Vire bénéficie de la proximité du service développement économique de l'EPCI.
- La Pépinière d'entreprise écologique et solidaire **Prébo'Cap** (ZA des Noires Terres / Villers-Bocage) a été livrée en 2018. Ce bâtiment à énergie positive remarquable, ossature bois et isolé en paille, est composée de **7 espaces** (4 bureaux, 1 commerce-stockage, 1 stockage, 1 atelier-stockage) représentant une surface totale nette d'environ 385 m². Cette pépinière d'entreprises a pour objectif l'hébergement et l'accompagnement des entreprises de moins de 5 ans et réserve une place privilégiée aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). De plus, une petite salle de réunion est également à disposition des entreprises du Pré-Bocage pour les rendez-vous d'affaires et les formations.
- Les **ateliers de Seulline** (ZA de Coulvain / Seulline) totalisent 896 m² (ateliers et bureaux) actuellement en location à la société AXM. Cette propriété de Pré-Bocage Intercom compte parmi les outils de développement du territoire.

- La salle de réunions **Numéripôle** (Centre Richard Lenoir / Villers-Bocage) ne fait pas partie du portefeuille immobilier de l'EPCI, contrairement aux autres équipements mentionnés. Propriété de la commune de Villers-Bocage, c'est au titre de la compétence développement économique que l'EPCI a contribué à la réhabilitation et à l'équipement de cet espace pour y accueillir régulièrement les entreprises à un prix accessible. Aujourd'hui, le Numéripôle est identifié comme l'un des espaces du Pré-Bocage louable à la demi-journée ou à la journée par les acteurs économiques endogènes ou exogènes.

4-2-Identifier l'immobilier d'entreprises public et privé disponible

Tout comme il faut « accentuer la mise en réseau des acteurs du foncier d'activités économiques », il est important de mieux identifier l'immobilier d'entreprises public et privé disponible. Cette action en cours est complexe à mettre en œuvre dans la durée et de manière exhaustive. En effet, la mise à jour et la vérification des données fait appel à la contribution d'acteurs dont le panel évolue au

fil du temps et au gré des transactions. L'information doit pouvoir être transmise au service développement économique qui la centralise et la diffuse. Pour y parvenir, l'EPCI travaille à l'amélioration de la **lisibilité du circuit de l'information**, à la mise en **réseau** et à la valorisation d'**outils existants** tels que BASECO développé par la CCI de Caen Normandie.

4-3-Actions programmées :

Assurer une veille relative à l'optimisation des sites stratégiques du territoire (BS Production, BSI, Ateliers de l'Odon, Cégalia paysage...) et faciliter l'initiative privée

La politique de l'intercommunalité privilégie l'initiative privée, notamment lorsqu'il s'agit d'optimiser et de valoriser les sites économiques existants. L'EPCI a d'ores et déjà identifié plusieurs **sites stratégiques** qui font l'objet d'**enjeux d'optimisation et de valorisation**. L'intercommunalité assurera parallèlement une veille et étudiera la pertinence d'une initiative publique dans ce domaine.

Étudier la faisabilité des opérations immobilières complémentaires lorsque l'équilibre financier est assuré

Selon les opportunités et les enjeux qui peuvent émerger en cours de mandat, l'intercommunalité se réserve la possibilité d'**étudier la faisabilité** d'opérations immobilières complémentaires à la condition que l'**équilibre financier** soit assuré.

Rechercher et accompagner des investisseurs pour le développement de l'offre immobilière

Dans la continuité de la politique visant à encourager et à faciliter l'initiative privée, Pré-Bocage Intercom programme la mise en place d'actions de **communication**, une **veille systématisée** et un **accompagnement** spécifique des investisseurs susceptibles d'enrichir l'offre immobilière destinée aux acteurs économiques.

Accentuer la mise en réseau des acteurs de l'immobilier d'entreprises (agences, investisseurs, bailleurs, SCI, propriétaires privés...)

En parallèle du Club Eco', pour traiter à part et plus efficacement la question spécifique de l'immobilier d'entreprises, le service développement économique de Pré-Bocage Intercom va mettre en place des

rendez-vous réguliers qui réuniront les acteurs de l'immobilier d'entreprises (agences, investisseurs, bailleurs, SCI, propriétaires privés, ...). Ces réunions systématiseront le **partage d'informations**, leur mise à jour, et l'émergence de solutions immobilières à partir d'un collectif impliqué sur le territoire.

Lutter contre les délaissés et les friches (accompagnement, fiscalité incitative, droit de préemption urbain...)

L'intercommunalité inscrit dans sa feuille de route la lutte contre les délaissés et les friches dans les Zones d'Activités. Pour anticiper l'émergence de situations problématiques, l'EPCI étudie divers outils afin d'inciter les propriétaires à **revaloriser** leur patrimoine et en dernier recours à s'en dessaisir.

5-Cœuvrer au développement durable et à la transition écologique

5-1-Poser un pré-diagnostic sur la résilience économique et autonomie alimentaire du Pré-Bocage (🌱)

À la suite des premiers effets de la crise sanitaire et dans la continuité de la candidature non retenue de Pré-Bocage Intercom à l'appel à projets DRACCARE 2020, il a été décidé de lancer l'étude « **résilience économique et autonomie alimentaire** » en partenariat avec

La CCI de Caen Normandie et avec le concours de la Chambre d'Agriculture. Cette étude pré-opérationnelle a été conduite en mars-avril 2021 et propose de porter sur ces enjeux un regard croisé des consommateurs, des entrepreneurs et du monde agricole.

5-2-Faciliter le développement des énergies renouvelables (méthaniseur à Tournay-sur-Odon, valorisation de l'ancienne carrière du Plessis-Grimoult et création de parcs photovoltaïques au sol, discussions en cours avec les développeurs éoliens...) (🌱)

Le service développement économique est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets économiques dont les unités significatives de production d'énergie renouvelable font partie. Actuellement **facilitateur**, le service va proposer une **méthode** pour mieux accompagner l'émergence de ces projets en associant les communes et l'ensemble des parties prenantes.

5-3-Participer à des évènements nationaux/régionaux liés au développement durable et à la transition énergétique (🌱)

Le développement économique est conditionné aux enjeux du développement durable. Le service et les élus membres de la Commission Développement Economique et Tourisme (CDET) sont régulièrement invités aux évènements portant sur ces sujets, et la

transition écologique/énergétique se systématisent à l'étude de chaque opération et de chaque projet. Il reste encore néanmoins une réelle montée en compétence à opérer pour faire du Pré-Bocage un territoire en transition.

5-4-Actions programmées :

Décliner en programme d'actions l'étude résilience économique et autonomie alimentaire (🌱) :

- Formaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et mettre en œuvre un programme d'actions (🌱)
La question de la mise en place d'un PAT a été posée en commission en fin de mandat 2014-2020, puis à l'occasion de l'appel à projet DRACCARE 2020. L'étude « **résilience économique et autonomie alimentaire** » réalisée en 2021 préfigure la mise en place d'un PAT. *Action AE.1.1 du PCAET : « Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et à sa mise en œuvre ».*
- Développer les circuits courts, les points de vente à la ferme et les fermes pédagogiques (Plan Paysage) (🌱)
L'intercommunalité propose de faciliter le développement des circuits courts, des points de vente directe à la ferme et les fermes pédagogiques, que ce soit à travers les actions de développement économique ou à travers les actions de développement touristique. Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cet axe répond à un triple objectif de qualité des produits locaux, de qualité de vie et de qualité des paysages.
- Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles (préserver les ressources naturelles et la biodiversité locale, améliorer la qualité des productions...)
Action AE.1.3. du PCAET - « Accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques » : « Communiquer et former sur les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles, l'autonomie alimentaires des exploitations, les techniques culturales et d'élevages qui préservent et améliorent le stockage de carbone dans les sols et la biomasse. Cette mesure pourra être complétée par une étude d'amélioration de la connaissance des pratiques culturales et d'élevage des agriculteurs du territoire et une vision prospective de l'agriculture locale ».

Sensibiliser, informer (🌱) :

- les artisans de la construction sur la transition écologique (RE2020, écoconstruction, financements incitatifs...)
Cette action vise la montée en compétence vers une transition écologique des artisans de la construction. Elle se déclinera à travers de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation, et sera notamment complétée par l'action H.1.4. du PCAET « *Sensibiliser/informer les artisans de la construction sur le dispositif chèque éco énergie* » et H.1.5. « *Poursuivre le soutien de l'organisation du salon de l'Habitat* ».
- les propriétaires d'immobilier d'entreprises pour déployer des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques
Action E.2.2. du PCAET - « Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques » : « Les grandes et moyennes surfaces commerciales présentent des toitures et des surfaces de parking importantes, actuellement non valorisées. L'ensemble de ces surfaces pourraient être équipées de panneaux solaires photovoltaïques. La production peut être autoconsommée pour subvenir aux besoins en froid (fonctionnement des frigos). Normandie Energies dirige un Cluster solaire,

regroupant structures publiques et professionnels, qui a vocation à sensibiliser et faciliter la construction de ce type d'installations. Cette action sera initiée par le recrutement d'un stagiaire pour faire une enquête d'étude de potentiels et de mise en évidence de projets à initier. »

- les acteurs économiques pour réduire leur consommation de fluides et de matières premières

Cette action fait écho à l'action B.1.3. du PCAET - « Investir dans des équipements pour réduire les consommations d'eau et d'énergie (dans les bâtiments publics) », et propose de sensibiliser les acteurs privés à la réduction des consommations de fluides et de matières premières. Cette action prend notamment en considération la pression globale sur les matières premières, et la pression locale sur la ressource en eau, afin que ces ressources (naturelles, matières, énergétique) soient gérées pour servir un développement économique durable et responsable. Cf. Action E.1.1. du PCAET « Accompagner les entreprises pour réduire leurs consommations d'eau et d'énergie »

Valoriser le paysage bocager et développer une filière bois-énergie (Plan Paysage) (🌿)

Cette idée fait écho aux actions A.E.2.1. « Favoriser de nouvelles plantations pour augmenter le potentiel bois énergie à la suite de l'étude de gisement bois énergie » et A.E.2.2. du PCAET « Développer une filière bois déchiqueté en lien avec les professionnels locaux » : « La communauté de communes souhaite augmenter les capacités de production de bois énergie sur son territoire par la plantation de nouveaux linéaires bocagers, en s'appuyant sur le conseil départemental, qui aide la plantation chez les agriculteurs et les propriétaires privés » et l'expérience d'autres structures telles que Bois haïnergie 14.

Accompagner, conseiller les entreprises dans le développement de projets d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) structurés et collectifs (🌿)

Dans la continuité des dispositifs proposés par l'ADEME, la CCI et le SEROC, Pré-Bocage Intercom propose de mettre en place l'action E.1.2. du PCAET intitulée « Accompagner, conseiller les entreprises dans le développement de projets d'écologie industrielle territoriale structurés et collectifs » : « L'écologie industrielle territoriale est une démarche de synergies entre entreprises sur les thèmes du développement durable. Les synergies peuvent concerner la mutualisation de services (crèches mutualisées à l'échelle de la zone d'activités, restaurant, services de nettoyage, d'entretien des espaces verts, plan de déplacements inter-entreprises...). Les synergies peuvent également concerner des biens, des matériaux ou l'énergie. Cela contribue à la mise en place de l'économie circulaire : les déchets ou pertes des uns peuvent servir de matière première ou de support de production pour les autres. Une attention particulière sera portée sur la récupération de chaleur fatale industrielle. »

6- Développer et promouvoir le tourisme

Les activités et le développement touristique du Pré-Bocage s'appuient sur **un tourisme rural attractif et actif**, une qualité de **l'environnement** et « **un art de vivre en Pré- Bocage** », en lien avec l'identité du territoire, les habitants et les activités agricoles.

Cette cible touristique repose sur le soutien aux activités des gîtes ruraux, de vente à la ferme, aux activités équestres... Les modes de déplacement dit doux constituent un des moyens de découverte du territoire sous l'angle touristique, sportif et culturel. Sur le territoire du Pré-bocage, ces modes de déplacement s'organisent sous forme de randonnées pédestres, équestres et cyclistes. L'enjeu est de nourrir une stratégie touristique à partir de notre structure d'accueil, de promotion et de valorisation

touristique, l'EPIC Office de tourisme du Bocage Normand, et de projets concrets. L'action territoriale sera portée à la fois par les actions de l'EPIC, celles de Pré-bocage Intercom, celles des communes membres dans le cadre de leurs compétences et bien évidemment celles des prestataires touristiques qu'il sera nécessaire d'accompagner.

Pré-Bocage intercom doit pouvoir répondre aux besoins touristiques du territoire et des populations qui viennent le découvrir. Pour cela, il y a un réel besoin de conforter le tourisme hôtelier, en lien avec les sites touristiques du territoire.

6-1-Co-construire et être proactif dans la définition de la politique de promotion et de valorisation touristique de l'EPIC



L'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de tourisme du Bocage Normand, promeut le territoire sous la bannière « Pays de Vire-Collines de Normandie », créé en 2019. Il assure la promotion du tourisme pour les territoires de Pré-Bocage Intercom et de la Vire au Noireau. Les deux collectivités ont fait le choix de s'associer pour répondre de façon plus constructive aux attentes des acteurs touristiques.

Les élus ont la volonté de développer une politique touristique dynamique et innovante en participant activement à la définition de la **politique de promotion et de valorisation touristique de l'EPIC**.

Dans le cadre de cet engagement, **les élus du territoire souhaitent la mise en place de produits touristiques à destination des différentes cibles de clientèle du territoire** dans le cadre de package par exemple ou la mise en place de nouveaux produits du type « tourisme connecté » ou totalement « déconnecté »,

Un accueil touristique physique est proposé à Villers Bocage – Village Etape et quatre bornes touristiques numériques sont à la disposition des visiteurs sur Villers Bocage (772 visiteurs en 2020), Les Monts d'Aunay (685 visiteurs), Dialan-sur-Chaine au Zoo de Jurques (820 visiteurs) et Caumont sur Aure au Souterroscope (1 visiteur). Ce service aux visiteurs et aux habitants permet une information touristique 24h/24. Ces bornes sont actualisées par un lien avec le site Internet de l'Office de Tourisme.

6-2-Actions programmées :

Constituer un réseau de sentiers de randonnées pédestres, cyclo, équestres

La communauté de communes est compétente en matière **d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire**. Les sentiers de randonnées du territoire comprennent certains circuits qui répondent à la charte « Circuits Qualité du Calvados » (dont l'entretien est en partie subventionné par le Conseil Départemental du Calvados) et des circuits locaux pédestres, cyclistes ou équestres. Le développement des **sports nature est en plein essor** au niveau national et international. Récemment, Pré-Bocage Intercom a conventionné avec une communauté de communes voisines dans le cadre d'un projet « TRAIL », course à pied en pleine nature, que cette dernière porte. De nouveaux projets sont susceptibles de voir le jour autour de l'itinérance et notamment VTT ou Vélo. Les élus de Pré-bocage Intercom souhaitent avoir la **capacité d'intervenir, tout au long du projet de territoire, sur l'itinérance et l'adaptation de l'offre aux nouvelles pratiques**.

Conforter et développer l'offre d'hébergement

Le développement et la promotion du tourisme passe par la nécessité de conforter et d'accroître l'offre d'hébergement touristique afin d'améliorer l'attractivité du territoire et d'assurer le renouvellement de l'offre. L'accueil touristique va, en effet, de pair avec les besoins d'équipements touristiques.

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme assurent un accueil aux porteurs de projet et apportent tout élément de connaissance dont ils disposent. Ils redirigent les porteurs de projets vers les structures / acteurs experts nécessaires à la réussite de leur projet.

Depuis de nombreuses années, les élus communautaires ambitionnent l'arrivée d'un projet hôtelier. Le développement du Pré-Bocage tant en matière économique et touristique que résidentielle accroît sa capacité à accueillir un tel établissement. Les élus communautaires étudieront les opportunités offertes au territoire pour un tel développement. Il s'agit également de tirer un meilleur avantage du réseau autoroutier en retenant les touristes usagers de l'A84.

Valoriser touristiquement le patrimoine

Le territoire du Pré-Bocage présente un environnement et un patrimoine de qualité qu'il est nécessaire de valoriser et de préserver. Ces enjeux de préservation et de valorisation sont inscrits au sein du Plan Paysage que la communauté de communes vient de finaliser et qui seront à décliner de manière opérationnelle tout au long du projet de territoire et notamment au travers d'une action de sensibilisation et de communication autour du petit patrimoine. Ces actions de valorisation du patrimoine s'inscriront, notamment, avec les actions en cours et à venir autour de l'itinérance.

Par ailleurs, les élus du Pré-Bocage entrevoit, pour les communes concernées, une valorisation touristique du patrimoine de la reconstruction. L'Office de Tourisme accompagne cette réflexion actuellement qui devra aboutir sur des actions ciblées et une communication globale.

URBANISME ET SCoT

Commission Urbanisme et SCoT



Selon le diagnostic du SCoT, le territoire rural du Pré-Bocage est en pleine mutation. Cet état d'évolution pose la double question de la valorisation et la préservation des ressources locales, qu'elles soient environnementales, paysagères ou humaines.

Le renforcement de la structuration urbaine du territoire constitue une étape essentielle pour mieux s'organiser, afin de maintenir voire renforcer son attractivité.

La mise en œuvre d'un projet urbain innovant permet l'adaptation des modes d'urbanisation aux besoins des populations et simultanément aux exigences environnementales. Il conviendra en effet de concilier le renforcement des qualités et des conditions d'accueil du territoire tout en prenant mieux en compte l'espace agricole et naturel, et la valorisation des paysages du territoire.

1-Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

1-1-Actions programmées :

- . Mettre en place un Observatoire du territoire
- . Élaborer le bilan du Schéma de Cohérence Territorial de Pré-Bocage

2-Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

2-1-Actions programmées :

- . Suivre les indicateurs de suivi des deux PLUi et leur mise en œuvre
- . Engager une modification simplifiée voire de droit commun de deux PLUi dès 2021
- . Poursuivre et développer les actions de communication et d'information
- . Mettre en œuvre les études de développement pour le déploiement des zones d'activités économiques

3-Plan paysage

3-1-Action programmée :

- . Mettre en œuvre le plan d'actions

4-Service Autorisation du Droit des Sols (ADS)

4-1-Actions programmées :

- . Poursuivre et développer la communication entre les Mairies et le service instructeur comme service technique dédié aux mairies
- . Dématérialiser les demandes d'autorisation en urbanisme opposable au 01/01/2022

Dispositif « Petites Villes de Demain »

5-Animation du dispositif « Petites Villes de Demain »

5-1-Action programmée :

- . Recruter un chef de projet « Petites Villes de Demain »

1-Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Il s'oppose aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales) et aux opérations foncières et d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5 000 m², réserves foncières de plus de 5 hectares).

Le territoire s'est doté d'un SCoT, qu'il a approuvé en décembre 2016. Ce schéma précède la mise en œuvre des différentes politiques publiques en organisant un cadre général de cohérence, de complémentarités et de synergies. Il présente un véritable projet de territoire défini sur 18 ans. Il intègre les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET).

À l'échelle de la communauté de communes, il assure la compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales) et des opérations foncières et d'aménagement (ZAC, ZAD, lotissement de plus de 5 000 m², réserves foncières de plus de 5 hectares) avec ses orientations.

Le SCoT définit les orientations générales de l'organisation de l'espace, sur la base de laquelle les politiques publiques d'urbanisation, d'organisation des mobilités et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, pourront être définies.

Le Scot contient un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui regroupe 14 objectifs regroupés en 4 ambitions :

- Affirmer l'identité et l'attractivité du Pré-Bocage, renforcer son rôle au sein de l'espace régional
- Porter un projet de développement volontariste en valorisant davantage les atouts du Pré-Bocage
- Structurer et organiser le territoire pour renforcer l'efficacité des politiques publiques
- Concilier le développement global du Pré-Bocage avec la préservation et la valorisation d'une nature « partenaire »

Enfin, le SCoT contient un Document d'Orientation et d'Objectifs (le DOO) qui traduit les objectifs du PADD. Il définit les règles du jeu en matière d'aménagement et de développement durable, sous forme de prescriptions (orientations juridiquement opposables) et de recommandations (intentions générales qui ne sont pas obligatoires mais qui sont des illustrations de mise en œuvre).

1-1-Actions programmées :

Mettre en place un Observatoire du territoire

Dans le cadre de ses missions en matière d'aménagement durable du territoire, Pré-Bocage Intercom va mettre en place un observatoire du territoire afin de suivre les grandes dynamiques démographiques, économiques et énergétiques du territoire. Les outils à créer doivent permettre de récolter les

données et de les analyser pour informer les élus et partenaires du territoire. Ils se présenteront sous différentes formes : création d'un tableau de bord, production de cartes, extraction de statistiques, visualisation de phénomènes et analyse des évolutions.

Élaborer le bilan du Schéma de Cohérence Territorial de Pré-Bocage depuis son approbation en décembre 2016, selon :

- o Les indicateurs de suivi du SCoT ;
- o Le rapport de compatibilité du SRADDET approuvé en juillet 2020 ;
- o Le rapport de conformité avec l'évolution du code de l'urbanisme

Le Bilan du SCoT du Pré-Bocage devra être finalisé fin 2022. En effet, l'article L143-28 du code de l'urbanisme prévoit que « dans un délai de six ans après la délibération portant approbation du SCOT, l'EPCI procède à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »

À l'issue du bilan, les élus devront se prononcer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision et engager les procédures nécessaires éventuelles.

2-Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

Face aux exigences du développement durable et aux évolutions législatives récentes, les élus de Pré-Bocage Intercom ont souhaité poursuivre la dynamique de réflexion entreprise dans le cadre du SCoT du Pré-Bocage pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et d'environnement à l'échelle de leur territoire.

Ainsi, deux PLUi, qui couvrent à la fois le territoire de l'intercommunalité historique de Villers-Bocage Intercom (« PLUi du Secteur Est ») et celui d'Aunay-Caumont Intercom (« PLUi du Secteur Ouest »), ont été approuvés en décembre 2019.

Les PLUi ont trois objectifs :

- Prévoir l'aménagement et l'urbanisation des deux secteurs à l'horizon des quinze prochaines années, à travers la définition d'un projet politique
- Permettre de définir la vocation des différents espaces, qu'ils soient agricoles, naturels, ou urbains. Enfin, ils déterminent les droits et les obligations d'utilisation et d'occupation
- Cadrer les projets de construction et d'utilisation de terrain sur le territoire intercommunal

Ils offrent des outils à la collectivité pour organiser l'aménagement urbain, afin de planifier les projets d'équipements, les zones de construction de logements et d'activités ou encore les réseaux. En effet, l'élaboration de ces projets se base sur une analyse de l'ensemble des éléments du territoire concerné. On y trouve alors un diagnostic partagé des thématiques qui touchent l'aménagement du territoire et permet de connaître les forces et les faiblesses de ce dernier (populations, tissu économique, équipements, consommation d'espaces, paysages, ressources naturelles, patrimoine, risques et nuisances ...).

2-1-Actions programmées :

Suivre les indicateurs de suivi des deux PLUi et leur mise en œuvre (pratique du règlement des PLUi, recours, ...), tout au long de la mandature, afin d'identifier et de hiérarchiser les besoins pour des futures modifications, révisions.

Engager une modification simplifiée voire de droit commun de deux PLUi dès 2021

En effet, il est, d'ores et déjà, identifié tant dans les règlements écrits que dans les documents graphiques plusieurs erreurs matérielles ainsi que des règles peu explicites qui vont nécessiter une procédure de modification.

Au cours de la mandature et au regard des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre des deux PLUi d'autres procédures seront susceptibles d'être mises en œuvre (modifications, voire révisions).

Poursuivre et développer les actions de communication et d'information entre les élus et le service urbanisme en charge de la mise en œuvre des deux PLUi

Mettre en œuvre les études de développement pour le déploiement des zones d'activités économiques résultant de la programmation et les zonages établis dans les PLUi.

3- Plan Paysage



En 2017, Pré-Bocage Intercom fut le seul lauréat normand de l'appel à projet national « Plan Paysage », organisé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Cet appel à projets a pour ambition d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local tous les défis des transitions. Pour Pré-Bocage Intercom, il sera un outil au service des politiques inscrites dans le SCoT, permettant de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant son image et son identité ainsi que le cadre de vie des habitants.

Le Plan Paysage est un outil de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection, de

sa gestion ou de son aménagement. Il définit des objectifs à décliner dans les politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) ; ces objectifs étant déterminés à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire.

Le plan Paysage du Pré-Bocage s'organise autour de 4 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) déclinés par axes et actions.

OQP 1 : Accompagner les mutations économiques et les usages ruraux pour assurer la diversité des paysages

L'OQP 1 s'articule autour de 3 axes et 12 actions

- A. Inventer un nouveau bocage qui trame le territoire agricole, urbain et naturel – La Haie**
 - 1- Inventaire des haies et des arbres remarquables
 - 2- Réglementation
 - 3- Plantation
 - 4- Pédagogie

- B. Assurer la pérennité et la qualité des éléments paysagers spécifiques du territoire en leur trouvant de nouveaux usages**
 - 1- Valorisation des vergers
 - 2- Préservation de la ressource en eau
 - 3- La préservation du petit patrimoine
 - 4- Sensibilisation en lien avec la forêt

- C. Induire de nouveaux modèles d'économie agricole avec une meilleure médiation avec les habitants**
 - 1- Développement des circuits courts
 - 2- Développement d'activités et fermes pédagogiques
 - 3- Renforcement de la coopération de l'intercommunalité avec les autres acteurs
 - 4- Style architectural des bâtiments

OQP 2 : Remettre en scène les paysages

L'OQP 2 s'articule autour de 2 axes et 2 actions

- A. Préserver les points de vue et panoramas remarquables**
 - 1 - Aménagement des points de vue et panoramas remarquables

- B. Limiter l'impact de la publicité sur le territoire**
 - 1 - Mise en place d'un règlement

OQP 3 : Imaginer un urbanisme rural identitaire du pré-bocage

L'OQP 3 s'articule autour de 3 axes et 5 actions

- A. Définir une façon d'urbaniser adaptée au territoire**
 - 1- Lutte contre la banalisation du pavillonnaire
 - 2- Place du végétal et du renouvellement urbain dans les bourgs
 - 3- Sensibilisation

- B. Aménager différemment les zones d'activités – intégration paysagère et limitation des parkings et zones de stockage**
 - 1 - Gestion de l'espace public

- C. Intégration et développement des énergies renouvelables**
 - 1 - Énergies renouvelables

OQP 4 : Développer un art de vivre dans les campagnes du Pré-Bocage

L'OQP s'articule autour d'1 axe et 1 action

- A. Accompagner l'accueil des nouvelles populations (néo-urbain) et induire leur attachement au territoire**
 - 1 - Transmission du patrimoine

3-1-Action programmée :

Mettre en œuvre le plan d'actions

Il s'agira de mettre en œuvre cette démarche, de la suivre, de l'animer et de la faire vivre dans le temps, sur la base des préconisations contenues dans son programme d'actions.

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, il permet ainsi de faire dialoguer les acteurs sur un territoire pour qu'ils dessinent ensemble les contours du paysage de demain.

Les 20 actions identifiées dans le cadre du Plan Paysage seront à prendre en main par les commissions de travail et à mettre en œuvre par ces dernières. Un suivi transversal du Plan Paysage sera assuré par un Copil élargi intégrant les élus des trois commissions concernées (Urbanisme, Développement Economique et Touristique, et Environnement).

4-Service Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Le Service Instructeur est un service d'appui technique, de conseil, destiné à toutes les communes de Pré- Bocage Intercom possédant un document d'urbanisme. Les demandes d'autorisation d'urbanisme³ sont étudiées par le service ADS pour proposer aux 27 communes adhérentes un acte sécurisé juridiquement.

La compétence de l'instruction est du ressort de l'intercommunalité mais **les mairies restent le guichet unique pour informer les administrés** et réceptionner les dépôts de demandes d'autorisation d'urbanisme et **les Maires continuent à assumer la responsabilité des décisions prises.**

4-1-Actions programmées :

Poursuivre et développer la communication entre les mairies et le service instructeur comme service technique dédié aux mairies

Dématérialiser les demandes d'autorisation en urbanisme opposable au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2022, en application du décret n°2018-954 du 05/11/2018, le Service Instructeur, conjointement avec les mairies, intégrera la possibilité pour les administrés de saisir, par voie électronique, l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanismes. Il en sera également de même, pour les études notariales pour les déclarations d'intentions d'aliéner.

³ Les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), les déclarations préalables (DP), les permis de construire (PC et PCMI), les permis d'aménager (PA), les permis de démolir (PD) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »



Le 18 décembre 2020, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a annoncé les lauréats du dispositif Petites villes de demain pour la Normandie parmi lesquels figurent les communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage, candidatures déposées conjointement par les trois communes sous l'égide de Pré-Bocage Intercom.

En étroite collaboration avec Pré-Bocage Intercom, partenaire de la candidature, les trois villes lauréates, Caumont-sur-Aure, les Monts d'Aunay et Villers-Bocage vont bénéficier d'un accompagnement pendant 6 ans portant sur la revitalisation de leur bourg.

L'État accompagnera ces 3 communes, pôles de centralités de Pré-Bocage Intercom et

mobilisera l'ensemble de ses aides en partenariat avec le Département du Calvados et la Région Normandie, en vue d'accélérer la réalisation de leurs projets de revitalisation et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cet accompagnement repose essentiellement sur trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure et l'accès à un réseau grâce au " club Petites Villes de demain".

Grâce à ce programme accélérateur, les communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage pourront entamer concrètement leur transformation en termes d'habitat, de réhabilitation des friches et des places publiques, d'attractivité économique, sociale et culturelle.

5-Animation du dispositif « Petites Villes de Demain »



Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'Opération de Réhabilitation de Territoire (ORT), les Collectivités bénéficiaires se sont engagées à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pré-Bocage Intercom va recruter un chef de projet « Petites villes de Demain », ce chef de projet sera dédié au projet à 100%. Il assurera le lien effectif avec les communes et les services. Le chef de projet sera au sein du Pôle Aménagement du Territoire de Pré-Bocage Intercom sous la Direction du Responsable de Pôle qui assurera la transversalité avec l'ensemble des services de l'Intercom.

Le chef de projet disposera au sein de chaque commune :

- Un / deux référents élus : Maire et Adjoint (en charge du dossier « Petites villes de Demain »)
- Un Référent Technique : DGS / DGA / ... (en charge du dossier « Petites villes de Demain »)

Cette organisation permettra de disposer des entrées territoriales nécessaires au bon fonctionnement des relations territoriales et ainsi cadrer les circuits d'échanges et de validation.

La répartition du temps de travail du chef de projet sera la suivante :

- 25% par commune, soit au total 75%
- 25% de temps de coordination, de veille, de relations partenaires

Sous la responsabilité du Président de l'Intercom, le chef de projet préparera les comités de pilotage (locaux) et assurera les réunions partenariales nécessaires au bon fonctionnement du / des dispositifs mis en œuvre. Chaque projet de territoire communal disposera d'un tableau de bord spécifique permettant à la fois de s'assurer de l'état d'avancement des projets et des phases conduites et/ou à accomplir. Des réunions mensuelles seront organisées au sein de chaque commune, sous la forme d'un Comité Technique communal (CoTech communal). L'objectif visera l'état d'avancement des projets à l'échelle de chaque commune afin d'alimenter cet outil d'aide à la décision et ainsi permettre de lever d'éventuels freins très rapidement et/ou d'évoquer une situation complexe en Comité de Pilotage (local).

Une synthèse permettra d'obtenir une vision claire de l'état d'avancement des projets communaux à l'échelle du territoire intercommunal. Cette synthèse alimentera les réflexions du Comité de Pilotage (local). En matière de communication, il est prévu, une page dédiée sur le site internet de Pré-Bocage Intercom et une communication plus condensée via Facebook. Par ailleurs, les communes s'engagent à utiliser à minima les outils de communication développés par Pré-Bocage Intercom voire à produire une communication spécifique (via leurs bulletins communaux, leurs sites et applications numériques et relations « presse »).

5-1-Action programmée :

Recruter un chef de projet « Petites Villes de Demain »

Tout au long de la période du dispositif (6 ans). La Communauté de communes bénéficie sur la durée du dispositif d'un financement du poste à hauteur de 75%.

PÔLE ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

À l'heure actuelle, il est nécessaire d'avoir une vision pragmatique et globale des enjeux liés à l'Environnement lors de la définition et la mise en œuvre des politiques publiques afin de répondre à l'urgence environnementale qui est la nôtre et aux attentes de citoyens-usagers plus que jamais concernés et attentifs à leur qualité de vie.

Il apparaît alors indispensable que le développement de ces stratégies territoriales se décline en projets cohérents et adaptés à un territoire en constante évolution qu'il y a lieu de construire, coordonner et de suivre afin d'atteindre une efficacité plus marquée de l'action publique menée en faveur de thématiques telles que la préservation des milieux et de leurs fonctionnalités, la transition écologique ou encore la gestion des déchets.

Issu de la réorganisation des services fin 2020, le Pôle Environnement et Ecologie regroupe aujourd'hui :

- Le service Valorisation Collecte Recyclables (VCR) qui gère :
 - la collecte en porte à porte (ordures ménagères et tri sélectif) assurée en régie ;
 - les déchèteries (il y en a 2 sur le territoire de Pré-Bocage Intercom) : haut de quai et bas de quai (en régie et prestations de services pour le transport et le traitement des bennes)
 - et la Redevance Incitative : accueil physique et téléphonique, renseignements, facturation du service public

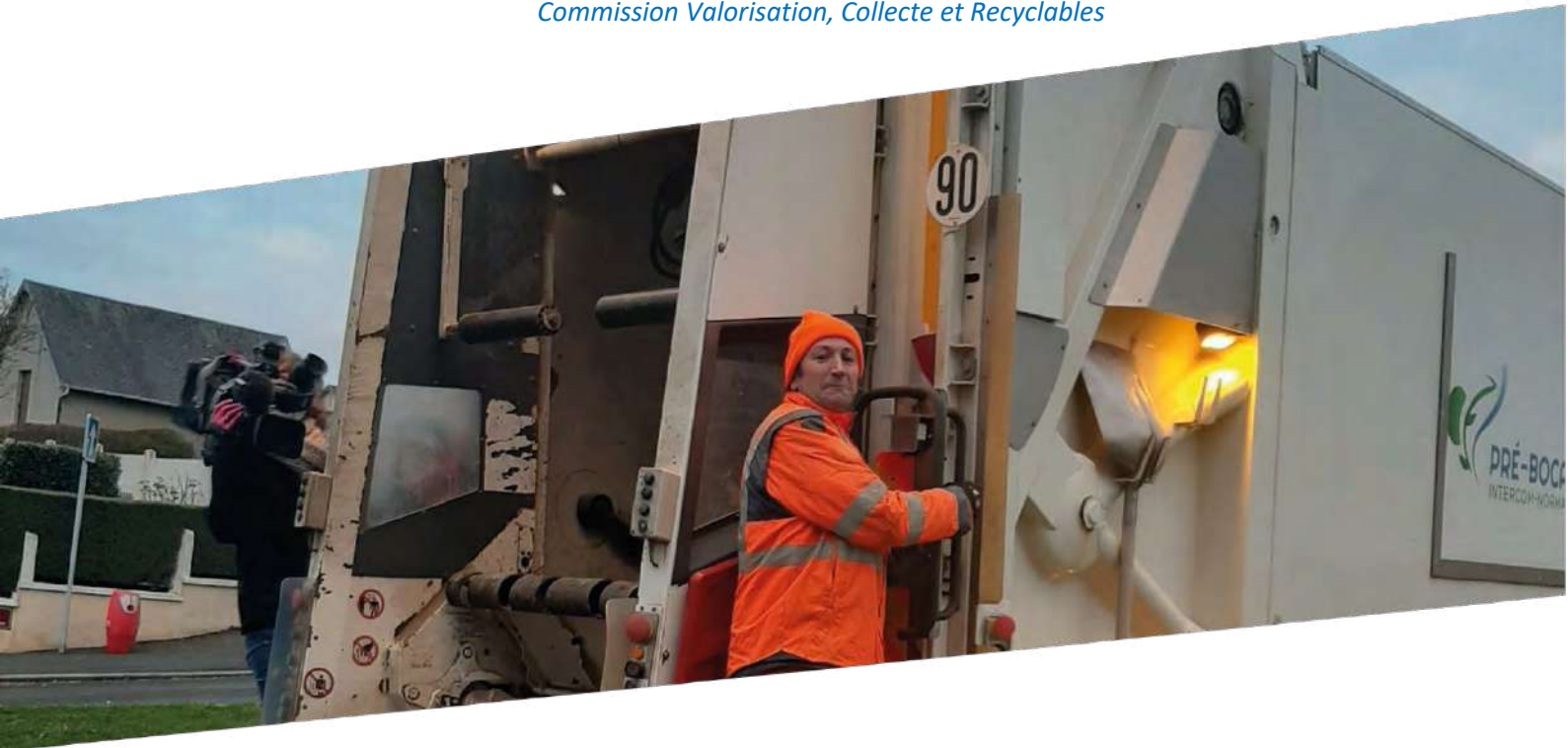
- Le Service Environnement qui regroupe :
 - le SPANC (gestion administrative par Pré-Bocage Intercom et contrôles confiés à un prestataire) ;
 - la compétence « Schéma Directeur d'Assainissement »
 - la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
 - la lutte contre les nuisibles

Deux commissions thématiques sont en place au sein de la Communauté de Communes pour permettre l'exercice des compétences relevant du Pôle Environnement et Ecologie :

- la Commission Valorisation Collecte et Recyclables,
- la Commission Environnement.

VALORISATION, COLLECTE ET RECYCLABLES

Commission Valorisation, Collecte et Recyclables



Après la loi NOTRe du 7 août 2015 et celle concernant la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) du 18 août 2015, les politiques territoriales liées aux déchets ont été de nouveaux interrogées. Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets ménagers. Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, ce qui rend Pré-Bocage Intercom compétent pour cette action.

Dans ce cadre, elle réalise la collecte des déchets. Ce service est financé par la redevance qui représente une incitation à la réduction et au tri des déchets. Le traitement et la valorisation de ces derniers sont quant à eux délégués au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados). Le SEROC trie et valorise les matériaux recyclables, traite et élimine les déchets ménagers, réalise et gère les plateformes de compostage.

La politique des déchets interagit avec les autres politiques locales, comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou encore les démarches d'aménagement et d'urbanisme. L'enjeu est donc de faire évoluer les pratiques de collecte et de tri et de prendre en compte les nouveaux modes de traitement potentiels pour nos déchets.

Le service VCR est en perpétuelle réflexion en matière d'actions qui permettent à court, moyen et long terme de favoriser la baisse de tonnages des déchets en partance pour l'enfouissement et ainsi de limiter les conséquences de la hausse de la TGAP sur le budget du service et par conséquent l'augmentation de la redevance.

1-Collecter les déchets ménagers

1-1-Actions programmées :

- Optimiser les tournées et la fréquence de collecte (🌱)
- Sensibiliser les jeunes du territoire et la population aux gestes de tri et travailler en collaboration avec le service Enfance-Jeunesse de Pré-Bocage Intercom (🌱)

2-Gérer les déchèteries de Caumont-sur-Aure (Livry) et de Maisoncelles-Pelvey

2-1-Actions programmées :

- Améliorer la signalétique et offrir un service identique sur les deux déchèteries
- Lancer une réflexion pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation de tri dans les déchèteries (🌱)
- Accueillir les professionnels- redevance spéciale
- Optimiser le fonctionnement des déchèteries – proposer des alternatives pour les déchets verts
- Mettre en place le don de compost sur les sites de déchèteries : Compos'Ton Jardin (🌱)
- Organiser des Journées de troc solidaire (🌱)
- Visites des déchèteries par les scolaires

3-Gérer la REOM

3-1-Actions programmées :

- Améliorer la communication du service vers les administrés
- Faciliter le paiement de la REOM : mettre en place la facturation trimestrielle
- Rendre la redevance le plus juste possible selon les déchets déposés en déchèterie

(🌱) = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1-Collecter les déchets ménagers

La communauté de communes gère la collecte des déchets ménagers : ordures ménagères et les déchets recyclables (tous les emballages). Le service de collecte s'organise avec trois camions bennes à ordures ménagères pour le ramassage des ordures ménagères, deux camions pour celui des recyclables et 90 points d'apport volontaire (PAV) de verre répartis sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères sont collectées en bacs pucés comptabilisés à chaque levée. Les recyclables sont collectés en sacs jaunes distribués par les mairies. Les extensions de consignes de tri ont été mises en place en octobre 2020.

1-1-Actions programmées :

Optimiser les tournées et la fréquence de collecte

Le service va procéder à une optimisation des tournées notamment suite aux extensions de consignes de tri qui ont modifié les tonnages de certaines tournées et augmenter considérablement le volume de sacs jaunes. Il est nécessaire d'optimiser le temps des tournées ainsi que les moyens humains et matériels du service. L'étude aura lieu durant le second semestre 2021.

Sensibiliser les jeunes du territoire et la population aux gestes de tri et travailler en collaboration avec le service Enfance-Jeunesse de Pré-Bocage Intercom

À l'occasion de la Saison Culturelle 2019-2020 « l'environnement : climat, énergie, recyclage », les services Culture, Enfance-Jeunesse et Valorisation, Collecte et Recyclables de Pré-Bocage Intercom ont initié le Projet Graff avec les partenaires Enfance-Jeunesse du territoire.

Cette animation a permis aux jeunes de mener une réflexion sur le geste de tri et sur l'importance que ce dernier a pour leur futur. Ils ont graffé leur représentation du monde avec et sans tri sur des panneaux. Les camions de collecte de la Communauté de Communes ont été dotés de ces panneaux qui ont parcouru l'ensemble du territoire. Les jeunes ont ainsi pu projeter leur vision de l'environnement à l'ensemble de la population, grâce à ces graffs.

D'autres actions pourront voir le jour avec ce service notamment pour un futur embellissement des PAV ou bien des déchèteries par les jeunes.

2-Gérer les déchèteries de Caumont-sur-Aure (Livry) et de Maisoncelles-Pelvey

Les déchets collectés sur nos sites de déchèterie sont les encombrants, les déchets verts, les métaux, le carton, le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), le mobilier usagé, les déchets diffus spécifiques, les déchets ménagers spéciaux, les piles, les ampoules et néons, les huiles, les batteries et les gravats.

2-1-Actions programmées :

Améliorer la signalétique et offrir un service identique sur les deux déchèteries

La signalétique au sein des déchèteries sera revue et améliorée afin de faciliter l'accueil des administrés et permettre le respect des consignes de tri dans les bennes. Dans le but d'offrir un service identique sur les deux sites, le service prévoit une réflexion sur la création d'une plateforme de déchets verts à Livry-Caumont-sur-Aure.

Lancer une réflexion pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation de tri dans les déchèteries

Dans le but de limiter l'enfouissement de déchets, notamment des déchets de la benne encombrant dont le contenu est enfoui à 100%, il est nécessaire de réfléchir à la mise en place de nouvelle filière de valorisation de tri à mettre en place dans les deux déchèteries Caumont-sur-Aure (Livry) et de Maisoncelles-Pelvey. Techniquement parlant des déchets tels que le plâtre ou le polystyrène sont valorisables. A voir maintenant comment cette valorisation peut être envisagée au sein des déchèteries

Accueillir les professionnels - redevance spéciale

Une réflexion doit être menée pour mettre en place à l'avenir une redevance spéciale pour les professionnels du territoire, qui apportent de gros volumes en déchèteries. Cette redevance spéciale comprendrait un accueil spécifique en déchèterie, par exemple avec des horaires plus adaptés.

Optimiser le fonctionnement des déchèteries – proposer des alternatives pour les déchets verts

Le fonctionnement actuel des déchèteries est assez ancien et ordinaire. Ayant conscience du coût des déchets apportés en déchèterie, la collectivité souhaite proposer des alternatives aux administrés, en priorité pour les déchets les plus onéreux (par exemple les déchets verts ou bien les encombrants). Régulièrement, le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SERO) lance des actions de distribution de composteurs et de subventions pour l'achat de broyeur afin de réduire les déchets verts. Parallèlement à la mise en place de nouvelles filières de tri, Pré-Bocage Intercom en collaboration avec le SEROC doivent mener une réflexion pour trouver d'autres alternatives pour différents déchets (réemploi et réduction).

Mettre en place le Don de compost sur les sites des déchèteries : « Compos'TonJardin »

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, une réflexion a été menée sur le principe d'une mise à disposition de compost afin de valoriser de façon concrète le geste de tri des administrés qui apportent leur déchet vert en déchèterie. Ce don de compost a débuté au printemps 2021.

Organiser des Journées de troc solidaire

Afin de valoriser le développement durable et l'économie circulaire, des journées de trocs solidaires vont être organisées sur les deux déchèteries. L'idée est de sensibiliser les administrés à la réutilisation d'objets et limiter ainsi les déchets enfouis dans la benne « encombrants », ou dans la benne « éco-mobilier ».

Visites des déchèteries par les scolaires

Le SEROC a la compétence « sensibilisation/communication » et réalise des interventions dans les écoles du territoire. Une convention liant le SEROC, Pré-Bocage Intercom et les écoles du territoire est en écriture pour mettre en place des visites de scolaires dans les déchèteries de Pré-Bocage Intercom. Une fois encore le but est de sensibiliser la jeune population au geste de tri et aux différents devenir des déchets.

3- Gérer la REOM

Afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et à la nouvelle loi de transition énergétique, la communauté de communes a mis en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). La REOM est un mode de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est payée par les administrés, les établissements publics et les professionnels qui bénéficient du service : celui de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle vise à mieux maîtriser les coûts liés à la collecte et au traitement de nos déchets et ainsi réduire les tonnages de déchets qui partent à l'enfouissement.

Elle a deux objectifs :

- Faire évoluer le mode de financement pour le rendre plus juste,
- Favoriser de nouveaux gestes permettant de réduire la production de déchets, bien trop importante dans nos ménages.

La redevance payée comprend :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères,
- La collecte et le traitement des recyclables,
- La collecte du verre via les Points d'Apports Volontaires,
- L'accès en déchèterie et le traitement des déchets déposés,
- La gestion administrative du service Valorisation, collecte et recyclables.

Ce service est situé au siège de Pré-Bocage Intercom, à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon). Il accueille les habitants du territoire pour la gestion administrative de leur dossier et facture.

3-1-Actions programmées :

Améliorer la communication du service vers les administrés

Afin de faire adhérer les administrés aux bons gestes et les sensibiliser au développement durable et à l'environnement, il est nécessaire de communiquer davantage sur le service, son fonctionnement et sur les coûts de traitement des déchets collectés par la collectivité. Dans ce sens, une journée porte ouverte sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un livret d'accueil va être créé pour les nouveaux arrivants sur le territoire pour expliquer le fonctionnement de la collecte, des déchèteries et par la même occasion sensibiliser aux bons gestes.

Faciliter le paiement de la REOM : mettre en place la facturation trimestrielle

Dans le but d'optimiser le budget et de donner les moyens aux administrés de payer plus facilement leur REOM, la mise en place d'une facturation trimestrielle est en cours (au lieu de semestrielle). Il y aura donc 4 factures à l'année au lieu de 2. Le montant de chaque facture sera moins élevé et permettra au service VCR d'avoir de la trésorerie plus tôt dans l'année.

Rendre la redevance le plus juste possible selon les déchets déposés en déchèterie

Certains déchets coutent davantage à la collectivité que d'autres. C'est le cas par exemple des déchets verts. Ces derniers ont un coût de transport, de broyage et de traitement (plateforme de compostage), ce cout global est élevé. Une partie des administrés n'ayant pas d'espaces verts ou qui n'apportent pas de déchets verts en déchèterie paient le même montant de redevance que les personnes apportant des déchets verts régulièrement. Une réflexion est à mener pour essayer de rendre la redevance le plus juste possible, selon la quantité de déchets déposés, la nature des déchets et la fréquence des apports.

ENVIRONNEMENT

Commission Environnement



L'Environnement est un domaine auquel il est délicat de fixer des limites administratives et un cadre strict.

Qu'il s'agisse de la gestion des milieux, des espèces ou encore des ressources (en eau notamment), du climat ou de la lutte contre les nuisibles, mettre des barrières théoriques à des actions en faveur de ces thématiques n'est pas souhaitable car l'action publique perdrait alors en lisibilité et en efficacité.

De fait, les collectivités locales s'orientent alors vers la réflexion et la mise en œuvre de politiques transversales à l'échelle du territoire (c'est le cas du PCAET).

Gérer des milieux aquatiques avec pour seule lecture la dimension quantitative n'aurait aucun sens. La dimension qualitative est indispensable car elle renseigne sur l'état chimique des milieux et fait alors écho au développement anthropique du territoire (qu'il soit urbain, rural ...) et donc à la nécessité d'avoir une lecture transversale du fonctionnement global de ce dernier.

C'est ainsi qu'une dynamique insufflée par un service « extérieur » au Pôle Environnement et Ecologie gagne à être portée de manière transversale : c'est le cas des haies, élément fondateur du Bocage, paysage caractéristique de notre territoire.

Outre l'intérêt paysager de leur préservation/protection, les haies ont également un réel intérêt lorsque l'on parle de gestion des milieux aquatiques et plus particulièrement sur la problématique d'érosion/ruissellement.

Cohésion, concertation, pilotage et transversalité sont de mises au sein de la Communauté de Communes.

1-Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**1-1-Actions programmées****2-Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)****2-1-Actions programmées :**

- . Contrat Territorial « Eau et Climat » 2022-2024 (CTEC) de Pré-Bocage Intercom avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- . Engagement pour l'adaptation au changement climatique du Bassin Seine Normandie
- . Étendre et conforter l'action de Pré-Bocage Intercom sur les masses d'eaux
- . Mener une étude de gouvernance par bassin versant
- . Entretien des cours d'eau : lancer et/ou mettre en œuvre des Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration des cours d'eau (PPRE)
- . Assurer la continuité écologique : lancer et/ou mettre en œuvre de nouveaux Programmes Pluriannuel de Restauration de la Continuité Ecologique (PPRCE)
- . Étendre l'étude des mares sur l'ensemble du territoire dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie et mettre en œuvre un programme de restauration
- . Réaliser une veille générale sur les études d'état des lieux et de diagnostics des espaces sensibles des partenaires (CEN/PRAM, ...)

3-Lutte contre les nuisibles**3-1-Mise en œuvre de la politique de lutte collective contre les rongeurs aquatiques en partenariat avec la FREDON Normandie****3-2-Mise en œuvre la politique de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le territoire de Pré-Bocage Intercom en partenariat avec la FREDON Normandie****3-3-Futurs programmes de lutte contre les espèces envahissantes ou à enjeu sanitaire****3-4-Actions programmées :**

- . Suivi des conventions pluriannuelles en cours
- . Suivi des conventions pluriannuelles en cours et mise en œuvre de nouvelles contractualisations

4-Compétence(s) eau et assainissement**4-1-Définition et mise en œuvre de la stratégie intercommunale en matière d'Eau et Assainissement sur le territoire de Pré-Bocage Intercom****4-2-Zonage d'assainissement : poursuite de l'exercice de la compétence « Schéma Directeur d'Assainissement » pour les communes demandeuses****5-Projets transversaux en lien avec les autres services de Pré-Bocage Intercom****5-1-Plan Climat Air Énergie Territorial porté par la commission PAT (🌱)****5-2-Plan Paysage porté par la commission Urbanisme****5-3-Animations Grand Public portées par Pré-Bocage Intercom****5-4-Réflexion à poursuivre sur la mise en œuvre d'une stratégie bocagère globale sur le territoire**

(🌱) = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1-Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, et l'arrêté du 7 septembre 2009 ont précisés les nouvelles compétences et obligations des communes en matière d'assainissement.

Afin d'harmoniser ce service, les communes du territoire du Pré-Bocage ont souhaité transférer la compétence SPANC à la Communauté de Communes.

C'est dans ce cadre que Pré-Bocage intercom délègue les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur son territoire à un prestataire.

Le SPANC a deux missions :

- La première consiste à assurer différents types de contrôles sur les installations d'assainissement non-collectif (conception, réalisation, diagnostic de ventes, bon fonctionnement) avec pour objectif de prévenir des pollutions à venir, d'identifier et de corriger les non-conformités existantes.
- La seconde est d'inciter à la réhabilitation des installations non conformes à la réglementation en vigueur.

Afin d'aider financièrement et techniquement les propriétaires à faire face à ces nouvelles obligations, des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à la réhabilitation des installations d'assainissement individuel existent (critères d'éligibilité définis par l'AESN). C'est ainsi que dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'AESN, seules 11 communes sur les 27 du territoire sont éligibles à ce type d'aides.

Le SPANC planifie également les contrôles de bon fonctionnement obligatoires tous les dix ans sur l'ensemble du territoire.

Ce contrôle s'adresse à toutes les filières d'assainissement non collectif existantes.

Il permet d'établir **un état des lieux** des installations, afin de répertorier les dispositifs présentant des risques de nuisances environnementales et sanitaires.

Cette visite permet aussi de déceler les éventuelles **insuffisances en matière d'entretien** susceptibles d'engendrer, à terme, des nuisances (environnementales et/ou sanitaires), ainsi que des défauts d'usures qui pourraient apparaître sur certains ouvrages.

Les différentes informations recueillies sur le terrain permettent au technicien de classer l'installation visitée.

La définition des non-conformités ainsi que les délais de mise en conformité sont précisés par l'arrêté du 27 avril 2012.

1-1-Actions programmées :

Le service est actuellement dans une réflexion d'optimisation de la qualité du service public et prévoit de procéder au suivi des contrôles réalisés afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise des coûts.

Il est ainsi prévu :

- de renforcer le suivi des missions du prestataire chargé d'effectuer les contrôles de terrain et le reporting associé ;
- d'assurer le suivi et la relance des « refus et absences » constatés par le prestataire chargé d'effectuer les contrôles de bon fonctionnement réalisés à l'année N-1 ;
- de mettre en place un outil de gestion des non-conformités constatées par le prestataire et de rappeler aux propriétaires leurs obligations en matière de travaux de réhabilitation (Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif) ;
- de rechercher l'équilibre budgétaire (budget annexe) sans avoir recours à des augmentations significatives des tarifs SPANC (augmentation en 2021).

Dans le but d'améliorer l'offre et la qualité du service public, une permanence du SPANC est assurée dans les locaux de la Maison de services au public de Villers-Bocage. Celle-ci pourrait être amenée à évoluer dans les prochaines années, toujours guidé par la volonté de faciliter l'accès de la population aux services publics de proximité.

2-Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La qualité de l'eau est une question majeure de notre cadre de vie.

Tête de sept bassins versants, le territoire de Pré-Bocage Intercom couvre plus de 580 km de cours d'eau. Notre territoire dispose d'un patrimoine naturel hydrographique riche qu'il nous faut préserver. L'eau ne connaissant pas les frontières administratives, la communauté de communes s'est engagée dans des démarches d'entretien et de restauration des cours d'eau avec d'autres collectivités.

La Gestion des Eaux au niveau régional est cadrée par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie**.

Ce schéma est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique français les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. L'intérêt est général et le schéma doit respecter les principes de la Directive cadre sur l'eau, de la loi sur l'eau de 1992 et des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines). Il précise également la manière dont les défis peuvent être relevés. Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par les membres du Comité de Bassin le 14/10/2020 et est aujourd'hui porté à la consultation du public pour une appropriation de cet outil et du Plan de Mesures (PDM) associé.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** a pour vocation de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre pour les masses d'eau concernées dans un délai déterminé. Il définit également la répartition de l'eau disponible entre les différentes catégories d'usagers. Il aide à identifier et à protéger les milieux aquatiques sensibles et coordonne les actions d'aménagement, de protection de la ressource, d'entretien des masses d'eau et de lutte contre les inondations.

La démarche est fondée sur une concertation des acteurs locaux afin d'aboutir à des objectifs communs et partagés d'amélioration de la ressource en eau. Il a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'élus et des services de l'État. Les documents d'urbanisme tels que le SCOT, les PLUi et les cartes communales doivent être compatibles avec le SAGE.

Le territoire de Pré-Bocage Intercom est couvert par 4 SAGE : SAGE Aure, SAGE Orne aval et Seullès, SAGE Orne moyenne et SAGE Vire.

2-1-Actions programmées :

Contrat Territorial « Eau et Climat » 2022-2024 (CTEC) de Pré-Bocage Intercom avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Ce contrat est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties « Maîtres d'ouvrage » (structure porteuse du contrat et cosignataires) et l'Agence de l'Eau (d'autres cofinanceurs peuvent intervenir) dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

Les parties sont par ailleurs signataires de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie (charte d'engagement).

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard des enjeux identifiés et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Au fur et à mesure du lancement effectif des actions, ces dernières font l'objet de conventions financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Le contrat est ciblé sur les territoires à enjeux afin de répondre aux problématiques identifiées. Il confère un rang de priorité aux opérations qui y sont inscrites.

Compte tenu des enjeux identifiés sur les 22 masses d'eau de notre territoire, l'Agence de l'eau a défini les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre principalement aux 4 grands enjeux de notre territoire :

- Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie
- Enjeu 2 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement)
- Enjeu 3 : restaurer la continuité écologique
- Enjeu 4 : protéger et optimiser la ressource en eau potable

Ces différentes actions sont présentées par « masse d'eau » et « Maître d'Ouvrage » (actuel ou potentiel).

Plusieurs cosignataires sont identifiés :

- Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)
- La commune de Les Monts d'Aunay
- La commune de Caumont-sur-Aure
- La commune de Villers-Bocage
- La commune de Val d'Arry
- Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin - Pré Bocage (SMPE Sud-Bessin)
- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé (SIAEP Caumont)
- En fonction de la gouvernance qui sera mise en place sur les bassins versants de l'Aure et la Drôme, le Syndicat Mixte Bessin Urbanisme pourrait s'inscrire dans ce contrat.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens (humains, techniques et financiers) qui feront également l'objet du contrat.

Le contrat 2022-2024 est en cours de finalisation (signature prévue fin 2021) et prendra fin en décembre 2024, qui correspond également à la fin du 11ème programme de l'Agence.

Un autre contrat sera probablement proposé dès le 1^{er} janvier 2025.

Engagement pour l'adaptation au changement climatique du Bassin Seine Normandie

En signant cette charte en février 2020, Pré-Bocage Intercom s'est engagé à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

À ce titre, la Communauté de Communes assure sur son territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- préserver la qualité de l'eau,
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues,
- anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

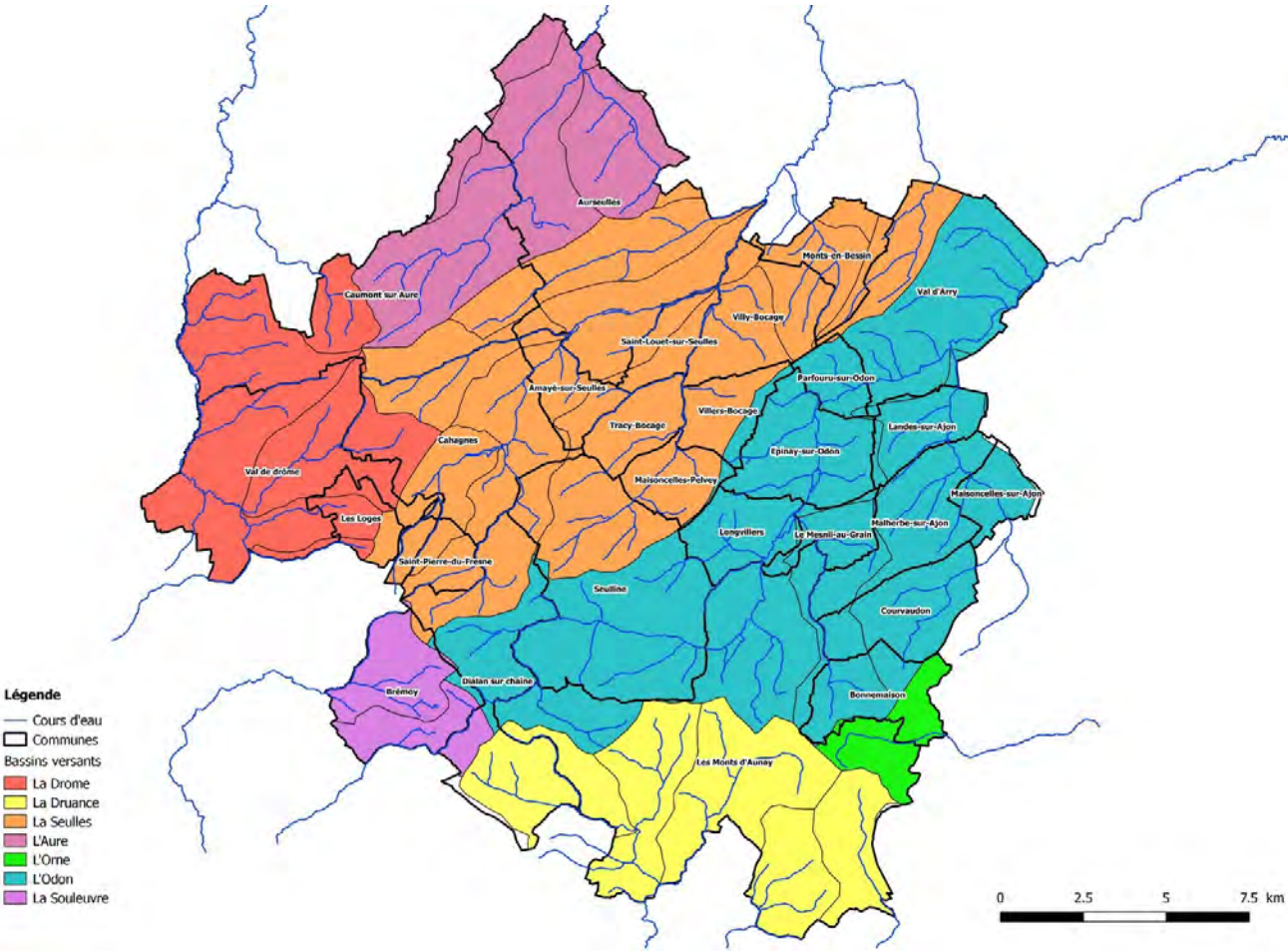
La Communauté de Communes s'engage alors, dans la limite de son territoire et de son domaine de compétence à :

- impliquer ses collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique,
- décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de son territoire et de son domaine de compétence,
- mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci,
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions,
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Étendre et conforter l'action de Pré-Bocage Intercom sur les masses d'eaux

Mener une étude de gouvernance par bassin versant

Sept têtes de Bassins Versants s’inscrivent sur le territoire de Pré-Bocage Intercom : celles de l’Aure, la Drôme, la Souilles, l’Odon, l’Orne, la Druance et la Souleuvre.



Des coopérations avec d’autres EPCI ou Syndicat Mixte existent actuellement sur 3 des 7 bassins versants :

C’est ainsi que Pré-Bocage Intercom :

- porte un poste de Technicien de rivière sur l’Odon (pour le compte de Pré-Bocage Intercom, Vallée de l’Orne et de l’Odon et Caen La Mer),
- adhère au SMSA (Syndicat Mixte de la Souilles et ses Affluents) ;
- et coopère avec l’Intercom de la Vire au Noireau (IVN) sur la Souleuvre (Affluent de la Vire).

Une réflexion est en cours sur les Bassins Versant de l’Aure et la Drôme avec Bessin Urbanisme (syndicat) qui se structure pour pouvoir porter la compétence GEMAPi sur son propre territoire et étudie actuellement la possibilité d’intervenir sur des territoires limitrophes (modification statutaire à l’étude).

La mise en place d’une coopération active et durable sur ces bassins versants est notamment nécessaire face à l’enjeu de préservation de la ressource en eau et de l’alimentation en eau potable car le bord de l’Aure (sur le territoire Pré-Bocage Intercom) est une zone de captages sensibles et une station de pompage est en service sur la Drôme. Des démarches similaires doivent être initiées dans les prochaines années sur l’Orne (et la Druance) afin de tendre à couvrir l’ensemble du territoire.

Entretien des cours d'eau : lancer et/ou mettre en œuvre des Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration des cours d'eau (PPRE)

Les Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) des cours d'eau visent à restaurer et entretenir les rivières et les zones humides. Ils permettent de coordonner des actions sur la base d'un programme définissant la nature des travaux de restauration et de gestion à mener, le calendrier de réalisation de ces travaux, leurs coûts, leurs financements et les modalités de suivi des résultats.

Ils ont pour enjeux :

- d'approcher de manière globale et cohérente la rivière et ses espaces associés,
- d'engager une action concertée entre l'ensemble des partenaires concernés (collectivités, pêcheurs, riverains ...),
- d'assurer un fonctionnement correct des cours d'eau vis-à-vis des aspects qualité et écoulement,
- de faciliter la mise en place d'un entretien régulier. Ils se concrétisent par la réalisation de travaux d'entretien de la végétation et de préservation des berges, par exemple en mettant en place des clôtures et des abreuvoirs pour limiter l'accès du bétail aux cours d'eau.

Pré-Bocage Intercom a ainsi lancé un PPRE sur le bassin versant de l'Odon (dont les travaux ont commencé en 2018), sur celui de la Seullas (via le SMSA) et sur le bassin versant de la Souleuvre pour lequel une entente intercommunale avec l'Intercom de la Vire au Noireau a vu le jour en 2020.

La volonté de Pré-Bocage Intercom est de poursuivre le travail engagé jusqu'à présent et de porter une attention particulière au lancement des nouveaux PPRE sur les autres bassins versants en fonction des coopérations possibles avec d'autres EPCI ou Syndicat Mixte. Toute opportunité sera étudiée.

Assurer la continuité écologique : lancer et/ou mettre en œuvre de nouveaux Programmes Pluriannuel de Restauration de la Continuité Ecologique (PPRCE)

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des eaux d'ici à 2015 et protéger la biodiversité.

Elle vise à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le bon l'écoulement des sédiments par l'enlèvement des embâcles, l'effacement des seuils et la suppression des ouvrages. La réussite des PPRCE suppose de mobiliser dans leur ensemble les maitres d'ouvrage pour entreprendre les actions à l'échelle des bassins versants.

Focus sur l'Odon

En septembre 2018, la communauté de communes a souhaité compléter son action sur le bassin versant de l'Odon par la mise en œuvre d'un Programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique (PPRCE).

Programme en cours : un listing d'ouvrages à traiter a été établi. Un marché de Moe devrait être lancé en 2021 pour le « traitement » de 3 ouvrages transversaux situé sur l'Ajon (affluent de l'Odon). Les travaux sont envisagés en 2022.

À terme, Pré-Bocage Intercom s'engage à poursuivre les démarches en cours sur d'autres ouvrages identifiés ou à identifier (en lien également avec le prochain CTEC et l'AESN).

Focus sur l'Aure et la Drôme

Des réflexions sont en cours sur le bassin versant de l'Aure et de la Drôme notamment en matière de gouvernance (coopération).

Une étude de diagnostic des milieux aquatiques a été réalisée en 2017 et un programme d'actions (travaux) avait alors été établi. Ce dernier nécessitera d'être repris quand la réflexion sur la gouvernance aura été finalisée.

L'agence de l'eau dans le cadre du CTEC a identifié plusieurs actions à mener sur l'Aure amont, la Drôme et le Vey.

La volonté de Pré-Bocage Intercom est de poursuivre le travail engagé jusqu'à présent et de porter une attention particulière au lancement des nouveaux PPRCE sur les autres bassins versants en fonction des coopérations possibles avec d'autres EPCI ou Syndicat Mixte. Toute opportunité sera étudiée.

Étendre l'étude des mares sur l'ensemble du territoire dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie et mettre en œuvre un programme de restauration

Une première étude a eu lieu en 2019, réalisée en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (CEN) avec seulement une partie du territoire inventoriée. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie), réalisé en lien avec le CEN.

Cette étude pourrait se poursuivre à moyen ou long terme par la mise en œuvre d'un programme de restauration des mares, à l'instar de ce qui est conduit sur la restauration des cours d'eau.

Sur cette thématique, Pré-Bocage Intercom étudie la possibilité de mobiliser de jeunes diplômés sur la partie diagnostic.

Un rapprochement avec les universités et autres institutions de formation est envisagé à court terme.

Réaliser une veille générale sur les études d'état des lieux et de diagnostics des espaces sensibles des partenaires (CEN/PRAM ...)

Le changement climatique est rapide et malmène un certain nombre d'espèces qui n'ont pas le temps de s'adapter aux nouvelles conditions. Leur biotope s'en trouve perturbé, ainsi que leurs ressources alimentaires. Les espèces s'en trouvent fragilisées.

La protection des espaces naturels sensibles est essentielle pour préserver la richesse naturelle du territoire.

3-Lutte contre les nuisibles

3-1-Mise en œuvre de la politique de lutte collective contre les rongeurs aquatiques en partenariat avec la FREDON Normandie

Les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués) sont responsables de fortes nuisances pour les milieux aquatiques ainsi que pour les activités agricoles de polyculture élevage.

Ces nuisances se traduisent par l'érosion/effondrement des berges, la fragilisation des ouvrages hydrauliques, la destruction des zones de frayère⁴, un impact sur la biodiversité, des dégâts aux cultures, la transmission de zoonoses⁵, etc.

De plus, leur présence constitue un risque sanitaire en termes de santé publique puisqu'ils sont vecteurs/porteurs de la leptospirose, maladie pouvant être mortelle pour l'Homme. L'importance de la leptospirose sur le plan économique est loin d'être négligeable puisque cette affection est responsable chez les vaches d'avortements et de chute de production laitière.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts occasionnés sur le territoire de l'intercom, Pré-Bocage Intercom a lancé des opérations de régulation par piégeage des populations présentes sur l'ensemble du territoire.

C'est la FREDON Normandie qui est chargée d'animer et de coordonner cette mise en place et d'en assurer le suivi via plusieurs conventions triennales.

3-2-Mise en œuvre la politique de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le territoire de Pré-Bocage Intercom en partenariat avec la FREDON Normandie

Les frelons asiatiques sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique.

Dans ce cadre, Pré-Bocage Intercom a fait le choix d'adhérer au programme de lutte collective contre les frelons asiatiques conduit par la FREDON Basse Normandie en matière d'animation, de coordination et de suivi des actions.

La plupart des communes du territoire ont conventionné avec la FREDON pour la gestion de la destruction des nids de frelons asiatiques. D'autres ont choisi la lutte communale.

3-3-Futurs programmes de lutte contre les espèces envahissantes ou à enjeu sanitaire

Certaines espèces animales ou végétales posent des soucis dans les régions ou départements voisins, voire sur des périmètres restreints de notre territoire.

Aucun programme de lutte collective n'est actuellement organisé mais à court terme ces espèces nécessiteront peut-être une réponse de la puissance publique.

⁴ Le lieu de reproduction (fécondation et ponte) des poissons, des batraciens mais aussi des mollusques et crustacés.

⁵ Les zoonoses sont des maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'homme, et vice versa. Les pathogènes en cause peuvent être des bactéries, des virus ou des parasites.

Exemples d'espèces exotiques envahissantes pouvant impacter les milieux naturels :

- Renouée du Japon ;
- Balsamine de l'Himalaya (espèces végétales / impact sur les zones humides).

Exemple d'espèces à enjeu sanitaire pouvant impacter la santé de la population :

- l'Ambrosie (pollen allergisant),
- les chenilles urticantes du Pin et du Chêne,
- le moustique tigre (dengue, chikungunya, virus Zika).

Des échanges réguliers avec les partenaires (CEN, ARS-Normandie, FREDON ...) sont nécessaires afin de s'informer de l'évolution de la situation sanitaire et d'étudier la mise en place de programme d'actions en fonction des espèces visées.

3-4-Actions programmées :

Suivi des conventions pluriannuelles en cours

Les conventions arrivant à échéance fin 2021 (et fin 2022), un travail d'harmonisation est à engager afin de signer une seule et même convention sur le territoire.

Suivi des conventions pluriannuelles en cours et mise en œuvre de nouvelles contractualisations dans un souci d'harmonisation de la lutte collective en tenant compte des résultats obtenus, des opportunités et dans la limite des contraintes budgétaires de la collectivité.

4-Compétence(s) eau et assainissement

4-1-Définition et mise en œuvre de la stratégie intercommunale en matière d'Eau et Assainissement sur le territoire de Pré-Bocage Intercom

L'alimentation en eau potable, la sécurisation et la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire sont des enjeux auxquels la puissance publique se doit de répondre.

Si la situation actuelle s'avère tendue à certaines périodes, le développement urbain (en lien avec les PLUi) à moyen terme et les besoins futurs risquent de complexifier une situation déjà délicate : un travail collaboratif avec les syndicats de gestion existants est nécessaire afin que les perspectives garantissent une continuité de service à la population.

La loi NOTRe de 2015 sur l'organisation territoriale de la République a rendu obligatoire le transfert de ces compétences aux intercommunalités au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 prévoit la possibilité pour les communes de s'opposer au transfert de compétences, dès lors que 25% des communes, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens.

En 2018, la communauté de communes a lancé des études préalables à ces prises de compétences afin d'avoir un outil d'aide à la décision pour que les élus des communes et de Pré-Bocage Intercom se positionnent sur la prise de compétences.

Comme le permet la loi, ce transfert de compétences a été repoussé au maximum à 2026, les communes n'ayant pas souhaité procéder au transfert de compétences.

Cependant, les élus ont pour ambition de se saisir rapidement de cette question à fort enjeu pour l'ensemble du territoire.

4-2-Zonage d'assainissement : poursuite de l'exercice de la compétence « Schéma Directeur d'Assainissement » pour les communes demandeuses

Dans le cadre de la **compétence « Schéma directeurs d'assainissement »**, la communauté de communes est habilitée à conduire les études relatives à la réalisation d'un zonage d'assainissement collectif/non-collectif d'une commune.

Les travaux de réseau d'assainissement collectif prescrits par ladite étude relèvent quant à eux de la compétence communale. Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées » définit les zonages à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif.

Il permet donc indirectement de quantifier les charges de pollution à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages d'assainissement collectif des eaux usées, afin de s'adapter aux apports nouveaux d'eaux usées.

Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), afin de les rendre opposables.

Objectifs :

Définir les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif afin de :

- Protéger les milieux aquatiques,
- Améliorer l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée,
- Optimiser les coûts d'exploitation des installations et les dimensionner au besoin.

L'étude est en cours sur la commune de Villy-Bocage.

5-Projets transversaux en lien avec les autres services de Pré-Bocage Intercom

5-1-Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la commission Prospective et Animation Territoriale

Le PCAET de Pré-Bocage Intercom a été adopté en février 2020. (cf page 99).

5-2-Plan Paysage porté par la commission Urbanisme

5-3-Animations Grand Public portées par Pré-Bocage Intercom

À noter ici :

- qu'une des orientations du PEL (Projet Educatif Local) de Pré-Bocage Intercom réside en la sensibilisation au Développement Durable (Service Enfance / Jeunesse).
- que dans les appels d'offres « culture » lancés par Pré-Bocage Intercom, l'accent est mis sur le volet éco-citoyenneté et respect de l'Environnement ;
- que des actions du PCAET du service cadre de vie prévoient de communiquer à destination du grand public en faveur des économies d'eau notamment (ressource en eau / AEP) ou encore de s'appuyer sur des événements et manifestations publiques pour développer l'éco-citoyenneté et l'éco responsabilité de la population (animations ludiques en lien avec le « Cadre de Vie »).

Au fil des programmes développés par les commissions thématiques de Pré-Bocage Intercom, un lien transversal est mis en place sur l'Environnement.

Toute opportunité de travail collaboratif ayant pour objectif la mise en œuvre d'actions de communication / sensibilisation du grand public (ou de publics cibles) en faveur de la préservation de l'Environnement sera étudiée.

5-4-Réflexion à poursuivre sur la mise en œuvre d'une stratégie bocagère globale sur le territoire

Cette réflexion globale et transversale à l'échelle du territoire devrait permettre de prendre en compte :

- la dimension préservation et protection des haies ;
- les problématiques d'érosion/ruissellement sur le territoire ;
- la mise en place potentielle d'une filière Bois locale.



PÔLES SUPPORTS

POLITIQUE PUBLIQUE ET COMMUNICATION

Commission Prospective et Animation territoriale



<p>1-Politique de contractualisation</p> <p>1-1-Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021/2027</p> <p>1-2-Action programmée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recruter un(e) chargé(e) de mission CRTE <p>1-3-Contrat de territoire régional (2017/2022 – 2023/2028)</p> <p>1-4-Contrat départemental de territoire (2017/2021 – 2022/2026)</p>
<p>2-Plan Climat Air Énergie Territorial</p> <p>2-1-Actions programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recruter un chargé de mission PCAET/Transition énergétique Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET Financer et budgéter la politique climat air énergie Développer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque cible du territoire en mobilisant les outils appropriés
<p>3-Mobilité</p> <p>3-1-Prise de compétences</p> <p>3-2-Participer à l'organisation de la mobilité au sein des bassins de mobilité</p> <p>3-3-Actions programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan global de mobilité à l'échelle de Pré-Bocage Intercom (🌱) Élaborer un schéma intercommunal des liaisons douces (🌱)
<p>4-Communication / Attractivité</p> <p>4-1-Actions programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer le marketing territorial Développer la plateforme numérique citoyenne
<p>5-Modernisation des services de la Communauté de Communes</p> <p>5-1-Action programmée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accentuer la dématérialisation des services de la Communauté de Communes

(🌱) = Action du Plan Climat Air Énergie Territorial

1- Politique de contractualisation

Les politiques contractuelles avec l'Etat, la Région Normandie et le Département permettent d'identifier les investissements structurants intercommunaux et communaux pour le territoire et d'optimiser leurs financements dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et contrat de territoire régional et Contrat départemental de territoire.

1-1-Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021/2027



Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE se substitue au contrat de ruralité arrivé à échéance fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions. Le périmètre de référence des CRTE est intercommunal. La signature du CRTE interviendra au plus tard fin juin 2021.

Le CRTE, signé pour six ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales.

Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...).

Pré-Bocage Intercom s'est engagée dans cette nouvelle démarche contractuelle afin que le territoire puisse bénéficier de co-financements dans le cadre des projets communaux et intercommunaux structurants.

1-2-Action programmée :

Recruter un(e) chargé(e) de projet CRTE

Afin d'accompagner la communauté de communauté de communes dans la réalisation de son CRTE, elle a répondu à l'appel à projet pour co-financer un poste de chef de projet CRTE pour deux ans. Celui-ci aura pour mission d'accompagner la collectivité dans l'élaboration des programmes associés de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en transversalité avec l'ensemble des services de la structure.

1-3-Contrat de territoire régional (2017/2022 – 2023/2028)



Pour favoriser un développement équilibré et durable, la Région Normandie a engagé une politique de partenariat avec les territoires normands, aussi bien ruraux qu'urbains (communautés de communes, agglomérations, métropole...). Ces "contrats de territoires" permettent d'impulser une dynamique d'investissement et de doter la Normandie d'équipements modernes, attractifs et structurants. Précieux outils d'aménagement, ils se révèlent aussi, en cette période de crise exceptionnelle et historique, comme des accélérateurs majeurs de relance économique, générant activité et emploi.

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants,
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants : la santé, le développement économique, l'attractivité des centres-bourgs, le sport et le tourisme.

Sur la période 2017/2023, le territoire a bénéficié d'un soutien financier régional de plus de 2.6 millions d'euros, ce qui a permis notamment de co-financer les pôles de santé libéraux et ambulatoires, les investissements notamment en développement économique (Prébo'Cap, et accueil entreprises à Les Monts d'Aunay) et des projets communaux comme par exemple pour Villers-Bocage, la réhabilitation de la place de l'ancien marché aux bestiaux et le complexe sportif, l'aménagement de bourg pour Les Monts d'Aunay.

1-4-Contrat départemental de territoire (2017/2021 – 2022/2026)



La politique d'aménagement et de développement des territoires du conseil départemental du Calvados s'articule autour de grandes priorités transversales que sont l'économie, l'environnement, la culture, le sport, l'enfance et la jeunesse, la santé et l'autonomie, l'aménagement et les services publics.

Dans le cadre de sa politique en faveur des territoires, le Département dédie une enveloppe financière à chaque territoire sur une période de cinq ans.

Le contrat est conclu, sur chaque territoire

intercommunal, entre le Département et l'ensemble des maîtres d'ouvrage éligibles, EPCI, communes de plus de 2 000 habitants et syndicats intercommunaux. Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire

Le Contrat 2017/2021 a permis à la communauté de communes, aux communes de Aurseulles, Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage de bénéficier d'une enveloppe de 2 287 228 €.

2-Plan Climat Air Énergie Territorial



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. C'est dans ce cadre que Pré-Bocage Intercom élabore son PCAET avec l'expertise du SDEC Energie. Véritable opportunité pour le territoire de construire un projet territorial de développement durable avec tous les acteurs et citoyens, ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité a plusieurs finalités. En effet, il vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et à développer la production d'énergies renouvelables.

C'est donc une opportunité pour répondre à de multiples enjeux environnementaux, sociaux et économiques, par exemple, en luttant contre la précarité énergétique. La communauté de communes est déjà en action sur ces problématiques dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » par exemple.

Ce document-cadre élaboré pour 6 ans, comprend un diagnostic, les enjeux et la stratégie pour le territoire et le programme d'actions. Le PCAET de Pré-Bocage Intercom a été adopté en février 2020.

La stratégie du territoire : « Prendre en compte les enjeux climatiques pour un développement durable, solidaire et harmonieux du territoire ».

Les axes stratégiques :

- 1/ Accompagner la réhabilitation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique
- 2/ Faire du patrimoine public un exemple en matière de transition énergétique
- 3/ Lutter contre l'isolement en renforçant les services de proximité et en proposant de nouvelles formes de mobilités durables.
- 4/ Augmenter la production d'énergie renouvelable et diversifier le mix énergétique du territoire
- 5/ Gagner en autonomie en valorisant les ressources locales (énergie, eau, agriculture, déchets)

Près de 100 actions ont été identifiées pour permettre au territoire de répondre aux objectifs.

Le rôle de Pré-Bocage Intercom est d'animer, de fédérer, accompagner, sensibiliser, communiquer et mettre en œuvre une partie de ce programme d'actions. D'autres parties du programme d'actions peuvent être portées par tout acteur du territoire souhaitant être partenaire du PCAET et s'engager pour la transition énergétique.

Le plan d'actions du PCAET est un programme pluriannuel prévisionnel. Il constitue une feuille de route pour l'action de Pré-Bocage Intercom, des collectivités et des autres acteurs du territoire, pour réaliser la transition énergétique et remplir les objectifs stratégiques qui ont été définis dans ce même PCAET.

Les actions portées par l'intercom sont mises en œuvre par les commissions thématiques identifiées qui les ont intégrées dans leur feuille de route 2020/2026, actions que vous retrouvez ci-après dans la présentation des actions des services.

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET doit permettre au territoire de positionner le territoire comme exemple en matière de développement durable.

2-1-Actions programmées :

Recruter un chargé de mission PCAET / Transition énergétique

Pour atteindre les objectifs que la communauté de communes s'est fixée en termes de réduction des économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation du territoire au changement climatique, Pré-Bocage Intercom recrutera un agent, chargé de mission Transition énergétique/PCAET, pour assurer l'animation, la coordination et l'évaluation du PCAET en mode projet : mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation, dans un premier temps sur une période de trois ans.

Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

Une fois le PCAET approuvé, le plan d'actions a une durée de validité de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours. La communauté de communes le met en œuvre et suit son application. C'est le Comité Technique (CoTech) PCAET qui aura la charge de son suivi. Le SDEC Energie, avec lequel la communauté de communes a signé une convention de partenariat, accompagnera la collectivité pendant la durée du PCAET.

La mise en œuvre du PCAET consistera pour partie à engager des partenariats servant les orientations stratégiques du PCAET, indispensables à la réalisation des objectifs. Des ateliers avec les élus et acteurs locaux seront mis en place pour approfondir certaines thématiques. De nouvelles actions pourront venir enrichir le PCAET des contributions de nouveaux partenaires. La communauté de communes a intégré le réseau des PCAET normands mis en place par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Elle participe également aux travaux de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique, animée par le SDEC ENERGIE.

Financer et budgéter la politique climat air énergie

L'Intercom devra prévoir chaque année à son budget les dépenses de mise en œuvre du plan d'actions. Pour connaître le montant des dépenses ayant trait à la politique climat-air-énergie, l'Intercom devra mettre en place une comptabilité analytique. Des recettes pourront être perçues pour aider la mise en œuvre de certaines actions (subventions) et à la suite de certaines actions conduisant à des économies d'énergie, grâce à la valorisation des CEE, les certificats d'Economie d'Énergie.

Développer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque cible du territoire en mobilisant les outils appropriés

L'objectif de cette mesure consiste à faire connaître le PCAET à tout le territoire. Les cibles sont les agents de la communauté de communes, les élus communautaires et les élus municipaux, la population, le public scolaire, les entreprises...

Le plan de communication doit mobiliser les outils appropriés pour chaque cible (site internet, page Facebook, plaquettes de communication, dépliant adressé aux communes, réunions de service ou du Conseil communautaire, valisette d'accueil aux nouveaux arrivants...). Les supports de communication devront décliner l'identité climat air énergie de la collectivité et mettre en valeur ses actions.

3-Mobilité

3-1 – Prise de compétences

Avec la loi NOTRe du 7 août 2015, les Régions ont vu leur rôle évoluer vers une responsabilité élargie : reprise de la compétence en transports routiers (y compris scolaires) des Départements et rôle de chef de file en matière de mobilité et de l'intermodalité. Dans le cadre la Loi d'Organisation de la Mobilité (LOM), la Région Normandie a également un rôle d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale. La Région Normandie poursuit les missions qu'elle exerce aujourd'hui en matière de transport public de personnes et d'accompagnement à la définition de stratégies de mobilité et leur mise en œuvre opérationnelle. A ce titre, elle développe son offre de mobilité et accompagne les études et les investissements concourants à faciliter les mobilités dans tous les territoires, et dans toutes les communautés de communes quelle que soit leur position au regard de la prise de compétence. Cette mise en œuvre n'interviendra, le cas échéant, bien entendu qu'en accord avec l'AOM locale.

La LOM constitue une opportunité pour chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », et de devenir alors AOM Locale, afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires.

Pré-Bocage Intercom a fait le choix en 2021 de se saisir de la compétence mobilité et devient AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) locale au 1^{er} juillet 2021.

3-2-Participer à l'organisation de la mobilité au sein des bassins de mobilité

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région devient chef de filât en matière de mobilité et de l'intermodalité et s'engage à exercer pleinement ses missions en matière d'organisation des transports et des mobilités, aux côtés des autorités organisatrices (AOM) locales, en accompagnant les stratégies de mobilité et leur mise en œuvre opérationnelle.

L'article 15 de la LOM, codifié à l'article L-1215-1 du code des transports, prévoit que la Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle de bassins de mobilités, appelés à devenir une échelle importante en termes d'organisation des mobilités. Un bassin de mobilité est l'échelle locale à laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent majoritairement.

La Région est chargée de définir et délimiter ces bassins en concertation avec les AOM locales, les syndicats mixtes de transport, les départements et les communautés de communes n'ayant pas reçu la compétence mobilité de leurs communes membres. Dans le cadre de la prise de compétences Organisation de la mobilité par la communauté de communes, qui devient ainsi AOM locale, elle intégrera le comité des partenaires des bassins de mobilité dédiés au territoire et participera à l'organisation des bassins de mobilité auxquels elle appartient.

3-3-Actions programmées (en lien avec le service urbanisme et SCoT) :

Élaborer un plan global de mobilité à l'échelle de Pré-Bocage Intercom (🌱)

Le Plan Global de Mobilité (PGM) est un document de planification et d'orientation non réglementaire élaboré de manière volontaire. Il permet de :

- définir une stratégie de mobilité garantissant l'équilibre entre les besoins de mobilité, le respect de l'environnement, le développement économique et la protection de la santé,
- fixer des objectifs, des actions et un plan pluriannuel d'investissements,
- travailler en concertation avec tous les acteurs de la mobilité Elaborer un schéma intercommunal des liaisons douces (PCAET).

Élaborer un schéma intercommunal des liaisons douces (🌱)

Ce schéma consiste en l'élaboration d'un diagnostic, de prescriptions d'aménagement et de la rédaction opérationnelle d'une fiche technique pour chaque liaison retenue.

Le schéma définit les liaisons douces à créer qui doivent faciliter le déplacement à pied ou à vélo, en toute sécurité, entre au moins deux communes et ou vers les points générateurs de déplacements ayant une dimension intercommunale. Les liaisons douces doivent être fonctionnelles et être une alternative à la voiture.

4-Communication – attractivité du territoire

La communauté de communes de Pré-Bocage Intercom a été créée en janvier 2017. Ses missions, ses actions sont encore méconnues du public et des acteurs locaux. De plus, malgré sa proximité avec la communauté urbaine Caen-La-Mer, le territoire pâtit d'une perception d'éloignement de Caen-la-Mer.

Le territoire bénéficie de nombreux atouts qu'il est nécessaire de valoriser.

4-1- Actions programmées :

Développer le marketing territorial

Une démarche de marketing territorial devra être menée pour développer et renforcer son attractivité en lien avec l'ensemble des services de l'intercom. Un partenariat sera à mener avec Calvados Attractivité et Normandie Attractivité pour valoriser les atouts et pépites au-delà des frontières du département et de la Région.

Développer la plateforme numérique citoyenne

Afin d'être en phase avec les attentes des utilisateurs du site internet, celui-ci fera l'objet d'une refonte pour une meilleure accessibilité. Il s'agira également de développer la concertation citoyen sur les projets de l'intercom.

5-Modernisation des services de la Communauté de Communes

L'exigence toujours plus forte des usagers nécessite une évolution de la relation avec la collectivité. Cette nouvelle relation usagers est aujourd'hui notamment possible grâce aux outils de relations usagers, CRM (Customer

Relationship Management). La communauté de communes a la volonté renforcer le lien de proximité avec ses concitoyens et ses partenaires, de valoriser ses services et en simplifier l'accès.

5-1-Action programmée :

Accentuer la dématérialisation des services de la Communauté de Communes

Pour gérer d'une manière efficiente et connectée les relations avec les associations, la communauté de communes étudiera le développement d'un progiciel « Associations ». Disponible depuis le site internet de la communauté de communes, la plateforme « Vie Associative » a pour objectif de faciliter et fluidifier les relations avec les associations sportives, culturelles et les partenaires du service Enfance et Jeunesse.



PÔLE RESSOURCES ET TECHNIQUE

SERVICE TECHNIQUE

Commission Service technique



La communauté de communes est compétente en termes de gestion et de construction d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire.

Elle est également compétente pour la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Une charte « voirie communautaire » définit la nature et les conditions d'intervention de la Communauté de communes sur les voiries des communes membres. En 2020, la voirie intercommunale représentait 600 km.

1-Entretien des bâtiments et équipements intercommunaux**1-1-Entretien, réparer, assurer le suivi réglementaire et les travaux des nouveaux équipements d'intérêt communautaire (construction, réhabilitation)****1-2-Actions programmées :**

- . Réhabiliter du gymnase de Les Monts d'Aunay
- . Réhabiliter le gymnase de Caumont-sur-Aure
- . Réhabiliter la piscine intercantonale de Villers-Bocage
- . Identifier les bâtiments les plus consommateurs et suivre les consommations d'eau et d'énergie
- . Investir dans des équipements pour réduire les consommations d'eau et d'énergie
- . Informer et sensibiliser les usagers aux économies d'eau et d'énergie
- . Substituer les chaudières fioul, énergie la plus émettrice de GES, dans le cadre des renouvellements

2-Gérer les routes intercommunales**2-1-Gérer en logique d'itinéraire****2-2-Créer, aménager et entretenir****3-Gérer les sentiers de randonnées**

1-Entretien des bâtiments et équipements intercommunaux

La communauté de communes est chargée de l'entretien, la réparation, du suivi réglementaire et des travaux des nouveaux équipements d'intérêt communautaire.

1-1-Entretien, réparer, assurer le suivi réglementaire et les travaux des nouveaux équipements d'intérêt communautaire (construction, réhabilitation)

Suivi des travaux :

Réhabilitation de la Maison de Services au Public de Villers-Bocage

Consiste à la rénovation complète du bâtiment (intérieur/extérieur) avec notamment la dépollution du site constitué de matériaux amiantés. L'objectif est de créer un lieu d'accueil pour les habitants, avec la labellisation en EFS (Espace France Services) et la création d'un espace RPE (Relais Petite Enfance).

Rénovation du gymnase de Villers-Bocage

Le site de Villers-Bocage est composé de deux salles, l'une date de 2008, l'autre des années 1970. Il s'agit d'un complexe très utilisé par les écoles/collèges et associations du territoire. La salle la plus ancienne va être réhabilitée en totalité afin de correspondre aux normes en vigueur (de sécurité et de dimension des aires de jeux notamment).

Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire bi-site Villers-Bocage / Val d'Arry

Pré-Bocage Intercom ayant récemment pris la compétence « Actions sociales d'intérêt communautaire », les PSLA sont définies aussi d'intérêt communautaire. La particularité de ce pôle de santé est d'être bi-site. Deux bâtiments sont en cours de construction. L'objectif est d'améliorer l'offre de soins sur notre territoire et d'attirer les professionnels de santé à exercer en territoire rural.

Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Caumont-sur-Aure

L'objectif est le même que pour ceux de Villers-Bocage et Val d'Arry, ce projet étoffera l'offre de soins sur la commune de Caumont-sur-Aure. Ces bâtiments ont été souhaités, par les élus communautaires, exemplaires en matière de développement durable, dans le cadre de la stratégie territoriale de la communauté de communes qui vise à développer les énergies renouvelables, réduire les consommations d'énergies, adapter le territoire au changement climatique, développer l'insertion professionnelle sur le territoire. Pour exemple, les Pôles de Santé atteindront au moins la performance E3/C1. Le label E+/C- repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer la performance énergétique et environnementale des bâtiments selon les critères « Bilan Bepos » et « Carbone ».

1-2-Actions programmées :

À l'avenir, selon les prises de compétences à venir, plusieurs autres sites pourraient être rénovés. On peut citer ces équipements en particulier :

Réhabiliter le Gymnase de Les Monts d'Aunay

Cet équipement intercommunal date des années 1970. Il est dans un état de vétusté avancé malgré l'entretien poussé depuis plusieurs années. Comme le Gymnase de Villers-Bocage, cela permettra d'améliorer l'accueil des écoles/collèges et associations du territoire.

Réhabiliter le Gymnase de Caumont-sur-Aure

Actuellement délégué au SIVOM du Caumontais, ce gymnase pourrait à terme être repris directement par Pré-Bocage Intercom. Le bâtiment a besoin lui aussi d'une importante réhabilitation.

Réhabiliter la piscine intercantonale de Villers-Bocage

Un syndicat gère actuellement la piscine intercantonale, dans les mois/années à venir, l'Intercom pourrait reprendre la compétence concernant cet équipement. Il est possible que celle-ci ait besoin de travaux lourds dans un délai très court.

Identifier les bâtiments les plus consommateurs et suivre les consommations d'eau et d'énergie

Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre pour la réalisation de cette action. D'abord, effectuer un contrôle régulier des consommations, qui soit multi-flux (énergies et eau).

Pour cela, le Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC ENERGIE peut être une aide précieuse. Cet accompagnement consiste à connaître l'état du patrimoine d'une collectivité par une visite de chaque bâtiment, à faire pour chacun d'eux le bilan des consommations des 3 dernières années et à établir un plan d'actions pour réduire leurs consommations d'énergie. Chaque année, le CEP réalise un bilan des consommations de chaque bâtiment. Certains bâtiments peuvent être instrumentés par des sondes de température pour en vérifier la régulation thermique, ou faire l'objet de thermographies infra-rouge pour repérer les défauts d'isolation.

L'intercom étudiera la réalisation d'un diagnostic énergie intercommunal sur le patrimoine des collectivités pour effectuer un suivi énergétique des bâtiments prioritaires et engager les communes dans une dynamique de gestion de leur patrimoine. Un autre moyen de suivre les consommations est d'introduire des critères de garantie de performance dans les contrats de maintenance et d'exploitation et/ou des variantes à l'intéressement.

Investir dans des équipements pour réduire les consommations d'eau et d'énergie

Cette action consiste à mettre en place des instruments de régulation et d'économie d'eau et d'énergie (robinets thermostatiques, réducteur de débit, chasses d'eau économe, boutons poussoirs économes...). La régulation du chauffage peut aussi être améliorée par une gestion technique automatisée.

Informier et sensibiliser les usagers aux économies d'eau et d'énergie

Il s'agit d'informer via l'affichage les usagers sur les consignes ou les informations sur le mode de fonctionnement du bâtiment (chauffage, éclairage) et sur les écogestes. Ces informations indiquent aussi comment les usagers peuvent aider à faire des économies avec des gestes simples. Dans le cas de mise à disposition de salles, le relevé des consommations et la facturation de tout ou partie des dépenses en énergie permet de responsabiliser les utilisateurs.

Substituer les chaudières fioul, énergie la plus émettrice de GES, dans le cadre des renouvellements

L'énergie fioul est la plus émettrice de GES et de polluants atmosphériques. Il s'agira de substituer ces anciennes chaudières par des systèmes plus récents au gaz, au bois, à la géothermie ou électrique via des pompes à chaleur permet de réduire l'impact carbone du bâtiment.

2-Gérer les routes intercommunales

2-1-Gérer en logique d'itinéraire

La gestion des routes intercommunales mène à l'établissement d'une logique d'itinéraire. Le but est de refaire des voies sur un itinéraire sans limite communale. A travers son programme pluriannuel de voirie, **allant de 2018 à 2022**, la communauté de communes a établi une réflexion concernant cette logique.

Cette dernière passe par le repérage d'axes transversaux par exemple, ou encore par la création d'un inventaire de l'ensemble de la voirie intercommunale. Celui-ci permet au service voirie de Pré-Bocage Intercom de repérer les points faibles et forts du territoire pour effectuer des interventions là où cela est nécessaire. Ces actions sont à travailler en lien avec la problématique de la mobilité des habitants du territoire, dans le but de faciliter les déplacements. Toutes les voies sont répertoriées et classées selon leur état. En fonction de ce dernier, elles entrent soit dans un programme pluriannuel de réfection, soit dans un programme d'entretien (curage, Point-A-Temps-Automatique (PATA) pour préserver notamment un bon écoulement des eaux et éviter la détérioration précoce.

2-2-Créer, aménager et entretenir

La composante « création » de la compétence voirie est très restreinte. Elle se limite aux seuls projets intercommunaux dont les terrains appartiennent à Pré-Bocage Intercom, telles que les Zones d'Activités par exemple. Le volet « aménagement » quant à lui permet de prendre toute décision concernant l'élargissement, le redressement ou l'établissement d'un plan d'alignement de la voirie.

Concernant l'entretien, Pré-Bocage Intercom peut exécuter tout un ensemble de travaux nécessaires au maintien en état des voies d'intérêt communautaire. Les diverses compétences liées au domaine de la voirie sont clairement répertoriées, réparties et décrites dans la charte voirie communautaire. Pré-Bocage Intercom définit sa voirie d'intérêt communautaire comme l'emprise des voies communales et des chemins ruraux revêtus et leurs dépendances. A condition que ces voies aient une issue, et dans le cas contraire, qu'elles desservent au moins une habitation, une entreprise ou un lieu concerné par l'accueil de public.

3- Gérer les sentiers de randonnées

En lien avec le service tourisme de la communauté de communes, le service technique gère l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées (pédestres, équestres, cyclistes).

SERVICE RESSOURCES

Commission Ressources humaines et financières



1-Ressources Humaines

1-1-Action programmée :

- Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité

2-Commande publique

2-1-Actions programmées :

- Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics
- Effectuer des achats en groupements de commande avec les communes membres

1-Ressources Humaines

Anticiper les mouvements de personnels grâce à l'accueil de stagiaires, d'apprentis : La communauté de commune accueille régulièrement des stagiaires en formations initiale mais aussi des apprentis. Ces pratiques permettent, outre de favoriser la transmission des connaissances et valoriser les compétences de nos agents, d'anticiper des mouvements de personnels (départs en retraite, mutations, ...) et des besoins futurs. Pour les besoins

ponctuels de remplacements (entretien des locaux, agent de déchèteries, ripeurs), la structure a signé une convention avec une association d'insertion : les personnes habitent sur le territoire ce qui limite leurs déplacements (et les frais liés) et peuvent acquérir de nouvelles compétences, leur permettant de retrouver ensuite un poste stable.

1-1 Action programmée :

Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité

L'envoi d'un mail à un vaste carnet d'adresse ou l'envoi de pièces jointes consomme beaucoup d'énergie au sein des serveurs informatiques. Ainsi, un mail envoyé avec une pièce jointe consomme autant d'énergie qu'une ampoule allumée 24h ! De même, limiter ses réponses pour signaler par exemple avoir bien reçu un message ou dire merci limite l'utilisation d'énergie.

Lors de la mise en place du télétravail durant la crise sanitaire, l'utilisation de bureaux distants nécessitait de maintenir en veille les ordinateurs sur site pour s'y connecter et travailler sur ses applications et documents. Le déploiement de TSE (Terminal Server Edition) permettra de travailler directement sur le serveur sans avoir besoin d'allumer son poste de travail d'origine et limiter ainsi la consommation d'électricité. Le télétravail choisi sera mis en place pour les agents qui le souhaitent ce qui pourra limiter certains déplacements domicile-travail. De même, au fur et à mesure de leur obsolescence les ordinateurs fixes avec double écrans seront progressivement remplacés par des ordinateurs portables avec stations d'accueil et écran unique afin d'éviter de multiplier le matériel utilisé.

La poursuite de la dématérialisation sera étendue à la gestion des congés et heures de récupérations afin de limiter la consommation de papier, éviter de multiplier les tableaux de suivi sur le serveur et faire gagner du temps aux agents et encadrants.

L'intercom a donc conçu une plateforme de partage pour restreindre jusqu'à 80% de son activité. Par ailleurs, le stockage des données informatiques sera optimisé grâce à la création d'une photothèque partagée.

Les agents seront informés des bonnes pratiques de travail et des écogestes.

Un groupe de travail « éco-responsabilité » sera mis en place pour construire un programme d'actions partagé avec les salariés, à mettre en place au sein de l'Intercom. Par exemple, il sera rappelé aux agents qu'il est important de supprimer régulièrement ses mails et de vider sa corbeille pour moins consommer d'énergie.

2- Commande publique

Dans le cadre des marchés de travaux, des clauses environnementales et sociales sont intégrées. Elles font partie des critères d'éco-conditionnalité du Conseil Départemental. Mais au-delà de ces critères de financement, l'intérêt est de faire bénéficier de la dynamique de transition écologique à tous les acteurs du territoire, et notamment aux personnes éloignées de l'emploi, ayant des faibles revenus et particulièrement fragiles vis-à-vis de l'augmentation des prix de l'énergie. La communauté de communes travaille en lien avec le Département du Calvados pour intégrer dans l'ensemble de ses marchés de travaux une clause insertion. Celle-ci a pour but de permettre l'accès à l'emploi des personnes en insertion sur le département. Cette clause permet de réserver du temps de travail à des personnes éloignées de l'emploi, lors de l'exécution de ces marchés. D'autre part, certains marchés notamment des marchés publics d'entretien d'espaces verts sont réservés pour des entreprises d'insertion.

2-1- Actions programmées :

Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics

Lors des achats, en pondérant la note globale par des critères environnementaux, cette mesure consiste à prendre en compte :

- les impacts « climat » et « énergie liés à la fabrication et au transport des marchandises,
- les coûts globaux, qui comptabilisent les coûts d'investissements mais aussi les coûts d'utilisation (en particulier de consommation d'énergie), par exemple :
- la fourniture du bilan GES des produits/services est encouragée dans les appels d'offres,
- les produits et mode d'entretien des bâtiments et des espaces publics, les matériaux de construction, les consommables... sont choisis selon des critères écologiques et d'écolabels (privilégier les matériaux en bois, commander du papier recyclé, des matériaux et mobilier à faibles émissions de COV et de formaldéhydes...).

Les produits avec étiquette A+ ou les produits d'occasion peuvent être encouragés. La prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés peut aussi faire partie des critères d'achats.

Effectuer des achats en groupements de commande avec les communes membres

Mettre en place une politique d'achat groupée permettra de limiter la multiplicité des marchés sur le territoire, de mutualiser les moyens (service commande publique, outils de dématérialisation des marchés...) et de

bénéficier d'offres plus avantageuses. Un recensement des besoins sera effectué auprès des communes notamment pour des équipements de sécurité (défibrillateurs semi automatiques par exemple).

K. POLITIQUES CONTRACTUELLES

De nombreuses politiques contractuelles et réglementations sont imposées aux EPCI et impactent les projets d'investissement territoriaux et leur mise en œuvre.

Pré-Bocage Intercom anime de nombreux programmes et contrats territoriaux en lien avec ces principaux financeurs :

Contrat de Relance et Transition Energétique 2020/2026

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions. Le périmètre de référence des CRTE est intercommunal. Le CRTE est conclu pour la durée du mandat municipal de 2020-2026. Il peut être amendé en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'événements survenant sur le territoire.

Le CRTE est outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, répondant aux enjeux majeurs de la transition écologique (axe transversal des CRTE) à laquelle s'adjoignent les transitions économiques, démographiques et numériques.

La signature du CRTE interviendra au plus tard fin juin 2021.

Les objectifs du CRTE :

- Accompagner la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Accompagner les actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :
 - o Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État type SNBC et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
 - o Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
 - o Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE formalisera les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation.

Contrat de territoire Régional 2017/2022 – 2022/2026

La communauté de communes a engagé une démarche de contractualisation avec la Région Normandie sur les projets d'investissements structurants de son territoire dès 2017. Les projets inscrits dans les contrats de ruralité et départemental ont été présentés au contrat de territoire en fonction des axes privilégiés par la région. L'objectif est de stimuler l'activité économique en apportant un soutien régional aux investissements des collectivités locales, facteur de développement de l'activité du secteur du bâtiment, des travaux publics et de développement local. Ce soutien s'inscrit dans le

cadre des interventions régionales, afin de renforcer l'attractivité régionale normande et son rayonnement, de développer la compétitivité des territoires en garantissant un aménagement équitable, équilibré et durable.

Le période du prochain contrat sera sur la période 2003/2026.

Contrat départemental de territoire 2017/2021 – 2022/2026

Pré-Bocage Intercom s'est engagée dans un contrat de territoire avec le Conseil départemental du Calvados. À partir d'un diagnostic réalisé en 2017, le département a pu identifier les forces et les faiblesses du territoire calvadosiens afin d'en dégager les enjeux et les orientations stratégiques pour le contrat départemental.

L'Assemblée départementale a alors défini 7 thèmes sur lesquels travailler : attractivité, culture, sport, environnement, enfance et jeunesse, santé et autonomie et aménagement et services au public. Cela a ensuite été décliné à l'échelle des territoires intercommunaux.

Ce contrat s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants et à la communauté de communes pour des projets d'investissements structurants pour le territoire.

Le période du prochain contrat sera sur la période 2002/2026.

Contrat Eau Climat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Ce contrat est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties « Maîtres d'ouvrage » (structure porteuse du contrat et cosignataires) et l'Agence de l'Eau (d'autres co-financiers peuvent intervenir) dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

Les parties sont par ailleurs signataires de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie (charte d'engagement).

Contrat départemental de développement culturel

Dans le cadre de son nouveau schéma départemental de la politique culturelle 2017-2021, le Département du Calvados a mis en place un dispositif innovant : le contrat de développement culturel de territoire. Le but est de fixer les objectifs et les moyens pour développer une politique culturelle riche à l'échelle d'un territoire. Pré- Bocage Intercom est la première intercommunalité à s'être engagée officiellement, le 30 août 2017.

En effet, aux côtés des communes et des associations, la communauté de communes a souhaité développer une politique culturelle ambitieuse en complément des actions artistiques et culturelles existantes. L'enjeu est que chaque porteur de projets assure sa place et porte sa spécificité pour ne pas tomber dans une offre culturelle uniforme.

Corré à la politique d'aide à l'investissement des contrats de territoire, qui offre notamment un soutien aux projets de création de réhabilitation d'équipements culturels, le contrat de développement culturel de territoire met à disposition des soutiens humains, techniques et financiers, permettant de renforcer l'offre culturelle existante et d'élaborer de nouvelles actions. Il concourt également à la professionnalisation du secteur culturel avec le co-financement d'un poste dédié à la mise en œuvre du projet culturel pour chaque territoire engagé dans la démarche.

Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Communauté de commune Pré-Bocage Intercom, les communes de Aurseulles, Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage sont désormais co-signataires d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF. Celle-ci a pour but de renforcer le maintien et le développement des services aux familles sur le territoire.

Ce projet, établi à partir d'un diagnostic partagé et de temps de concertation des habitants réalisés en 2019-2020, tient compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- De définir les champs d'intervention à privilégier,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Concernant le territoire de Pré-Bocage Intercom, le choix a été fait de travailler sur 5 axes :

- Petite enfance ;
- Enfance, jeunesse ;
- Parentalité ;
- Accès aux droits et aux services ;
- Animation de la vie sociale.

Plan Educatif Local avec la CAF

De 2021 à 2026, Pré-Bocage Intercom disposera d'un Projet Éducatif Local. Il s'agit d'une politique éducative transversale et globale, menée en direction des enfants et des jeunes servant de référence et constituant un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et un public.

Le PEL, porté et mis en œuvre par Pré-Bocage Intercom et ses partenaires, est axés autour de trois grandes orientations éducatives, permettant une multitude d'action en direction du public petite enfance, enfance et jeunesse :

- Accompagner l'individu dans sa construction (« bien grandir »),
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble,
- Renforcer la dynamique territoriale autour des questions de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

L. GLOSSAIRE

ACM	A ccueil C ollectif de M ineurs
ADS	A dministration des D roits des S ols
AESN	A gence de l' E au S eine N ormandie
AIPOS	A ssociation I ntercommunale pour la P romotion et l' O rganisation de S pectacles
ALSH	A ccueil de L oisirs S ans H ébergement
ANAH	A gence N ationale de l' H abitat
ANBDD	A gence N ormande de la B iodiversité et du D éveloppement D urable
AOM	A utorité O rganisatrice de la M obilité
ARPE	A gence R égionale pour la P romotion de l' E co-construction
BDP	B ibliothèque D épartementale du P rêt
CAUE	C onseil d' A rchitecture, d' U rbanisme et de l' E nvironnement
CDET	C ommission D éveloppement E conomique et T ourisme
CD14	C omité D épartemental du C alvados
CDHAT	C entre de D éveloppement pour l' H abitat et l' A ménagement des T erritoires
COFIL	C omité de P ilotage
CPAM	C aisse P rimaire d' A ssurance M aladie
CREAN	C arrefour R ural E uropéen des A cteurs N ormands
DCE	D irective- C adre sur l' E au
D3E	D échet d' E quipement E lectrique et E lectronique
DIA	D éclaration d' I ntention d' A liéner
DOO	D ocument d' O rientation et d' O bjectifs
DRAC	D irection R égionale des A ffaires C ulturelles
DREAL	D irection R égionale de l' E nvironnement, de l' A ménagement et du L ogement
DTA	D irective T erritoriale d' A ménagement
EPCI	E tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale
EPN	E space P ublic N umérique
FAIRE	F aciliter A ccompagner I nformer sur les R énovations E nergétiques
FREDON	F édération R égionale de D éfense contre les O rganismes N uisibles
MSAP	M aison de S ervices A u P ublic
OFB	O ffice F rançais de la B iodiversité
OPAH	O pération P rogrammée d' A mélioration de l' H abitat
OTBN	O ffice de T ourisme du B ocage N ormand
PA	P ermis d' A ménager
PADD	P rojet d' A ménagement et de D éveloppement D urable
PBI	P ré- B ocage I ntercom
PCAET	P lan C limat A ir E nergie T erritorial
PLUi	P lan L ocal d' U rbanisme I ntercommunal
PPRE	P rogramme P luriannuel de R estoration et d' E ntretien
PSLA	P ôle de S anté L ibéral et A mbulatoire
RAM	R elais A ssistants M aternels
REOM	R edevance d' E nlèvement des O rdures M énagères
SAGE	S chéma d' A ménagement et de G estion des E aux
SCoT	S chéma de C ohérence T erritorial
SDAASP	S chéma D épartemental d' A mélioration de l' A ccessibilité des S ervices au P ublics
SDAGE	S chéma D irecteur d' A ménagement et de G estion des E aux
SDEC ENERGIE	S ervice P ublic de l' E nergie dans le C alvados
SEROC	S yndicat mixte de traitement E t de valorisation des déchets ménagers de la R égion O uest C alvados
SPANC	S ervice P ublic d' A ssainissement N on C ollectif
UCIA	U nion C ommerciale, I ndustrielle et A rtisanale
ZA	Z one d' A ctivités
ZAE	Z one d' A ctivités E conomique
ZI	Z one I ndustrielle



PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE